

*Chaire francophone, Domaine Sociologie,
Politiques Sociales et Travail Social
Université de Fribourg*

Des agents et des désordres
Sociologie de la sécurité en milieu festif

Par Lucien Delley

Mémoire de Master en Sociologie

Présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (CH)
Effectué sous la direction de la Prof. Muriel Surdez

Delley-Portalban (FR)

Janvier 2015

*Chaire francophone, Domaine Sociologie,
Politiques Sociales et Travail Social
Université de Fribourg*

Des agents et des désordres
Sociologie de la sécurité en milieu festif

Par Lucien Delley

Mémoire de Master en Sociologie

Présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (CH)
Effectué sous la direction de la Prof. Muriel Surdez

Delley-Portalban (FR)

Janvier 2015

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Dans la nuit, la quotidienneté se voit altérée, les contraintes du jour s'effacent et laissent place à des espaces de désordres cadrés. Les esprits respirent un peu et les frustrations futiles se déversent. Même si les politiques actuelles tendent à plus de restrictions et de répression face aux scènes de liesse et d'allégresse, la fête revêt une fonction, une utilité primordiale, gage de l'équilibre social.

Les appartenances et les « classes » se mélangent, apprennent à se côtoyer ailleurs et différemment que dans des quotidiens entravés. Dans l'ivresse et la culture, l'humain s'enfuit pour un temps et devient ce noctambule anonyme. Les groupes se forment et se réunissent autour d'intérêts communs où d'amitiés réciproques. Les espaces festifs sont également des terrains de rencontres ; l'alcool y est certainement pour quelque chose. Le soir venu, les atmosphères et les perceptions évoluent, au gré des instants partagés et des substances consommées. Peut être avez-vous remarqué, il y a toujours quelque chose de spécial dans l'ivresse et la fête, quand elles débutent le jour et soudain basculent une fois que le soleil se couche, dans ces instants où les activités quotidiennes – celles de la vie professionnelle par exemple –, se voient transposées à la nuit pour un moment. Les positions hiérarchiques tendent à s'effacer et des rapports sociaux différentes émergent, plus intimes et plus personnels, puisque les barrières tombent. Ces instants partagés contribuent à « fluidifier » les relations du jour, à supposer que la fête ne dérape pas trop.

C'est pourquoi, mon travail s'applique à concevoir la violence et le désordre, non pas comme un mal à éradiquer, mais bien comme un processus de subversion utile, d'opposition saine à l'autorité qu'il convient simplement de gérer. Le risque en espace de fête est un paramètre intelligible et quantifiable, dans une certaine mesure bien sûr. Les dispositifs de sécurité ont pour vocation d'être dépassés, confrontés à ces esprits qui s'échauffent. Gageons que mon travail saura éclairer un peu le monde de la nuit, ses désordres utiles et les dispositifs qui s'emploient à assurer la sécurité et le bien-être des fêtards.

« Il n'y a pas d'ordre qui tienne s'il n'y a pas le désordre¹ »

Pour terminer cet avant-propos et souligner les appuis dont j'ai pu bénéficier sur les chemins qui ont mené à ce mémoire – et ce dans un ordre qui m'échappe –, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à ;

Muriel Surdez, ma directrice de mémoire, pour la pertinence de son idée originale qui fut d'adopter la profession de videur comme objet de recherche, et aussi pour avoir guidé mes écrits et parfois endigué mes envolées littéraires ;

Pascal Viot, pour l'inspiration insufflée et les réflexions sociologiques qui nous ont réunis sur « le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines ». Gageons que nos travaux respectifs continueront à s'accorder pour éclairer le champ de la sécurité en milieu festif... de la tactique au tact ;

¹ SAEZ D., « Embrasons-nous », titre interprété à l'occasion des « Victoires de la musique » et retransmis en direct sur France 2, le 28 février 2009.

Christophe Zwissig, directeur et fondateur du Festival « Week-end au bord de l'eau », qui m'a transmis cette passion qui l'anime, pour ces échanges qui toujours nous grandissent un peu plus et qui nous aident à déplacer les montagnes, et bien sûr pour son amitié...Amandla ;

Raphaël Zwimpfer, qui a corrigé mes faux-pas, initié au pilotage des dispositifs sur le terrain et qui, le 27 juin 2014, sur les berges du lac de Géronde à Sierre, m'a confié ma première radio ;

Filipe Curado, pour ses infrastructures précises et réfléchies qui sont conditionnelles de l'événement, pour son amitié, et aussi parce que c'est à la Cave et à ses côtés que naissent des idées ;

Laurence Vinclair, *Delphine Garcia* et l'équipe des Docks de Lausanne, pour l'accueil et les instants partagés ;

Véronique Delley, pour les milliers de mots relus et corrigés, et bien sûr pour son soutien maternel et inconditionnel ;

Diane Antille, qui m'a donné la force et l'envie de réaliser certains de mes rêves;

Stéphane Aymon, pour ses relectures expertes, ses commentaires appliqués et son soutien de tous les instants. Merci aussi à la « Rue de Locarno 6 », à son balcon qui a vu grandir cette recherche et à mes fidèles colocataires, *Anthony Balet* et *Swen Luyet* ;

Genti Ramadani, parce que « la sociologie est un sport de combat » et que c'est à deux que nous avons débarqué à l'Université de Fribourg, le 17 septembre 2012 ;

Patrick Favre, pour avoir été le premier à m'enseigner Pierre Bourdieu ;

Samuel Antille, camarade de toujours, pour les espaces de fêtes que nous avons arpentés et pour cette amitié inestimable et indéfectible ;

Aline Comby, pour les quelques subtilités orthographiques, observations et mises à l'épreuve des dispositifs berlinois.

La Police Cantonale Vaudoise et son porte-parole *Jean-Christophe Sauterel*, pour le temps accordé et les documents mis à disposition.

Les agents de sécurité et les « entrepreneurs culturels » qui ont répondu à mes demandes, en espérant que l'anonymat conféré à mes écrits vous convienne ;

Pour finir, tous les noctambules et aux faiseurs de désordre aussi, puisque sans eux le monde de la nuit ne serait pas devenu mon terrain de jeux.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos et remerciements	4
Table des matières.....	6
Introduction	8
1. Cadrage théorique de la recherche	10
1.1. De la psychologie des foules à l'effervescence collective	10
1.2. Conception moderne de la fête	11
1.3. Des pratiques festives : entre pluralité et légitimation	12
1.4. Du désordre dans la fête à la régulation des rapports sociaux.....	12
1.5. De la violence au risque dans les espaces de fête	13
1.6. Le risque festif.....	14
2. Objectifs d'analyse et axes de recherches.....	18
2.1. Du travail prescrit au travail réel.....	18
2.2. Coopération avec d'autres professions	20
2.3. Rapport avec les clients.....	21
3. Approche Méthodologique.....	23
3.1. De l'objet à la méthodologie	24
3.2. La démarche d'entretien ou le recueil des données principales.....	25
3.3. Données secondaires et enjeux de transversalité	28
3.4. Rappel des données et axes d'analyses	30
3.5. Réflexions méthodologiques.....	30
4. Le contexte festif et ses acteurs	33
4.1. Lumières sur la nuit et ses métiers de l'ombre.....	33
4.2. Lausanne, sa police et ses politiques vues par les clubs	39
4.3. Du conflit au travail de représentation médiatique.....	41
4.4. Prescription de travail : Les agents vus par les gérants.....	45
5. Le cadre légal du travail de la sécurité.....	47
5.1. Regard sociologique sur les professions et leur définition juridique	47
5.2. Introduction à la nouvelle convention collective de travail	48
5.3. Application et implications de la CCT	49
5.4. Tentatives de réglementation : d'autres aspects, enjeux et débats.....	54
6. La « performance » de la sécurité dans l'espace public.....	57
6.1. Organisation du travail.....	57
6.2. Des agents et des désordres : le risque en espaces de fête.....	62
6.3. Le tri de la clientèle comme « épreuve d'éligibilité »	67

7. Compléments, analyses sociologiques et échos pratiques de la recherche.....	74
7.1. Plaidoyer pour une approche socialisante et pragmatique de la sécurité.....	74
7.2. L'épreuve d'éligibilité en acte pour évoquer l'honneur et l'égo	76
7.3. La temporalité de l'action en milieu festif.....	79
7.4. « Quand la fête habite la ville » : réflexion sur la place du désordre	80
Conclusion	84
Bibliographie	89
Annexes	94
Certificat de non-plagiat	
Curriculum vitae.....	
Résumé	

INTRODUCTION

Dans l'organisation sociale moderne, le sentiment de sécurité est un paramètre essentiel du système, gage de qualité de vie selon les normes sociales occidentales. Il appartient aux États et aux gouvernances de gérer la violence dans les espaces publics, en cadrant les comportements jugés inadéquats et répressibles. Cette dynamique sécuritaire laisse entrevoir les dispositifs publics ou privés, développés dans le sens de la régulation des désordres. Démarches politiques mais aussi financières, elles tentent de nourrir le sentiment de sécurité du citoyen, en cherchant à minimiser les risques pour sa santé physique ou psychique. Ainsi, l'être humain tend vers un idéal, un modèle de société ; une population saine, satisfaite et en sécurité se fait synonyme de progrès et devient alors par la force des choses, un bon électorat.

Ce processus se révèle aujourd'hui de plus en plus présent dans le quotidien des individus et poursuit un objectif global simple : réguler les rapports sociaux en appliquant diverses normes à l'organisation sociale des espaces. De manière anecdotique mais particulièrement symbolique, la suppression de certains bancs publics dans la ville de Paris – relevé par Thomas Sauvadet² –, fait partie intégrante de ce processus sécuritaire qui vise à fluidifier le trafic urbain et à supprimer une forme d'oisiveté qualifiée par certains de « galère », situation sociale qui se révélerait criminogène et vecteur de désordre.

Dans ce sens, nous assistons de manière générale à une forme de mutation des systèmes de régulation qui tentent tant bien que mal de s'adapter à l'évolution des processus sociaux. Par définition, la notion de risque existe et demeure impossible à endiguer totalement. L'insécurité ne peut être totalement maîtrisée, et le degré zéro de désordre appartient au monde de l'utopie. Ainsi, dans notre démarche, ce constat nous ramène à la manière-même de prévenir les incivilités et les actes déviants. En considérant le désordre et la violence comme des phénomènes qui ne s'annihilent pas, mais qui se gèrent et s'appriivoisent, il convient d'analyser les mesures et techniques développées. Bien que ce constat s'applique à l'ensemble du système, il semble judicieux de baliser le champ d'investigation à un contexte restreint et défini. De par ces particularismes socio-culturels, la gestion de la violence dans les espaces de fêtes se révèle être un objet des plus pertinents à aborder d'un point de vue sociologique.

Depuis une dizaine d'années, les violences nocturnes explosent à Lausanne. Le monde de la nuit apporte son lot d'agressions à l'arme blanche, de passages à tabac ou encore de rackets. Cette situation constitue un réel problème pour la municipalité qui, malgré les mesures mises en place, ne parvient pas à freiner ce phénomène. Selon les chiffres de la Police lausannoise, en 2007 les cas de lésions corporelles avec voie de fait ont doublé par rapport aux années précédentes³. Les forces de l'ordre et la municipalité ne peuvent qu'avouer leur impuissance et leur lassitude face à ce type d'interventions impliquant d'importants effectifs et qui se soldent dans la majorité des cas par d'importants dégâts matériels et des blessés. Malgré différentes mesures mises en place, telles que l'avancement de l'heure de fermeture des boîtes de nuit ou encore la restriction de la vente d'alcool, les cas de violence

² SAUVADET T., *Conférence thématique en sociologie*, Université de Fribourg, SA 2013.

³ CAMPICHE J., *La criminalité à Lausanne, dans ses quartiers et l'agglomération*, 2010, p. 4.

semblent perdurer et continuent de faire l'actualité. C'est donc dans ce contexte urbain considéré comme problématique que s'inscrit notre étude. Dès lors, il semble adéquat et pertinent de poser notre regard sur les dispositifs de sécurité déployés dans ce cadre-là et de mettre en lumière les enjeux publics et professionnels de la gestion des « désordres » festifs. .

Les agents mandatés par les gérances des clubs lausannois se voient ainsi placés en première ligne du dispositif de gestion de la violence. Dans un contexte festif, les professionnels doivent présenter des compétences d'adaptation et de négociation importantes pour gérer la sécurité et les éventuels désordres.

Sur le terrain, les agents endossent un rôle difficile, qui va à l'encontre du processus de fête, caractérisé par la subversion et le dépassement du soi. Maintenir l'ordre là où le désordre est inévitable devient alors une entreprise périlleuse, dans la mesure où bousculer le cadre et repousser les limites se posent comme leitmotiv de la fête contemporaine. Les rapports sociaux sont pluriels et non-définis par des normes communes, puisque les pratiques festives sont, comme nous le verrons, multiples et diversifiées. Combiné au sentiment de foule, à son influence manifeste sur les comportements et à la consommation de diverses substances plus ou moins légales, le public devient alors une entité à part entière, qu'il faut appréhender dans sa complexité, tant individuelle que collective ; le sentiment de foule influence les comportements des individus et des groupes sociaux. Les caractéristiques personnelles et individuelles des composantes de la foule agissent sur sa dynamique toute entière.

Ceci nous permet de discerner la complexité de notre terrain d'enquête et de mettre en lumière l'intérêt de notre démarche de recherche qui propose de rendre compte du travail de régulation des désordres et de souligner les ambiguïtés qui l'animent. Pascal Viot soulève habilement ce point en affirmant que « le dispositif de sécurité mis en place est donc aussi à penser dans ses paradoxes et son ambivalence, puisque ayant vocation à cadrer, il a finalement dans une certaine mesure tout autant vocation à être débordé⁴ ».

Assurer la sécurité d'un espace de fête se situe aux frontières de l'accompagnement et de la répression ; car sans l'enthousiasme de ses participants, l'exubérance des comportements et d'inévitables débordements individuels et collectifs, la fête perd toute sa raison d'être.

⁴ VIOT P., PATTARONI L., BERTHOUD J., *Voir et analyser le gouvernement de la foule en liesse. Éléments pour l'étude des rassemblements festifs à l'aide de matériaux sonores et visuels*, 2010, p. 5.

1. CADRAGE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

Pour commencer, comprendre le contexte qui cadre notre recherche semble nécessaire, dans la mesure où la fête représente un espace singulier de la vie publique, régi par des paramètres culturels et des codes sociaux qui lui sont propres. A cette occasion, les hommes mettent en scène la subversion de l'ordre social, et la violence fait partie intégrante du processus. Il est donc nécessaire d'appréhender notre terrain d'enquête comme tel, et d'y intégrer les particularités contextuelles inhérentes à la conception de la fête, vue non seulement comme une forme d'exutoire ou un pan de liberté, mais aussi comme un instrument de cohésion sociale.

1.1. DE LA PSYCHOLOGIE DES FOULES À L'EFFERVESCENCE COLLECTIVE

Le premier particularisme qui saute aux yeux, quand on aborde ce terrain-là, semble être son pouvoir fédérateur. Dans la plupart des cas, la fête rassemble pour un certain temps une somme d'individus dans un espace plus ou moins délimité. Cette réunion se transforme alors en une foule qui possède des caractéristiques et des mécanismes comportementaux qui lui sont propres. Les théoriciens de la « psychologie des foules⁵ » comme Tarde ou Le Bon considéraient alors « l'irrationalité des hommes » qui, baignés dans une masse, perdaient la tête et ainsi le pouvoir de décision individuelle sur leurs agissements. En d'autres termes, le collectif prend le pas sur l'individuel et l'âme collective décide. Ces notions appartiennent à l'histoire des sciences sociales et ont aujourd'hui perdu de leur attrait. En effet, la foule pensée à l'échelle de son « irrationalité » ne peut servir un travail visant à la rendre justement intelligible. Comme le souligne Nicolas Mariot : « la foule ne peut plus être objet de science⁶ ».

En revanche, la sociologie saisit aujourd'hui les mouvements sociaux et les formes d'action collective initiés par la réunion des individus. Dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Durkheim consacre des pages à la notion de rituel et à la naissance des croyances. Il livre alors une explication sur comment les représentations collectives se constituent autour de la notion « d'effervescence collective » en plaçant en perspective cérémonies religieuses et fêtes laïques. « L'idée d'une cérémonie religieuse de quelque importance éveille tout naturellement l'idée de fête. Inversement, toute fête, alors même qu'elle est purement laïque par ses origines, a certains caractères de la cérémonie religieuse, car, dans tous les cas, elle a pour effet de rapprocher les individus, de mettre en mouvement les masses et de susciter ainsi un état d'effervescence, parfois même de délire, qui n'est pas sans parenté avec l'état religieux. L'homme est transporté hors de lui, distrait de ses occupations et de ses préoccupations ordinaires⁷ ». C'est bien dans cette dimension de dépassement de soi qu'il faut entendre la notion de fête telle que nous l'appréhendons dans ce travail, comme une foule qui se réunit pour un temps, autour de l'idée de subversion et d'amusement réciproque. Nicolas

⁵ LE BON G., *Psychologie des foules*, Paris, Éditions Kontre Kulture, 2013, (Edition originale, 1895).

⁶ MARIOT N., « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », in *Revue française de science politique*, 2001, p. 707.

⁷ DURKHEIM E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, in MARIOT N., *Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules*, *Revue française de science politique*, 2010, p. 714.

Mariot conclut sur ce point en soulignant « qu'à cette fonction typiquement durkheimienne des rassemblements collectifs – créer du lien social –, correspond une démonstration logique comparable. Ce sont les émotions des corps qui servent d'indices cumulables à l'infini des effets intérieurs du regroupement sur ceux qui y participent⁸ ».

Ainsi, du rassemblement festif naît une forme d'exaltation populaire, une communion des corps et des esprits qui permet de justifier l'acte même de fêter, tout en lui offrant une infinie complexité qu'il convient maintenant de décortiquer.

1.2. CONCEPTION MODERNE DE LA FÊTE

La notion de fête évolue au gré des périodes et des sociétés. « La fête peut être comprise comme une solennité religieuse ou civile en commémoration d'un événement important. La fête est aussi appréhendée sous l'angle de réjouissance organisée par une collectivité ou un particulier ; se divertir en buvant, en mangeant, en dansant afin de mener une vie de désordre⁹ ».

Notre enquête présente la notion de fête dans son sens second, dans ses dimensions de joies, d'allégresse et parfois même de transgressions. Elle permet de rassembler pour un temps des individus que les obligations quotidiennes séparent. Espace d'exutoire, où le cadre sociétal devient plus permissif que le jour, la fête se profile comme un théâtre où se conjuguent les incivilités et où transparaissent les rapports de domination. Les différentes classes sociales et milieux culturels qui se côtoient la nuit se révèlent et se démarquent par l'habillement, les moyens financiers, l'attitude ou encore l'accès aux établissements festifs. Au Moyen-Âge, les marginaux, les parias et les exclus trouvaient leur place au sein des fêtes qui jouaient un rôle d'intégration et de maintien de la cohésion sociale.

Aujourd'hui, « les espaces de fêtes ne jouent plus un rôle de catharsis comme ce fut le cas aux siècles antérieurs et ne remettent plus en question l'ordre social¹⁰ ». Dans ce sens, le tri sélectif de la clientèle qui s'opère aux entrées des boîtes de nuit est un bon exemple de ce jeu de domination qui prend comme terrain l'univers des fêtes contemporaines. Les inégalités du jour transparaissent la nuit, et la frustration sociale engendrée agit comme un détonateur dans un contexte de fête urbaine, où l'alcool et les rapports de séduction viennent compléter un cocktail détonnant. Les dynamiques festives rassemblent des personnalités multiples, issues de classes sociales bien différentes l'une de l'autre, qui se côtoient, interagissent et parfois se frottent. Nous reviendrons plus tard sur les motifs de violence.

⁸ MARIOT N., « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », in *Revue française de science politique*, 2001 p. 716-717.

⁹ MARLIÈRE E., *Les jeunes et la discothèque. Entre fêtes urbaines et violences ritualisées*, Éditions Le Cygne, 2011, p. 27.

¹⁰ MARLIÈRE E., « Les vertus libératrices de la fête : Violences ritualisées et compétitions masculines », *Agora débat/jeunesse*, 2009, p. 13.

1.3. DES PRATIQUES FESTIVES : ENTRE PLURALITÉ ET LÉGITIMATION

Au-delà de ces relations de pouvoir aux allures de lutte des classes, se profile une forme d'éclectisme culturel, qui transparait dans les courants musicaux multiples, qui finalement donne un sens pluriel à l'acte de fêter – ou du moins lui offre un prétexte. Le sentiment d'appartenance à un groupe culturel signifie un certain nombre de caractéristiques chez l'individu, comme en premier lieu le processus de légitimation des pratiques qui s'impose par l'adoption de tel ou tel comportement. Car chaque action intentée signifie une appartenance et inscrit l'individu dans une catégorie de noctambules. Qu'ils soient fêtards, mélomanes, dragueurs, barmans, bourgeois, toxicomanes occasionnels, ou tout cela à la fois, jeunes et moins jeunes se côtoient dans une mise en scène de la subversion, qui laisse place à des pratiques plus extrêmes et plus déviantes que le jour ne permettrait pas.

Les particularismes musicaux-culturels transparissent au cœur même des pratiques et des comportements adoptés par les groupes de noctambules. En d'autres termes, à chaque catégorie socio-culturelle de fêtards appartiennent des agissements qui lui sont propres, qui signifient les appartenances, exposent les idéologies et donnent du sens à l'acte de fêter. Les consommations de drogue et les représentations culturelles qui les accompagnent semblent expliciter au mieux la notion de diversification des pratiques, et les significations qui les caractérisent dans un processus de légitimation.

La MDMA¹¹ est à la scène techno ce que la marijuana est à la culture reggae ; un instrument de bouleversement des perceptions, dont la consommation tend à rendre l'expérience festive plus intense. « Être secoué hors des ornières de la perception ordinaire, avoir l'occasion de voir pendant quelques heures intemporelles le monde extérieur et l'intérieur, non pas tels qu'ils apparaissent à un animal obsédé par la survie ou à un être humain obsédé par les mots et les idées, mais tels qu'ils sont appréhendés, directement et inconditionnellement, par l'Esprit en général – c'est là une expérience d'une valeur inestimable pour chacun¹² ». Remonter aux idéologies initiatrices de pratiques déviantes et/ou illégales, permet une compréhension du sens donné aux comportements festifs et subversifs. Les causes sont profondes, et les méthodes culturalistes ouvrent sur la compréhension de cette complexité comportementale. Le monde de la nuit est pluriel, riche et structuré. Il semble dès lors pertinent, pour le travail de régulation, que d'inscrire ses pratiques professionnelles dans ce processus visant à l'objectivation et à la compréhension des comportements plus ou moins déviants et vecteurs de désordre. Dans cette dynamique, les inégalités sociales, culturelles et financières jouent un rôle prépondérant.

1.4. DU DÉSORDRE DANS LA FÊTE À LA RÉGULATION DES RAPPORTS SOCIAUX

Dans ce contexte de transgression des habitudes, le désordre est pluriel. Le désordre est relatif à chacun des regards, à chacune des perceptions auxquelles il s'offre. C'est cette apparente complexité

¹¹ Substance de synthèse assimilable à une amphétamine, elle se présente habituellement sous forme de cachets de diverses couleurs frappés de différents logos et est utilisée fréquemment chez les jeunes, en particulier dans les 'Rave Parties', accompagnée de musique 'techno' et de lumière forte.

¹² HUXLEY A., *Les Portes de la perception*, Edition originale Harper & Row, 1954.

que le chercheur se doit de décortiquer, pour élaborer un raisonnement théorique fiable. L'analyse d'un système de sécurité permet d'entrevoir les axes d'intervention, d'en interpréter les cibles et les priorités.

Cette recherche focalise son enquête de terrain sur les dispositifs de sécurité et de régulation des rapports sociaux mis en place par les établissements et espaces de fête, qui serviront d'angles d'attaque pour traiter le thème de la sécurité ou de l'insécurité, c'est selon.

Elle s'oriente donc vers une conception occidentale de la fête, dans son expression la plus commerciale. « Les espaces de fête urbains sont aujourd'hui des espaces de consommation et de compétition qui traduisent les valeurs de la société dominante¹³ ». Les fêtards sont des acheteurs à qui les établissements procurent des pans de liberté et de désordre organisé et cadré.

C'est justement à ce niveau-là que se situe l'objet de la recherche, dans l'application de ces normes, certes plus permissives que le jour, qui cadrent les espaces de fête. Nous cherchons donc à comprendre quels acteurs professionnels interviennent pour définir et mettre en œuvre le travail de régulation des désordres. Dans ce processus de gestion de la violence, plusieurs professions « collaborent » et poursuivent le même objectif global : assurer la sécurité des citoyens. Au regard du travail sociologique, il convient dès lors de définir plus précisément la violence qui s'exprime dans les espaces de fête et le risque qui en découle.

1.5. DE LA VIOLENCE AU RISQUE DANS LES ESPACES DE FÊTE

« La violence est le caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, se manifestant par un fait brutal ou un acte excessif. La violence se traduit dans le comportement des personnes par une extrême véhémence, une outrance dans les propos et une posture agressive¹⁴ ». C'est en ces termes que se définit la notion de violence, dans sa dimension physique et concrète. Mais cette violence visible est elle-même plurielle et variable dans son expression : « Il y a bien sûr la multiplicité des formes de la violence et leur stricte dissemblance : quoi de commun en effet entre une insulte et un coup de fusil, entre une rixe en milieu scolaire et une guerre menée par un État, entre une violence de rue aussi intense soit-elle et un génocide en climat tropical ? Ce n'est pas seulement l'intensité différente des pratiques qui est ici en jeu, c'est aussi leurs finalités comme leurs natures¹⁵ ».

Mais il serait réducteur de penser la violence uniquement dans ses dimensions d'atteintes physiques et corporelles. « Au-delà des diverses formes d'expression de la violence (individuelle ou collective, domestique ou publique) et de son intensité, on distinguera deux grandes oppositions qui traditionnellement permettent de penser sous le même label de « violences » des expressions assez différentes : violence physique et violence symbolique¹⁶ ».

¹³ MARLIERE E., *Les vertus libératrices de la fête* » *Violences ritualisées et compétitions masculines*, op. cit., p. 9.

¹⁴ MARLIERE E., *Les jeunes et la discothèque. Entre fêtes urbaines et violences ritualisées*, op. cit., p. 14.

¹⁵ CRETTEZ X., *Les formes de la violence*, In *La découverte* « Repères », 2008, p. 3.

¹⁶ *Ibid.*

Pierre Bourdieu a fait de la « violence symbolique » un des axes principaux de sa pensée sociologique. Selon lui, « la violence symbolique fonctionne grâce à un double mécanisme de reconnaissance et de méconnaissance. La domination des uns n'est possible hors les cas, rares en démocratie, de recours à la force physique que parce que les dominés reconnaissent comme légitime l'ordre social dominant tout en méconnaissant son caractère arbitraire d'ordre aliénant¹⁷ ». Il considère alors une forme de violence subie et intériorisée par les hommes car légitimée au travers de l'éducation et de la socialisation.

Cette conception s'applique particulièrement bien aux espaces de fête et à la population hétérogène et pluriculturelle qui les peuple. Chacun cherche alors à légitimer ses pratiques sociales et festives, construites selon des schèmes culturels qui sont propres aux appartenances. Ces espaces se profilent comme des lieux de ségrégation sociale où les différents groupes et individualités se rencontrent. Les inégalités instaurent des rapports de domination qui constituent un « motif de violence » selon les recherches menées par Éric Marlière. Ce dernier souligne d'ailleurs dans un esprit très « bourdieusien », que « ce phénomène (la violence) reste une manifestation humaine « inaudible » tant il est inscrit dans l'inconscient collectif de notre société¹⁸ ». Elle s'imprime alors dans l'esprit des foules et les perceptions individuelles influencent et alimentent le sentiment de sécurité, ou d'insécurité c'est selon.

Il est donc nécessaire de penser la violence en termes de risque à gérer, de foules à « gouverner¹⁹ », mais aussi au travers de la visibilité des dispositifs déployés. En effet, le sentiment de sécurité se nourrit, non-seulement des interventions effectives des agents, mais aussi de leur présence qui vise à instaurer un climat serein où le risque semble alors contrôlé. Agir sur le contexte en rendant les actions visibles mais pas trop, c'est peut être aussi atténuer la marge de progression des diverses formes de violences. Nous y reviendrons. Il semble maintenant nécessaire de développer la notion de risque selon les paramètres propres à notre terrain d'enquête.

1.6. LE RISQUE FESTIF

Le risque est à son origine défini comme un potentiel danger sans cause, un danger accidentel. Jadis, quand les bateaux de la marine marchande partaient en mer, on assurait les cargaisons contre des risques qui n'étaient pas imputables à quelqu'un en particulier, comme des tempêtes ou des attaques ennemies. Dans cette démarche transparaît la volonté de prévenir les aléas et le hasard.

Aujourd'hui, le risque se caractérise comme « la combinaison de la probabilité des conséquences de la survenue d'un événement dangereux ; c'est une incertitude qui caractérise les conséquences d'une action ; l'incertitude étant elle-même explicitée comme ce qui ne peut être déterminé, connu à l'avance²⁰ ». En d'autre terme, le risque est une façon d'appréhender le danger, la potentialité

¹⁷ CRETTEZ X., *op. cit.*, 2008, p. 4.

¹⁸ MARLIÈRE E., *Les jeunes et la discothèque. Entre fêtes urbaines et violences ritualisées*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁹ VIOT P., PATTARONI L., BERTHOUD J., *Voir et analyser le gouvernement de la foule en liesse. Éléments pour l'étude des rassemblements festifs à l'aide de matériaux sonores et visuels*, *op. cit.*, p. 12.

²⁰ LE GARREC S., in Séminaire « *Culte de la santé* » Université de Fribourg. 30.09.2013.

d'événements plus ou moins problématiques pour l'individu ou la communauté. Des perceptions différenciées se construisent alors selon les paramètres culturels, spatiaux et temporels qui les cadrent.

Ce point-là se révèle important pour l'objet que nous étudions, dans la mesure où l'agent de sécurité inscrit ses pratiques et les dirige vers ce risque pluriel et complexe. « C'est un nouvel avatar de l'État providence que de voir le secteur de la sécurité privée se bâtir sur le lit de l'insécurité, en même temps qu'apparaît comme satisfaisant à la prévention des risques techniques les plus divers, les plus étendus, mais dans l'ensemble assez mal défini²¹ ». Et pourtant, cette entreprise de caractérisation du risque revêt alors des enjeux significatifs pour le travail sécuritaire, puisque il est l'objet même de la mission des agents : garantir la sécurité des biens et des personnes dans un lieu défini dans le temps et dans l'espace. Au regard de l'organisation des interventions, identifier et hiérarchiser les risques se profile comme une démarche nécessaire pour les professionnels.

En se fondant sur des observations de terrain et des entretiens, Éric Marlière élabore une typologie de ces déclencheurs de troubles dans les espaces de fêtes. Il dénombre ainsi habilement cinq circonstances propices à l'émergence des violences physiques et verbales que nous évoquons ici brièvement.

En premier lieu « la jolie fille » se profile comme un « objet de rivalité masculine ». « Les propos mettent en scène des jeunes garçons, insistant pour sortir avec une fille sexuellement attirante, qui montrent que l'usage de l'intimidation et de la violence sont les ultimes finalités pour la conquérir et la posséder »²². Objet de convoitise et de désir, la gente féminine initie alors des jeux de séduction entre les hommes qui parfois dérapent dans des jeux de domination et de pouvoir. Ce paramètre se reflète dans la volonté que les gérants présentent en entretiens, de privilégier une clientèle composée majoritairement de filles et jamais l'inverse. La compétition masculine serait-elle ainsi moins dense et donc moins sujette à débordements ?

En venant altérer le contexte et former ce cocktail détonnant évoquer précédemment, l'alcool se profile comme le second motif de violence, dans la perte de contrôle des pulsions agressives. « Même si boire permet de sociabiliser dans certains contextes de sortie ou de passer des moments agréables entre amis, trop boire dans un contexte où la concurrence des égo est exacerbée peut avoir des effets destructeurs²³ ». Ce point pose la question de la frontière entre rentabilité pour les débits de boissons et effets néfastes sur les aspects plus sécuritaires. Le type de consommation préconisée (action sur l'alcool, promotion) démontre une influence directe sur l'émergence des désordres dans les espaces de fête. Les directeurs d'établissement se voient alors en position de décider ce qui est la ligne à suivre que ce soit en matière de rentabilité ou de sécurité, puisque l'un ne va pas sans l'autre. Le travail de régulation des désordres est à penser en termes financiers, ou comment rentabiliser au mieux l'argent investi et les dispositifs déployés. Par une analyse préalable des caractéristiques de la foule, et ici plus particulièrement de sa consommation d'alcool et de drogues, le responsable de la sécurité peut prévoir

²¹ OCQUETEAU F., « Quelques réflexions sur la régulation sociale assurée par le secteur de la sécurité privée », in DOURLENS Ch., GALLAND J.P., THEYS J., VIDAL-NAQUET P. (dir), *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, 1990, p. 193.

²² MARLIÈRE E., *op. cit.*, 2011, p. 66.

²³ *Ibid.*, p. 70.

des effectifs adaptés et adaptables aux terrains d'intervention. Les modes de consommation varient en fonction des soirées et des espaces, comme des territoires de fête à coloniser ; les plaisirs comme les vices sont culturels.

Éric Marlière identifie un troisième motif de violence, où « quand les conflits d'honneur s'en mêlent ». « En effet, chez beaucoup de jeunes hommes, si le charme est un atout majeur, mettre en avant ses capacités viriles se révèle indispensable pour ne pas perdre la face et conserver ainsi un prestige certain aux yeux de ses camarades. (...) La question de l'honneur autour de la concurrence des ego et de la compétition individuelle dans l'affirmation de l'estime de soi, quel que soit le milieu social, peut s'avérer également à l'origine de violences²⁴ ». Ce point-là semble particulièrement intéressant dans notre cas, puisque comme l'alcool, il se profile comme une dynamique sociale constante et à considérer indépendamment des modes de fête et des groupes sociaux qui s'y côtoient.

Plus loin, se profile un processus de stigmatisation, de ségrégation sociale dans la fête. L'accès aux territoires de fête est mesurable à la reconnaissance sociale, aux moyens financiers et parfois à l'état d'ivresse du client. Il est des clubs plus fréquentables que d'autres et des milieux sociaux divers et variés y cohabitent et parfois se frottent. Entre discrimination et politique sécuritaire Éric Marlière identifie « le refus d'entrée : quand la discrimination amène les représailles » comme motif de violence et ajoute ainsi « une autre raison, plus objective celle-ci, aux violences juvéniles dans les lieux de fête : celle qui exclut physiquement une partie de la jeunesse française des espaces institutionnels de fête²⁵ ». Pour la plupart des noctambules, se voir refuser l'entrée d'un territoire de fête est vécu comme une humiliation et la frustration engendrée peut agir comme un déclencheur de violence. Aux entrées, les agents de sécurité sont amenés à effectuer un travail de physionomie et à évaluer les qualités et les intentions du client potentiel.

Pour finir, Éric Marlière souligne un dernier motif de violence : « du défoulement physique à la frustration sociale ». « Nous avons également pu constater dans l'analyse des entretiens ou nos observations qu'il existe une sorte de violence autour du sentiment de frustration. L'envie de se battre et de se défouler est le principal motif d'explication²⁶ ». Comme un moyen d'évacuer une certaine frustration, la fête se profile alors comme un défouloir et un prétexte aux confrontations et aux combats.

Il conclut sur ce point en signifiant que « ces espaces de fête ne sont pas uniquement des lieux de divertissement et d'amusement mais également des espaces sociaux où les jeunes doivent paraître, se montrer et démontrer pour impressionner et se construire une réputation. Les discothèques, les bars et autres établissements privés sont alors des espaces de lutte concurrentielle individuelle où la compétition, l'obligation de se surpasser conjuguée à l'injonction consumériste, développent une surenchère personnelle dans ses faits et gestes à travers l'exacerbation d'une sorte de culte de la

²⁴ MARLIÈRE E., *op. cit.*, 2011, p. 76.

²⁵ *Ibid.*, p. 80.

²⁶ *Ibid.*, p. 86.

performance.²⁷ » Ces facteurs de violence se muent en une grille de lecture les situations problématiques de désordre vécues par les agents.

La connaissance de ces critères permet d'envisager les comportements humains comme prévisibles et donc plus maîtrisables. Il serait bien audacieux de penser prévoir l'ensemble des débordements et autres faits de violence dans les espaces de fête. Toutefois, l'analyse de ces critères ouvre sur une démarche bienveillante, visant à augmenter l'efficacité des dispositifs de sécurité, en focalisant les attentions sur des situations contextualisées et éclairées par un travail sociologique.

Les entretiens menés auprès des directeurs de clubs, salles de concert ou bars démontrent l'intérêt des professionnels pour une approche théorique et pratique de la gestion de la sécurité. Ici, la sociologie permet de lever le voile sur des situations à penser en termes de concepts, pour en déceler les dynamiques globales et les particularismes contextuels. Notre démarche se fonde sur la notion de « savoir pour prévoir », puisque l'anticipation des dynamiques semble être un ancrage pour le travail des agents de sécurité.

Peindre le contexte d'enquête de la sorte permet d'ouvrir les portes à une réflexion sociologique différente en matière de sécurité, en levant le voile sur les pratiques formelles et informelles inhérentes à l'activité. Au travers du regard des vidents, ce travail de recherche tente d'offrir une lecture nouvelle et inspirée de la notion de violence urbaine et nocturne.

²⁷ *Ibid.*, p. 87.

2. OBJECTIFS D'ANALYSE ET AXES DE RECHERCHES

L'angle d'attaque privilégié place au centre de l'étude le travail des agents de sécurité, plus communément appelés « videurs ». C'est donc au travers de cette catégorie socio-professionnelle, que nous examinerons la mise en œuvre des normes sécuritaires contemporaines. L'analyse des dispositifs déployés et des représentations individuelles des agents, combinée à une série d'entretiens avec les directeurs d'établissement et gérants d'espaces festifs ouvre sur une théorisation de la gestion du risque et de la régulation des désordres, qui plonge ses racines dans la sociologie du travail et des professions. Pour ce faire, nous nous concentrerons sur trois axes, comme des portes auxquelles frapper pour entrer dans le travail des agents de sécurité.

Premièrement, nous chercherons à montrer l'influence des trajectoires professionnelles et personnelles des exécutants (agents de sécurité) sur les notions de « travail prescrit » et « travail réel », pour ainsi mieux comprendre comment le travailleur se conforme au rôle d'agent et aux tâches qui lui incombent. Puis, la notion de collaboration interprofessionnelle permettra de situer les pratiques professionnelles des agents de sécurité dans l'espace public, de les confronter au contexte dans lequel elles s'inscrivent. Pour finir, il semble primordial de mettre en exergue les compétences de négociations des agents de sécurité, et plus largement les rapports qu'ils entretiennent avec les clients des établissements. Comment les considèrent-ils ?

2.1. DU TRAVAIL PRESCRIT AU TRAVAIL RÉEL

Traditionnels fers de lance de la sociologie des professions, les notions de « travail prescrit » et de « travail réel » sont des portes d'entrée classiques sur l'étude du travail.

« La comparaison entre les dimensions officielles de l'activité et l'ensemble des pratiques au travail permet de faire apparaître les pratiques informelles des travailleurs. Les pratiques au travail sont entendues ici comme les pratiques telles qu'elles sont observées par le chercheur ou restituées au chercheur par les travailleurs eux-mêmes. Elles recouvrent les pratiques de travail conformes aux dimensions officielles de l'activité et les pratiques qui s'en écartent, autrement dit, les pratiques informelles²⁸ ». Ainsi, la prescription seule ne suffit pas à décrire la complexité du travail et de l'ensemble des tâches qu'il suppose. « Toute situation de travail est constituée d'un ensemble de pratiques non prévues par l'encadrement hiérarchique, de pratiques informelles, c'est à dire des pratiques qui s'écartent des dimensions officielles de l'activité et qui sont l'ordinaire de tous les travailleurs²⁹ ».

De son côté, Marie-Anne Dujarier montre comment les prescriptions ont pris de plus en plus d'importance pour encadrer de plus en plus finement le travail face à des exigences et des objectifs de bonne gestion. Dans « L'Idéal au travail », elle compare « l'incomparable » ; d'un côté un hôpital gériatrique public, et de l'autre une chaîne de restauration classique. « Il est justement troublant de constater que nos sociétés organisent la prise en charge de la vieillesse comme la production et le

²⁸ AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D. *Enquêter sur le travail*, Edition La découverte, 2010, p. 27.

²⁹ *Ibid.*, p. 37.

service au sein d'un restaurant. (...) Elle met ainsi en lumière la classique difficulté à prescrire ces activités tellement singulières, délicates et imprévisibles. Mais « difficulté » ne signifie pas « impossibilité ». C'est le travail d'organisation réalisé au niveau des directions qui est censé se coller à cette tâche³⁰ ».

La définition du travail de la sécurité en milieu festif s'élabore également dans l'imprévisible et le délicat, par le diagnostic des actes répréhensibles, des risques et des contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Les directives de travail données aux professionnels sont des éléments importants qui participent à définir et construire ce que doit être la sécurité à un moment donné. Du point de vue de l'engagement, les agents de sécurité reçoivent des consignes, des prescriptions sur le travail de terrain à effectuer. Ces directives sont élaborées à partir d'une conception de la violence et de la mécanique des foules qui semblent des plus intéressantes à décortiquer. Que ce soit dans ses spécificités légales, politiques, culturelles ou encore philosophiques, le travail sécuritaire s'inscrit dans un devoir de réflexivité quant à ses actions. L'étude de ces spécificités initie une conception théorique de la régulation des désordres qui met en lumière les dimensions éthiques et morales qu'implique l'acte de sécuriser les espaces publics.

En d'autres termes, cette première étape de recherche nous permettra d'apporter des réponses à la question : sur quelles bases le travail sécuritaire est-il pensé, et quels sont les écarts et les concurrences entre la prescription de la tâche, et son exécution.

La définition de ce qu'est ou devrait être un espace sécurisé, ouvre sur une série de tâches formelles que les agents du maintien de l'ordre exécutent dans le cadre du mandat attribué. Au même titre que les policiers engagés sur le terrain, ils se doivent de collaborer, en évoluant aux côtés de leurs équipiers et en appliquant des normes sécuritaires communes et reconnues par tous. Ce point suppose une conception collective et organisationnelle des tâches à effectuer.

La tension paraît alors évidente, dans la mesure où les agents interprètent chacun individuellement le rôle professionnel attribué. Dans cette optique, il convient d'analyser le travail, de le décrire tel qu'il s'impose aux professionnels, et d'établir une typologie des mécanismes d'intervention mis en place. « L'étude de la définition officielle de l'activité permet également d'accéder au faisceau de tâches qui définit le poste de travail³¹ ». Quelles sont, au regard des missions qui leur sont confiées, les tâches que les agents de sécurité sont censés effectuer. Il semble aussi pertinent de s'intéresser à l'étape clé de transmission des consignes aux agents de sécurité qui interprètent alors le rôle qui leur est attribué. « L'étude des situations de travail revient donc à articuler la façon dont le travail s'impose aux travailleurs et la manière dont ils le redéfinissent activement ». Comme l'avait suggéré William Thomas, « les individus déterminent leur conduite après une phase d'examen au cours de laquelle ils définissent leur situation, c'est à dire qu'ils agissent en fonction de la représentation qu'ils en ont des rôles auxquels ils souhaitent se conformer³² ».

³⁰ « Notes de lecture », *Travailler* 2/ 2008 (n° 20), p. 155-165, URL : www.cairn.info/revue-travailler-2008-2-page-155.htm.

³¹ THOMAS W.I., « Définir la situation », in GRAFMEYER Y. et JOSEPH I. (dir.), *L'École de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, « Champs / Essais », p. 79-83, 2009. in AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D. *Enquêteur sur le travail*, Edition La découverte, 2010, p. 16.

³² AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D. *Enquêteur sur le travail*, Edition La découverte, 2010, p. 23.

Cette étape d'analyse visera à mettre en lumière la « phase d'examen » et les différences d'interprétation par les agents des consignes et du cadre à appliquer. En d'autres termes, nous tenterons de présenter les tensions qui séparent le travail prescrit et le travail réel.

2.2. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONS

Dans le travail de régulation des désordres, la notion de coopération semble intéressante et importante à questionner, dans la mesure où le mandat de gestion de la sécurité dans les espaces de fête concerne non-seulement les agents de sécurité (secteur privé), mais aussi la police (secteur public). Un des enjeux centraux consiste en effet à déterminer qui est responsable de la gestion de tel aspect de la sécurité, sur quel partie de territoire, dans quel laps de temps, sachant que les frontières sont loin d'être définitivement fixées. Ainsi, comment et à partir de quand les agents de sécurité décident-ils d'en appeler aux forces de police ? Dans quels périmètres sont-ils, en lien avec les devoirs des gérants de boîtes, considérés comme responsables ? Il convient dès lors de mettre en lumière les éventuelles rencontres de ces corps de métier autour de la question de la sécurité et de l'ordre public.

Dans les pratiques professionnelles, existe-t-il une collaboration effective et motivée, ou alors les deux métiers s'ignorent-ils ou se critiquent-ils en se renvoyant la balle ? Par le biais d'entretiens, nous veillerons à préciser ces questions, à interroger les professionnels de la sécurité, et notamment les directeurs d'établissements de nuit sur les rapports qu'ils entretiennent avec les forces de polices étatiques.

Nous pouvons nous poser la question de la collaboration des agents de sécurité avec d'autres professions comme le secteur des médias par exemple. Les agents ont-ils pu être approchés par des journalistes et amenés à témoigner des faits de violence ou sont-ils condamnés au silence, éclipsés par un discours politique et policier surreprésenté ?

Bien que ces interrogations ne soient pas le point central de notre recherche, elles semblent pertinentes à aborder en entretien avec les agents dans le but de fournir un éclairage sur les représentations que les professionnels ont de leur travail, qui s'inscrit dans un système collectif et complexe. « Plus encore que des travailleurs qui se connaissent et se côtoient, il s'agit de travailleurs qui se reconnaissent comme faisant partie d'un même ensemble, qui ont conscience d'avoir des intérêts communs³³ ».

Nous proposons ici de dépasser la notion de « collectif de travail » pour voir comment les agents de sécurité inscrivent leur pratique dans un contexte pluridisciplinaire inhérent aux violences nocturnes et par antagonisme, à la sécurité publique. Les agents s'attaquent au quotidien au problème de l'insécurité qui se construit et s'échafaude dans le domaine public par le truchement des médias et sous l'influence de la police. Dans ce processus, peut-on voir une unité dans les représentations que les professionnels ont de leur travail dans les dimensions de collaboration et de coopération ou existe-t-il des concurrences dans les points de vue ? Ces interrogations permettront de situer le travail des

³³ AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D., *op.cit.*, p. 194.

agents de sécurité et de souligner les enjeux inhérents au contexte dans lequel les pratiques professionnelles s'inscrivent.

2.3. RAPPORT AVEC LES CLIENTS

En troisième lieu, questionner le rapport que l'agent de sécurité entretient avec les clients ouvre sur la notion de représentation sociale qui influence le professionnel dans l'exercice de ses fonctions. Par des entretiens, nous tenterons de mettre en lumière l'influence des trajectoires sur le processus de catégorisation de la dangerosité ou de la désirabilité supposée des clientèles en fonction des stéréotypes, des routines de travail, des expériences préalables. Par exemple, le délit de faciès semble un élément pertinent à relever, dans la mesure où le tri qui s'opère aux entrées des établissements semble un élément objectivable et perméable à ce genre d'influence, puisque soumis à l'appréciation plus ou moins personnelle du professionnel engagé. En d'autres termes, quelles sont les consignes en matière de restriction d'accès à l'établissement, et comment sont-elles exécutées dans la pratique ? Le videur se doit d'entretenir une relation respectueuse avec le public qu'il est amené à cadrer. Mais qu'en est-il puisque ce public n'est pas forcément aimable, ni même enclin à accepter les remontrances des dispositifs de sécurité.

Le travail sécuritaire sous-entend donc d'habiles compétences de négociation pour pouvoir, dans la mesure du possible, cadrer verbalement une foule et contenir les agissements individuels et collectifs. La complexité du contexte et le caractère imprévisible des fêtards mènent à des situations non-cadrées, qui demandent aux professionnels un savoir-faire et une capacité d'adaptation. Ce sont ces compétences que notre recherche tentera de décortiquer, en analysant le travail tel qu'il s'impose, et comment les agents endossent le rôle professionnel qui est le leur, dans un contexte en constante mouvance et animé par les perceptions culturelles et les savoir-faire individuels.

Cette analyse ouvre sur le concept d'interaction sociale, et sur le fait que les situations de travail de terrain ne sont jamais réellement données d'avance. « Plus précisément, comme le suggère à un premier niveau l'expression, souvent mobilisée par Everett Hughes, de « drame social du travail » (social drama of work), il faut étudier les activités professionnelles comme des scènes de théâtre³⁴ ».

L'agent de sécurité se présente alors comme un acteur qui endosse un rôle et doit tenir son poste vaille que vaille et faire face aux éventuels débordements et actes d'incivilités. La stature, l'attitude et le logos constituent ce rôle et façonnent l'écho qu'il donne au public. Le professionnel se doit ainsi de construire ce personnage de gardien, en soulignant sa prestance et son indéfectibilité. « L'expression « drame social du travail » renvoie à un deuxième niveau d'analyse. La métaphore théâtrale permet d'insister sur le fait que les divers acteurs impliqués dans la définition d'une situation de travail jouent des rôles et agissent les uns en fonction des autres³⁶ ». Les agents évoluent ainsi en fonction du public, mais aussi en fonction du dispositif de sécurité et des compétences individuelles de chacun des professionnels qui constituent l'équipe.

³⁴ HUGHES E., « Le drame social du travail », in AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D., *op.cit.*, pp. 59-60.

³⁶ *Ibid.* p. 60.

Considérer l'espace de fête comme une scène de théâtre permet de mieux comprendre les interactions qui s'y jouent et de notamment éclairer l'expression de la sécurité, comme une tentative de représentation professionnelle de l'ordre et de l'autorité. En effet, les agents adoptent des attitudes selon les perceptions qu'ils ont de leur propre rôle et de la mission qui leur incombe. De manière générale, « sur la scène du travail, ils – les individus – ont le souci de se valoriser et ont tendance à présenter leur rôle de la façon la plus avantageuse possible³⁷ ». Nous le verrons, ce constat semble d'autant plus prégnant dans les espaces festifs, puisque la sécurité est l'affaire des apparences.

³⁷ AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D., *op.cit.*, p. 60.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Après avoir précisé l'objet et son cadrage théorique, il convient de dessiner l'approche méthodologique, conditionnelle du travail sociologique et de sa validité scientifique.

« L'ethnographie a pour vocation originale de rendre la parole aux humbles, à ceux qui par définition n'ont jamais la parole : tribus isolées en terrain exotique, peuples colonisés (ethnologie traditionnelle), classes dominées ou groupes en voie de disparition dans les sociétés développées (ethnologie chez soi)³⁸ ». Dans la continuité de cette idée, Pierre Bourdieu dessine une sociologie qui se veut aussi un support d'expression pour les groupes sociaux « dominés ». Il intitule d'ailleurs un entretien donné en 1992, à l'occasion de la parution de son ouvrage *Les Règles de l'art* : « Il faut que l'intellectuel donne la parole à ceux qui ne l'ont pas³⁹ ». Or, c'est bien vers cette finalité première que s'oriente notre enquête, en interrogeant ce monde de la nuit qui présente une certaine forme d'exotisme, puisque souvent – et nous le verrons –, il veille à se maintenir dans l'ombre, à préserver ses activités et les secrets que renferment ses coulisses.

D'un point de vue méthodologique, ces particularismes permettent déjà de penser le terrain d'enquête au regard de l'enjeu d'accessibilité, mais aussi d'ancrer l'apparente illégitimité dont souffrent les acteurs de la nuit – agents comme gérants – dans l'arène médiatique et dans l'espace public. Les récentes modifications légales liées au concordat et à la convention collective de travail sont symptomatiques de cette situation que déplorent les gérants mais aussi le tissu associatif lausannois – et genevois notamment : jamais, ces acteurs de la culture et de la nuit n'ont été consultés par les instances politiques, qui aujourd'hui dictent des règles de fonctionnement, *a priori* dans un souci de prévention et de bonnes pratiques, mais qui au regard du sentiment des professionnels de la nuit semblent pour le moins douloureuses à appliquer⁴⁰.

Puis, au-delà de l'application de ce cadre légal, les clubs se voient également estampillés dans la presse comme responsables de ces heurts qui animent les nuits lausannoises. C'est donc dans un double processus d'illégitimité que s'inscrit ce monde de la nuit, qui tente de s'affirmer dans un contexte qui semble ne lui prêter que peu d'attention, si ce n'est celle de ses responsabilités.

Ainsi, notre enquête veille à (re)donner la parole à ces acteurs qui se trouvent en première ligne pour gérer les faits de violence qui animent l'espace public.

Pour finir, la sociologie pragmatique de Boltanski et Thévenot viendra éclairer certains questionnements. Nous le verrons, l'approche par les régimes d'action s'applique particulièrement bien à l'analyse du travail des agents, et ce dans l'objectif de produire des résultats plus spécifiques à la pratique de la sécurité en milieu festif. Par exemple, les entrées des clubs se profilent comme des

³⁸ BEAUD S. & WEBER F., (2003) Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques, Paris, Éditions La Découverte. pp. 8-9.

³⁹ BOURDIEU P. « Il faut que l'intellectuel donne la parole à ceux qui ne l'ont pas ! » IN L'événement du jeudi, 10-16 septembre 1992, pp. 114-116. Propos recueillis par Philippe Petit.

⁴⁰ PETZI (association), commission membres : « La sécurité dans les clubs et les festivals : Enjeux et cadre légal ». La Superette, Théâtre du Pommier, Neuchâtel, le 24 octobre 2014. Retranscription par Céline Roudit, 4 novembre 2014.

espaces particuliers d'interaction entre des agents investis d'une mission et des noctambules en fête. D'inspiration interactionniste, le courant pragmatique permet de mieux comprendre « ce qui se joue » dans ces situations, entre la force et la négociation, la répression et l'accueil, et qui suppose chez l'agent d'user de tactique mais surtout de tact.

3.1. DE L'OBJET À LA MÉTHODOLOGIE

Le choix de la méthodologie qualitative s'est imposé au regard de l'objet de recherche et de nos questionnements. Comprendre le fonctionnement du monde de la nuit et plus particulièrement l'organisation des dispositifs de sécurité demande de porter attention aux carrières des professionnels, aux représentations sociales et aux sentiments qui guident leurs actions.

Ainsi l'entretien biographique, qui constitue les données principales, présente l'avantage certain de mettre en perspective la trajectoire vécue, la « carrière⁴¹ », avec la réalisation-même de l'activité de sécurité. A travers lui, c'est bien l'identité professionnelle des agents que nous avons cherché à décrire, pour notamment signifier l'apparente complexité qui caractérise ce secteur d'activité « de l'ombre ».

Pour compléter ce corpus, nous avons élargi l'analyse grâce à deux types de données secondaires formant deux axes complémentaires.

D'une part, le contexte légal en mouvance, qui cadre les pratiques professionnelles et qui influence forcément les activités de la sécurité contemporaine. La nouvelle convention collective de travail et les closes étendues du concordat romand permettent de mieux comprendre les enjeux de professionnalisation de la branche des services de la sécurité privée – en milieu festif dans notre cas.

D'autre part, la médiatisation de l'insécurité nocturne contribue à la mise en scène de l'objet dans ses perspectives problématiques et participe à la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués. En amont de cette recherche, nous avons effectué une analyse à propos de la couverture des violences nocturnes lausannoises, sur la base d'un corpus de données récoltées auprès des archives de presse de la police cantonale vaudoise. Notre attention s'est focalisée sur la publicisation des violences nocturnes et sur la représentation médiatique des différents acteurs qui gravitent autour du problème – police, agents de sécurité, gérants d'établissements ou encore fêtards... Ce travail⁴² a permis d'affiner notre regard sur la problématique et les principales pistes de réflexion seront évoquées dans ce mémoire.

Pour résumer, notre corpus se compose de données principales ; entretiens avec les gérants, les agents et les responsables de sécurité – et de données secondaires ; textes légaux et extraits

⁴¹ Dans *Outsiders*, Howard Becker conçoit l'entrée en déviance comme un processus de « carrière », qui suppose un certains nombres d'étapes. Le statut de fumeur de marijuana, comme n'importe quel rôle social, s'acquiert au gré des trajectoires de vie. La notion de « carrière » se place également comme une dimension centrale de la sociologie des professions, qui pense l'activité et l'identité professionnelles à l'aulne des expériences et du vécu des individus.

⁴² DELLEY L., « De la construction médiatique des violences nocturnes comme problème public : Le cas de Lausanne ». Travail effectué dans le cadre du cours « *Le travail et les professions comme problème public* » prof. Muriel Surdez, Université de Fribourg, SP 2013.

médiatiques, que nous mobilisons dans un aller-retour permanent, dans un souci de transversalité, pour éclairer nos analyses et les inscrire dans un contexte.

3.2. LA DÉMARCHE D'ENTRETIEN OU LE RECUEIL DES DONNÉES PRINCIPALES

De prime abord, soulignons les apparentes difficultés que nous avons rencontrées dans la prise de contact avec notre terrain d'enquête. D'un côté, les directeurs de clubs se profilent comme des gestionnaires mystérieux, des business man aux plannings chargés ; une infime minorité répond aux sollicitations et se rend disponible. De l'autre, l'identité et les contacts des agents de sécurité se révèlent également difficiles à obtenir. Engagés directement par les établissements, c'est souvent dans l'ombre qu'ils sont recrutés, par relations interposées.

« Il faut, bien sûr, distinguer l'enquête de terrain en milieu « exotique » de l'enquête de terrain en France. Dans ce dernier cas, faire du terrain paraît plus facile du fait de l'absence de barrière linguistique, de moindres contraintes matérielles (transport, séjour sur place), d'une vaste documentation disponible. D'autres difficultés surgissent toutefois : la proximité sociale et culturelle produit une forme d'« évidence » de terrain qui endort la curiosité et trompe le regard trop habitué au monde qui l'entoure. Lorsque l'ethnographe des sociétés contemporaines est trop près de son objet, il lui faut prendre de la distance, s'éloigner pour « mieux voir ». C'est alors qu'il a besoin du sociologue qui, lui, a mis au point des outils pour observer, au niveau macrosociologique, la réalité sociale⁴³ ».

Pour le chercheur, le monde de la nuit est à penser en terme de perméabilité – ou d'imperméabilité c'est selon. Difficile pour l'étranger à ce monde de le pénétrer sans avoir pensé au préalable la stratégie d'approche au terrain d'enquête. Les professions de l'ombre veillent à conserver leurs secrets de fonctionnement et ce, d'autant plus, au regard des responsabilités que la presse et l'opinion publique leur prêtent dans la chronique des désordres nocturnes. L'ancrage journalistique suscite la méfiance. L'accessibilité difficile de ces espaces de fête leur confère une certaine dimension d'exotisme, comme un monde à part et étrange pour ceux qui ne s'y aventurent pas. Ainsi, nous avons dû user de relations pour entrer en contact avec les acteurs que nous souhaitons interroger. Notons que les entretiens avec les agents se sont construits dans un processus évolutif, au gré des contacts que chaque rencontre pouvait bien nous offrir. Les agents semblaient intéressés et concernés par notre sujet – forcément, puisqu'en cours de redéfinition légale – et ont tous offert de nouvelles opportunités de recueils de données. Nous les en remercions.

Dans un premier temps, s'entretenir avec les directeurs et gérants d'établissements revêt un double intérêt : sociologique d'une part ; comprendre les attentes et les demandes des responsables permet ainsi de mettre en exergue une définition du risque en espace de fête liée à leur pratique professionnelle. D'autre part, opérer les premiers contacts avec les gérants permet d'ouvrir les portes d'un terrain difficile d'accès, pour finalement toucher notre population-cible : les agents de sécurité.

⁴³ BEAUD S. & WEBER F., *op. cit.*, p. 9.

Ainsi, les entretiens avec les gérants visent à préciser les conceptions sécuritaires, les impératifs légaux et à décrire le travail tel qu'il s'impose, ou devrait s'imposer aux professionnels sur le terrain.

Par choix, et au vu de l'objectif premier de notre démarche qualitative, nous avons préféré soigner un corpus de données relativement restreint, pour mieux nous immiscer dans le quotidien des agents et des gérants.

Notre corpus de données se compose donc de trois entretiens avec des gérants – qui possèdent plusieurs établissements sur l'échiquier culturel lausannois –, quatre avec des agents de sécurité qui interviennent dans l'espace festif lausannois, et pour finir deux entretiens réalisés avec des responsables de « sécurité » qui coordonnent les dispositifs sur le terrain. Ces derniers ont d'ailleurs une approche totalement antagoniste dans la pratique et révélatrice de l'opposition force/négociation qui caractérise le travail en milieu festif ; l'un opérationnalise des dispositifs à tendance « tactique », l'autre les pense dans une dimension de pilotage et de « tact ».

Le recueil de donnée a débuté en décembre 2013 et s'est achevé en mai 2014.

3.2.1. Technique d'entretiens

La grille d'entretien définissait les thématiques générales à aborder, notamment *la notion de trajectoire, les dimensions d'organisation, de prescription et de collaboration dans le travail sécuritaire, le rapport au client ainsi qu'à la violence*, tout en laissant place à l'hétérogénéité des récits et des histoires.

Par souci de précision de ces grands thèmes, des questions de relance ont elles aussi été conçues et utilisées lors des entretiens plutôt comme appui ou fil conducteur. Ainsi, nous avons interagi avec les propos des interviewés, tout en gardant en ligne de mire nos questions de recherche : « Dans le questionnaire, le ton et la formulation des questions invitent logiquement à des réponses brèves et claires : oui ou non, choix multiples, phrases ouvertes mais succinctes. Ce type de questionnement instaure une hiérarchie dans l'interaction : l'enquêté se soumet à l'enquêteur, acceptant ses catégories, et attend sagement la question suivante. Le but de l'entretien compréhensif est de briser cette hiérarchie : le ton à trouver est beaucoup plus proche de celui de la conversation entre deux individus égaux que du questionnaire administré de haut. Parfois, ce style conversationnel prend réellement corps, le cadre de l'entretien est comme oublié : on bavarde autour du sujet. De tels moments indiquent que l'on a atteint un bon niveau de profondeur et jouent un rôle positif de respiration, pour l'enquêteur comme pour l'enquêté⁴⁴ ». Cette démarche suppose un investissement de la part du chercheur, une nécessaire capacité de réflexivité au présent, puisque les échanges sont aussi tributaires de la dynamique qu'il saura leur insuffler.

Ainsi, le sociologue qui veille à prendre en compte toute la complexité – théorique mais aussi pratique – de la réalité sociale qu'il étudie, ne sera que plus efficace dans l'échange avec les praticiens qu'il rencontre. « L'idéal est de rompre la hiérarchie sans tomber dans une équivalence des positions : chacun des deux partenaires garde un rôle différent. L'enquêteur est maître du jeu, il définit les règles

⁴⁴ KAUFMANN J.-CL., *L'entretien compréhensif*, Paris, Éditions Nathan, 1996, p. 47.

et pose les questions ; l'informateur au début se contente de répondre. C'est ensuite que tout se joue : il doit sentir que ce qu'il dit est parole d'or pour l'enquêteur, que ce dernier le suit avec sincérité, n'hésitant pas à abandonner sa grille pour lui faire commenter l'information majeure qu'il vient de livrer trop brièvement ; l'informateur est surpris de se sentir écouté en profondeur et il se sent glisser, non sans plaisir, vers un rôle central : il n'est pas interrogé sur son opinion, mais parce qu'il possède un savoir, précieux, que l'enquêteur n'a pas, tout maître du jeu qu'il soit. Ainsi, l'échange parvient à trouver son équilibre entre deux rôles forts et contrastés. Et l'informateur comprend que s'il plonge plus profondément en lui-même, parvenant à exprimer davantage de savoir, il renforce encore son pouvoir dans l'interaction⁴⁵ ».

Ainsi, au gré des rencontres, nous avons évoqué quelques expériences pratiques vécues sur le territoire des fêtes contemporaines – au Festival « Week-end au bord de l'eau » notamment, comme pour nous rapprocher de ces agents et ainsi faire oublier pour un temps l'obscur sociologue qui les passait au crible. Cette approche nourrit l'échange en flattant l'ego et la confiance de l'interviewé. Le professionnel se voit alors consulté comme un expert du domaine et invité à réfléchir, à donner son avis sur ces faits et anecdotes que nous lui soumettons. Positionnement certes particulier, c'est pourquoi nous reviendrons plus tard sur le paradoxe du « chercheur engagé » et ses considérations épistémologiques.

3.2.2. Enjeux et techniques d'analyse

En accord avec les sujets rencontrés, tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits dans leur intégralité, l'objectif étant de ne perdre aucune miette des éclairages disséminés dans les échanges.

Puis dans une logique inductive, l'analyse transversale des entretiens fait émerger des catégories interprétatives selon les thématiques et les tendances à éclairer. Ainsi, l'écart entre prescription et réalisation de l'activité, la dimension de collaboration ou encore les rapports entretenus avec le client, se profilent comme les clés de lecture de la réalité sociale qui nous intéresse : le travail de la sécurité en milieu festif. Pour expliciter au mieux l'approche analytique empruntée, il convient de revenir sur les fondements théoriques de cette méthodologie que nous évoquions et qui invite le sociologue à se faire détective, en chasse de ces traces et indices infimes qui résolvent les énigmes rencontrées. Le roman policier a d'ailleurs inspiré ce modèle épistémologique, que Ginzburg définit comme le « paradigme indiciaire ».

« Il désigne par là l'analogie entre trois méthodes de recherche utilisées dans des domaines très différents à la même époque : la critique d'art, avec les travaux de l'amateur d'art Morelli, sur l'attribution de tableaux à leur véritable auteur : ses travaux permettaient de distinguer un original d'une copie par l'attention aux plus petits détails (le lobe d'une oreille, les ongles, la forme des doigts, etc.) la littérature, avec les romans de Conan Doyle et la méthode de Sherlock Holmes, relevant tous les indices imperceptibles (cendres de cigarettes, empreintes, etc.) la psychanalyse avec Freud, qui,

⁴⁵ KAUFMANN J.-CL., *op. cit.*, p. 48.

dans un essai, *Le Moïse de Michel-Ange*, se réfère à Morelli et à sa méthode indiciariaire et fait de l'attention aux détails triviaux l'une des sources de la psychanalyse⁴⁶ ».

Cette pertinente transposition du roman policier à la démarche de recherche en sciences sociales peut ainsi se résumer au souci de l'infime, la conscience de cette trace qui, *a priori* insignifiante, permet d'expliquer une réalité ou un fait social. Un éclat de rire ou un silence, le ton de la voix qui change ; tant d'instantanés qui parfois en disent bien plus que l'interviewé ne voulait en faire paraître. Dans l'application de ce registre d'analyse à notre objet, la sémantique revêt une importance toute particulière ; une profession se définit aussi par les termes qu'elle mobilise pour se présenter – indicateur de la perception que l'agent se fait de son rôle professionnel, qui oscille entre prévention et répression.

D'un point de vue épistémologique actuel, l'observation indiciariaire, l'expérimentation logique et l'imagination réaliste forment ce que Marc-Henry Soulet a nommé « le triangle magique de la découverte⁴⁷ ». Cette approche méthodologique se fonde sur le « paradigme indiciariaire » de Ginzburg, s'opposant à une forme de science positive qui s'appuierait sur des faits en se focalisant ainsi sur des traces, des indices qui se profilent comme des clés, des éléments de compréhension.

Ces trois opérations constituent ici la base et l'inspiration de notre analyse transversale. Au gré des retranscriptions, des textes légaux mais aussi du contenu médiatique, nous partons en quête des éléments répondant à nos objectifs de recherches mais pas seulement. Se laisser surprendre et ouvrir des portes inattendues laisse entrevoir des dimensions insoupçonnées qui offrent finalement substance et profondeur au travail sociologique.

3.3. DONNÉES SECONDAIRES ET ENJEUX DE TRANSVERSALITÉ

L'analyse d'une réalité sociale suppose aussi de replacer l'objet dans son contexte pour mieux traduire les enjeux et les intérêts qui s'y rattachent. Précisons les données juridiques et médiatiques comme un matériau qui, au fil de la recherche, a pris de plus en plus d'importance, dans la mesure où ces pans d'investigations évoluaient justement au présent, au hasard de la temporalité politique pour le juridique, et de la violence pour la presse.

Ainsi, pour documenter la réflexion sur les entretiens, traiter du cadre légal d'une profession semble une entreprise nécessaire pour mieux cerner les enjeux juridiques qui influencent forcément la conduite de l'activité. Les récentes modifications du concordat pour la branche de la sécurité privée, mais aussi la nouvelle convention collective de travail, contiennent des indices qui nous permettent de saisir la profession dans ses dimensions de changement. Entreprise nécessaire pour le sociologue du travail, puisque un champ d'activité se comprend au regard de son organisation et de ses règles. Dimensions intéressantes de temporalité pour notre recherche, puisque l'objet se définit au présent, par ces mesures que les politiques tentent d'appliquer, comme des tentatives éparpillées de réponse à donner à un problème public ; l'insécurité dans la ville.

⁴⁶ SERRES A., « Quelle(s) problématique(s) de la trace ? », in *Séminaire du CERCOR*, le 13 décembre 2002, p. 1.

⁴⁷ SOULET M.H., « Traces et intuition raisonnée » in Paillé, P (Ed). *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 125-149.

Ce qui nous amène à énoncer la seconde donnée, que nous mobilisons ici, pour éclairer la profession dans son contexte ; sa représentation médiatique, comme un miroir qui se fait le reflet de toute un secteur d'activité – le monde de la nuit –, et plus particulièrement des faits divers de violence qui animent les nuits lausannoises. Le problème n'a d'existence que l'idée que l'on s'en fait, et nous le vérifierons. La temporalité quotidienne joue un rôle majeur dans la représentation de « ce que c'est que la nuit », à l'aulne des secteurs d'activités professionnelles qui exploitent ces espaces, justement hors de la quotidienneté.

En plus simple, il y a deux catégories de personnes : ceux qui font la fête, et ceux qui ne la font pas. Nous n'oserons pas de pronostics aléatoires, mais force est de constater que l'insécurité nocturne se présente comme un problème public et qui concerne toute la population – puisque médiatisé. A peut-être aussi concevoir comme un indicateur de développement culturel urbain, c'est plus valorisant. Les gérants nous confiaient d'ailleurs regretter que les médias ne relèvent que les faits divers de violence – qui font vendre – et pas les récompenses et les victoires que parfois ils obtiennent dans les succès d'exploitation de leurs établissements. Dans ce sens, la presse endosse le rôle de rapporteur pour les sérieux qui ne fréquentent pas ces lieux. La nuit est un temps de paradoxes et d'oppositions, entre le « repos total des corps » des uns, et les « corps déchaînés » des autres⁴⁸. Que savent de la nuit ceux qui se reposent ?

Le cas de Lausanne se révèle particulièrement intéressant, dans la mesure où la représentation médiatique accrue des violences nocturnes se mue en un indicateur déterminé et déterminant de la mesurabilité d'une problématique dont la chronicité semble inquiéter les politiques. L'étiquetage appliqué par les médias au territoire de Lausanne questionne sur ces désordres nocturnes apparents dont la médiatisation contribue à ancrer des peurs et des méfiances, gages d'insécurité et de mécontentement populaire et citoyen. Le monde de la nuit souvent noircit les colonnes de la presse, où les clubs se voient étiquetés comme les responsables de ces désordres. Ainsi, les médias participent à la problématisation de l'insécurité – ou de la sécurité, c'est selon – dans la sphère publique.

Il y a donc une forme de tension entre les deux types de données secondaires que nous mobilisons ; la presse participe au processus de problématisation d'un phénomène, auquel le cadrage juridique tente de s'adapter pour mieux habiter la ville en fête. Les mesures imposées aux clubs (heure de fermeture) et aux commerces (restriction de la vente d'alcool) se présentent bien comme des tentatives de réponses éparpillées à la violence et aux désordres nocturnes. Précisons que la presse s'interroge comme un matériau qui participe à la construction d'un problème public en fonction de logiques propres – audience, médias interactifs, lutte pour être le quotidien régional ou local –, et aussi spécifiques – tel rédacteur en chef ou tel type de parution. En d'autres termes, son contenu est forcément biaisé, puisque il subit les influences des représentations de ceux qui écrivent.

Pour finir, n'oublions pas d'évoquer la charge émotionnelle ambiante. Le travail de représentation médiatique de l'insécurité et l'étiquetage des clubs comme responsables des heurts dessinent un contexte sous tensions, où les intérêts des uns se frottent forcément à ceux des autres.

⁴⁸ Nous remercions Luca Pattaroni pour l'idée que nous énonçons ici. Nyon, le 31 octobre 2014.

3.4. RAPPEL DES DONNÉES ET AXES D'ANALYSES

Données	Recueil	Thématiques d'analyse
Primaires	Entretiens – gérants / agents	Sociologie des professions, Rôle, identité, valorisation, rapport aux risques...
Secondaires	Cadre légal Contenu médiatique	Règles de fonctionnements Image publique de l'objet et de la profession Publicisation du problème public

3.5. RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES

3.5.1. *Les données informelles*

Pour clore la méthodologie, précisons les temps de recherche et de réflexions informelles que ce corpus ne dit pas. Derrière le recueil des données se cachent bon nombre de lectures et de rencontres, mais aussi la volonté de s'engager dans les espaces de fête, comme pour mieux s'immiscer sur « le territoire des grandes manifestations contemporaines ».

C'est à dessein que nous employons cette terminologie pour présenter ce premier appui imprévu sur lequel nous avons pu compter en la personne de Pascal Viot, responsable du département « Accueil et Sécurité » du Paléo Festival de Nyon. D'abord simplement pour parler du projet de mémoire, et puis en visite derrière la grande scène de la plaine de l'Asse, pour des observations, des échanges avec des experts de l'événementiel et de la sécurité. Matériau inestimable pour la recherche que de pouvoir « s'infiltrer » – pour revenir à ce souci de l'indice – dans l'organisation du plus grand

événement musical de Suisse, avec 280'000 visiteurs sur 6 jours. Cet épisode fait partie de ces expériences formatrices qui ont alimenté le processus d'enquête et affiné nos réflexions.

Notre participation à la « commission membre⁴⁹ » – organisée le 24 octobre 2014 par l'association Petzi⁵⁰ et destinée aux acteurs culturels et associatifs de Suisse romande –, illustre l'implication pratique du chercheur auprès de l'objet étudié. Nous avons pu y prendre part en tant qu'intervenant, au côté de Pascal Viot, et de Benoit Rey, président de la commission concordataire pour la branche des services de sécurité privée. Les échanges furent vifs et les débats, sur scène comme à l'apéritif, ont contribué à éclairer l'objet de recherche et son caractère problématique notamment. Les conceptions qui divergent forment des dialogues désaccordés à propos des enjeux professionnels de sécurité des territoires des fêtes contemporaines.

Dans un souci de validité scientifique, il convient de préciser ce rôle ambivalent dans lequel le chercheur se place, aux frontières de l'observation et de l'intervention, de par sa présence et sa possible implication dans la conceptualisation et la gestion-même de la sécurité. Ce genre d'engagement se présente comme une contribution essentielle de notre démarche de recherche.

3.5.2. Le paradoxe méthodologique du « chercheur engagé »

Les critères méthodologiques, que la notion de validité scientifique suppose – c'est-à-dire une forme de rupture épistémologique (Bachelard), de distanciation de l'objet – se voient ici quelque peu mis à mal, dans la mesure où, dans une démarche de recherche conventionnelle, le sociologue se doit, dans un souci de rigueur, de prêter attention à sa relation à l'objet. Pascal Viot développe dans sa thèse une réflexion à propos de cette question, en reprenant notamment le concept de neutralité axiologique (Weber), et au travers duquel il décrit son statut « hybride », entre ses obligations d'universitaire et ses responsabilités de terrain liées à la coordination de l'accueil et de la sécurité du Paléo festival.

Le rôle de sociologue, qui théorise le risque pour mieux l'appréhender et qui veille à élaborer une politique de sécurité consciente de tous les enjeux, semble se conjuguer à la nécessaire réflexion que l'intervention et sa gestion supposent. « *Know your enemy* » scande *Rage Against The Machine*, un groupe d'ailleurs étiqueté comme vecteur de désordre. N'est-ce pas là un enjeu majeur ? Connaître ce risque pour mieux travailler à l'endiguer. Nous précisons ici cet engagement, comme une sociologie qui s'assume et qui s'essaie à la pratique, car c'est bien des compétences de sociologue que nous mobilisons dans les tâches qui incombent à la gestion de la sécurité d'un événement. D'un autre côté, quelle opportunité pour le chercheur que de disposer d'un espace de fête comme terrain de jeux, où tester des conceptions théoriques, confronter des catégorisations avec « le monde réel ».

Dans ce sens, notre stage de recherche effectué au Festival « Week-end au bord de l'eau⁵¹ » s'est employé à concevoir l'événement comme un laboratoire grandeur nature, où appliquer les concepts pour mieux les mettre à l'épreuve. « Nous devrions assimiler l'idée que le processus de recherche est

⁴⁹ PETZI (association), commission membres : « La sécurité dans les clubs et les festivals : Enjeux et cadre légal ». La Superette, Théâtre du Pommier, Neuchâtel, le 24 octobre 2014. Retranscription par Céline Roduit, 4 novembre 2014.

⁵⁰ Petzi : Fédération suisse des clubs de musique actuelle. Site officiel : <http://www.petzi.ch>

⁵¹ Festival « Week-end au bord de l'eau », site officiel, URL : <http://www.aubordeleau.ch>

imprégné par des émotions – de la sorte, nous pouvons utiliser toutes nos émotions comme outils pour l’analyse⁵² ». Or, c’est bien de genre d’engagement professionnel que naissent ces émotions, ce ressenti qui permet de mieux penser les réalités de terrain. L’universitaire, en tant que responsable de la sécurité, se voit offrir l’avantage certain d’entrer dans un processus d’expérimentation, où les « intuitions raisonnées⁵³ » et les analyses produites se muent en des pistes d’intervention concrète, des solutions proposées par exemple, dans un briefing à trois heures du matin aux entrées d’un festival ou aux environs d’un bar. Car l’enjeu global est là : passer de la tactique au tact, par une approche socialisante et pragmatique de la sécurité en milieu festif.

Par ces considérations méthodologiques, nous proposons d’amener des éléments de réponse, dans un processus d’analyse transversale, qui questionne l’objet dans un mouvement de va et vient constant, entre la théorie et la pratique. Ce processus se voit alimenté par les expériences de terrain, les données d’analyses et les échanges humains esquissés plus haut – que nous qualifierons d’« observations participantes et proactives ».

⁵² KLEINMAN S. & COPP M. A., *Emotions and fieldwork*, Newbury Park (CA), Sage Publications, 1993, in BENELLI N. & MODAK M., « Analyser un objet invisible : le travail de care », *Revue française de sociologie*, 2010/1 Vol. 51, p. 39-60.

⁵³ SOULET M.H. (2006) Traces et intuition raisonnée. In Paillé, P (Ed). *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*. Paris : Armand Colin, p. 125-149.

4. LE CONTEXTE FESTIF ET SES ACTEURS

4.1. LUMIÈRES SUR LA NUIT ET SES MÉTIERS DE L'OMBRE

« De toute façon, on n'est pas crédible. Aux yeux du grand public, un club c'est entre le vendeur de drogue, le proxénète et le marchand d'armes. Alors qu'on est une structure totalement professionnelle, on engage des étudiants et on fait fonctionner toute une économie. » (G1).

En guise d'introduction à l'analyse du travail sécuritaire, il semble pertinent de présenter le contexte dans lequel les agents s'inscrivent, celui du monde de la nuit et du divertissement. Pour ce faire, nous illustrerons au regard des entretiens menés avec les gérants d'établissements, les représentations sociales, les logiques professionnelles, les conflits d'intérêts et autres tensions. Cette approche permet de présenter une première description du contexte dans lequel travaillent les agents de sécurité et d'aller au-delà des représentations populaires, afin de lever le voile sur un secteur d'activité qui, de par son invisibilité et ses mystères, suscite méfiances et jugements quelque peu hâtifs.

A propos de ces ombres et de ces secrets que certaines professions entretiennent, Everett Hughes nous invite à les penser dans une dimension sociale du travail: « Ces idées sont nées de l'étude d'usines de dernière catégorie et de métiers modestes qui constituent un bon point de départ car, bien qu'il s'y passe la même chose qu'ailleurs, les gens ne cherchent pas à y dissimuler l'envers du décor, comme ils le font dans des métiers en ascension sociale⁵⁴ ».

Il semble que le monde de la nuit se profile comme un secteur professionnel particulièrement enclin à cacher cet « envers du décor ». Sur la base des entretiens menés, ici seront mises en lumière les principales causes et motivations qui poussent les gérants des clubs à se maintenir – ou à être maintenus – dans l'ombre. Entre culture professionnelle et concurrence féroce, c'est un univers fait de secrets et de mystères que nous proposons d'explorer car, dans les faits, qui sait réellement ce qui se trame derrière ces nuits de fête et de désordre organisé ?

4.1.1. De l'enjeu de dénomination à la délimitation d'un territoire professionnel

Directeur artistique, manager ou encore *entrepreneur culturel*, voici quelques qualificatifs utilisés par les gérants pour définir les postes qu'ils occupent. Ces terminologies se révèlent significatives, dans la mesure où elles offrent des indices sur les représentations sociales et culturelles que les travailleurs peuvent avoir de leur propre domaine d'activité. « Ces délimitations, qui apparaissent comme des prises de possession de territoires, ne se font pas au hasard des stratégies sans limite des dirigeants. Elles s'insèrent dans les limites du possible et du pensable⁵⁵ ». Ainsi, explorons quelques extraits où les interviewés présentent leurs activités.

« C'est un travail de famille, c'est ça qui est important dans mon cas. (...) En fait, on a une société qui gère un certain nombre d'établissements et puis chacun fait son job » (G1).

⁵⁴ HUGHES E.C., *Le regard sociologique*, Textes choisis par J.M. Chapoulie, Paris, Éditions EHESS, 1996, p.1.

⁵⁵ OFFERLE M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Éditions Montchrestien, 1998, p. 67.

« Je suis directeur artistique du *** à Lausanne. Je viens de l'événementiel à la base, dans la production d'événements et puis c'est un cheminement assez traditionnel qui m'a amené à participer à l'aventure du *** en ces termes. (...) Donc je fais la programmation, que ce soit artistes, musiciens, DJ pour le club, et sinon aussi des one man show pour le théâtre. Je me charge aussi de la communication, des relations publiques, ça comprend aussi le service clientèle, ce genre de choses. » (G2).

« Je suis patron du *** avec mon associé qui vient de partir, qui est en cuisine. J'ai fait l'école hôtelière, j'ai fini en 2001 et j'ai été engagé pour monter un complexe de trois établissements qui finalement, quand il s'est ouvert, il n'y en avait plus que deux ; on n'a jamais fait le troisième. Puis j'ai quitté ce projet qui ne me correspondait pas pour créer mon propre projet. On a tout fait nous au début, on a posé le carrelage, fait la peinture parce qu'on n'avait pas beaucoup de moyens et pour justement éviter les problèmes rencontrés dans l'aventure précédente. » (G3).

Ces extraits évoquent déjà l'apparente variabilité des termes que les interviewés mobilisent pour décrire les postes qu'ils occupent, selon les différences de trajectoires entre celui qui a une formation artistique, hôtelière ou commerciale. A ce titre, avouons que ce flou terminologique transparait également dans notre manière-même de les qualifier dans la recherche.

Si l'on se réfère à la sociologie des groupes d'intérêt, les professionnels doivent effectuer un travail qui consiste à « faire voir, dénommer, démontrer le groupe sur lequel est « assis » le groupe d'intérêt. Faire un nom et faire un nombre. Se resserrer sur une définition étroite ou produire une identité lourde⁵⁶ ». Ainsi, il semble bien que la profession de gérant d'établissement « souffre » d'un manque d'unité et de cohésion dans l'exercice de ses fonctions puisque une définition claire et même une dénomination commune lui fait défaut. Ceci s'explique notamment par le caractère singulier de ce secteur aux activités variables, selon le type d'établissement – capacité, programmation, public, et horaire d'ouverture. En d'autres termes, le métier de gérant semble difficile à homogénéiser puisqu'il revient à chacun des professionnels de définir ses propres tâches, selon les objectifs qu'il aura préalablement fixés pour son établissement. Ainsi, peut-on réellement parler d'une « profession » en tant que telle, si aucune définition, conception ni dénomination commune n'y est associée ?

Les terminologies au travers desquelles s'identifient les groupes professionnels révèlent à bien des égards d'un travail de délimitation, d'affirmation et de légitimation de l'activité. Le monde de la nuit ne fait pas exception à la règle et, bien au contraire, se profile comme un domaine des plus intéressants à questionner de par ces incertitudes et ce flou terminologique dont il est tributaire.

4.1.2. *Quand la symbolique artistique occulte le gestionnaire*

La première tendance que nous pouvons souligner dans les terminologies employées par les gérants relève d'une symbolique artistique, d'une implication passionnée dans le monde de la musique et de la nuit qui vise à s'éloigner de l'image commerciale et gestionnaire de la fonction. Un agent confiait d'ailleurs à ce propos : « Avec toutes ces histoires avec la ville, le problème des bagarres et

⁵⁶ OFFERLE M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Éditions Montchrestien, 1998, p. 65.

*compagnie, il y a eu plein de merdes qui ont été écrites dans les journaux. Faut pas oublier que le ***, c'est le petit bébé de ***. Il aime son club plus que tout et fera tout pour qu'il fonctionne. Il y a l'exemple du Loft, qui a dû fermer. S'il fait pas un minimum attention pour son club il sait qu'il finira la même chose.* » (A1). Cet extrait démontre bien les implications personnelles et intimes que revêt le travail de gestion d'un établissement.

A la question de savoir quel est le poste de travail occupé, l'un d'eux répond par le terme *directeur artistique*, tout en soulignant que les tâches qui lui incombent sont « *la programmation, la communication, les relations publiques et le service clientèle* ». Relevons ici un écart notable entre la terminologie employée et les implications réelles du rôle professionnel. En effet, il semble bien qu'au-delà de la programmation musicale et artistique, les tâches décrites reflètent bien un caractère commercial ; la gestion et la vente d'un service culturel de divertissement et de biens de consommation (alcool) auprès d'un public.

Dans ce sens, le qualificatif de *directeur artistique* reflète bien une dimension réelle du travail entrepris, mais semble en occulter une autre. Ce point relevé invite à questionner les représentations socio-professionnelles que les gérants peuvent se faire des postes qu'ils occupent. Serait-il plus vendeur - terminologie paradoxale – pour un individu de se définir au travers du caractère artistique de la fonction qu'il occupe plutôt que dans sa dimension commerciale ? Il semble bien que c'est un choix pour lequel les interviewés optent dans la qualification de leur travail.

Formule empruntée à un journaliste qui le qualifiait ainsi dans un précédent article, le terme d'*entrepreneur culturel* a également été évoqué par un gérant interrogés. Terminologie élégante, elle souligne une forme d'ambivalence qui lie l'artistique au commercial. En guise de précision à cela, il affirme que : « *la carte, c'est ce qu'on avait envie de manger. La musique, c'est ce qu'on avait envie d'entendre. Voilà, tout cela on le fait par passion et pas pour d'autres raisons. Parce que sinon, on ne le ferait pas.* » (G1). Les motivations sont clairement explicitées ici comme personnelles et passionnées, à contrario d'une logique commerciale visant au profit.

Ces dénominations quelque peu enjolivées indiquent en tous les cas qu'un gérant se doit de faire preuve de sensibilité artistique, de créativité et d'innovation pour que son établissement soit apprécié, fréquenté et donc rentable. En d'autres termes, il doit trouver un créneau artistique attrayant. La terminologie usitée se fait donc le reflet des caractéristiques que ces professionnels désirent donner à leurs fonctions.

4.1.3. Des concurrences entre gérants : les implications d'une culture débordante

Constat souvent présenté au cours des entretiens, tant par les gérants que par les agents, l'offre culturelle proposée à Lausanne est tout simplement débordante et laisse penser à un eldorado du clubbing et de la fête en général. Ce point-là n'est certainement pas étranger à l'émergence des désordres nocturnes que la ville rencontre. Cette surproduction de l'offre culturelle affecte également le bon fonctionnement des clubs : « *Les intérêts sont très divergents. On croit que ça fonctionne bien le clubbing à Lausanne alors que pas forcément. Autant le samedi ça peut aller, mais le vendredi on*

est à la moitié de la capacité et puis le jeudi, à part les soirées étudiantes, il n'y a pas grande chose qui fonctionne. Donc, du coup on est très tirailé et puis il y a encore des trucs qui s'ouvrent... » (G1).

Ainsi, un contexte de concurrence prédispose une activité professionnelle peu propice à la collaboration, à l'échange et à l'homogénéisation des pratiques. « *On sent qu'il y a quand même 3-4 clubs qui ont plus de poids dans les discussions. D'où le fait qu'il faut avant tout essayer d'évoluer indépendamment, être compétitif* » (G2). Cet extrait illustre bien la réalité suivante : les établissements lausannois évoluent sur un marché saturé où seul les plus innovants et les plus attractifs parviendront à tirer leur épingle du jeu. « *Il y a 36 clubs à Lausanne pour une ville qui représente à peine 1/3 d'un arrondissement de Paris. Enfin je veux dire, c'est hallucinant.* » (G1).

A ce titre, les établissements cherchent à s'en sortir, à trouver des stratégies artistiques et/ou commerciales qui leur permettront de se faire une place de choix dans l'effervescence des nuits lausannoises. L'exemple du MAD⁵⁷, club qui a été en 1985 le premier à avoir l'idée novatrice de s'implanter dans le quartier du Flon, illustre ce point. Un gérant explique : « *Finalemment on a pas pu concrétiser notre projet de discothèque. Par manque de moyens et on avait des problèmes, cette fois pas avec la ville mais avec le MAD. En fait, le quartier du Flon est privé et le MAD a signé une close d'exclusivité pour cette zone sur le clubbing. Ils étaient avant-gardistes, ils sont venus au Flon qui était à l'époque, un quartier avec des hangars, des putes et des dealers. On pouvait s'y garer gratuitement, personne ne venait là. Et puis le MAD a décidé de s'y implanter et pour se protéger ils ont signé avec les propriétaires cette close. Du coup, aujourd'hui les clubs du Flon paient chaque année une certaine somme au MAD. Je ne veux pas dire de bêtises, mais il me semble que c'est 100'000.- !* » (G3).

Ainsi, par un tour de force légal, le MAD a su en son temps s'approprier l'exclusivité de son avant-gardisme, en imposant son monopole sur le quartier du Flon, devenu aujourd'hui l'un des centres névralgiques de la culture lausannoise. D'un autre point de vue, n'est-ce pas là la rançon du succès que de s'attirer les foudres et les jalousies de la concurrence quand l'innovation fonctionne et perdure ?

Le contexte et ce genre de procédé peu commun laissent imaginer un paradoxe dans le fait de former une association qui réunit les différents établissements de la ville, puisque ces derniers cherchent avant tout – et par tous les moyens – à se montrer compétitifs sur le marché du divertissement et de la fête qu'ils se partagent. Pourtant, la naissance du Pool démontre une volonté de la part des gérants de dépasser les conflits et les concurrences pour faire face entre autres à la problématique récurrente des violences nocturnes devant laquelle, le discours politico-médiatique les place en premier responsables.

« *Disons qu'à Lausanne, 60% du clubbing est géré par des groupes de personnes qui ont comme nous plusieurs établissements, qui sont là depuis longtemps et qui veulent que les choses se passent bien. C'est le cas pour la plupart des clubs, que ce soit le MAD, l'Atelier Volant, le Buzz, le Lido, le Mica, le Zinc...* » (G1).

⁵⁷ Club lausannois dont la renommée s'étend à toute l'Europe. MAD Club, Lausanne, URL : www.madclub.ch

4.1.4. Le Pool : une tentative d'unité dans l'adversité ?

Ainsi, est fondée en 2004, l'association « Lausanne la nuit » qui aujourd'hui regroupe sous le terme *Pool* ; « 35 établissements publics avec une activité nocturne⁵⁸ ».

Sur sa page d'accueil, l'association se présente en ces termes : « *Bienvenue dans la capitale de la nuit ! Si les nuits lausannoises sont aussi appréciées, c'est que l'esprit de la fête n'a jamais quitté la capitale vaudoise. Au fil des ans, les établissements nocturnes lausannois ont su maintenir une tradition de convivialité et d'accueil. On sort à Lausanne, on s'y amuse, on s'y rencontre, on s'y mélange. La diversité de l'offre de divertissements à Lausanne est l'un des multiples atouts de cette ville. Rares sont les cités de taille comparable qui proposent une telle programmation pour tous les goûts⁵⁹* ».

L'effervescence de la nuit lausannoise est ici explicitée et publicisée comme une marque de fabrique et une chance pour la ville. Les clubs se placent ici en « ambassadeurs touristiques » qui s'emploient à proposer une offre culturelle rare et unique. Ainsi par ce canal, l'association signifie aux quidams et à la municipalité l'utilité publique des services proposés. La création du Pool démontre une volonté pour les gérants d'établissements – aux intérêt aussi divers soient-ils – de se regrouper dans une démarche positive d'échange, de collaboration et de communication de leurs activités respectives. Toutefois, au-delà de cette dimension publicitaire, il convient de questionner les motivations sous-jacentes qui ont mené à la création de l'association « Lausanne la nuit ».

L'intervention effectuée le 9 septembre 2012 au journal télévisé de la Radio Télévision Suisse Romande par Thierry Wegmüller, alors président de l'association, est significative et illustre la fonction publique et professionnelle d'un tel regroupement. Au lendemain d'une nuit de violence – des échauffourées dans deux zones clés de la ville, impliquant une soixantaine de policiers – les médias relaient l'information et cherchent visiblement à imputer la responsabilité de ces heurts nocturnes aux clubs⁶⁰. Le Pool est alors invité à se prononcer en direct par le canal télévisé sur sa position quant à ces désordres que les clubs causeraient à la ville de Lausanne. M. Wegmüller est sollicité sur ces questions de responsabilité et délivre, au nom de l'association, un message clair :

TW : « La sécurité n'est pas seulement l'apanage de la nuit. On sait qu'il y a aujourd'hui des problèmes de sécurité de jour comme de nuit. C'est facile de trouver des mesures, le tout est maintenant de les appliquer au niveau communal, cantonal et fédéral. Dans le milieu lausannois, les politiques, les commerçants mais aussi les jeunes qui ont envie de s'amuser en toute sécurité et également nous-même qui travaillons dans ce milieu-là, on se rend bien compte qu'il y a actuellement des débordements qui sont tout simplement inadmissibles ».

⁵⁸ In <http://www.lausannelanuit.ch>, site de l'association « Le Pool », consulté le 17.06.2014.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Radio Télévision Suisse romande, Journal – 19h30, 9 septembre 2012, *Bagarres nocturnes à Lausanne, entretien avec Thierry Wegmüller, président du pool « Lausanne la nuit »*, URL : <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/4259244-bagarres-nocturnes-a-lausanne-va-entretien-avec-thierry-wegmuller-president-du-pool-lausanne-la-nuit.html>

La suite de l'interview est significative et symptomatique de la situation dont la ville de Lausanne se fait le théâtre, par une énième tentative de répartition des responsabilités au travers des médias, entre autorités, police et clubs.

RTS : « Vous en tant que propriétaire de boîte de nuit, vous fournissez notamment de l'alcool, ce qui est légal d'ailleurs, mais enfin c'est quand même l'alcool qui pousse à ce genre de débordement. Est-ce que vous seriez prêts financièrement, à participer plus que ce n'est fait aujourd'hui pour par exemple, renforcer les effectifs de police ? »

TW : « Disons qu'il faut savoir que les établissements publics et les clubs paient plus de 2 millions à l'année sous forme de taxes au divertissement et taxe de prolongation. Ce budget- là, en tous cas un million, correspond aux frais de nettoyage de toute la ville, donc les clubs paient déjà... »

RTS « Mais là vous parlez de frais de nettoyage, il faut parler de frais de sécurité ! »

TW « Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, il y a environ une centaine d'agents privés qui sont employés par les clubs pour assurer la sécurité de leurs établissements. A l'heure actuelle, je pense que les clubs sont beaucoup plus sécurisés que la voie publique. Si on fait un comparatif, 100 agents engagés par soir, tous les week-end à Lausanne versus le nombre d'agents de police sur la voie publique la nuit, peut être que le problème est aussi à considérer sur ce point là. »

Ce genre d'intervention démontre l'utilité publique d'une association de ce type – au-delà de la dimension publicitaire – et la nécessité pour les établissements lausannois de nommer un porte-parole qui saurait défendre les intérêts des clubs dans les médias et auprès de la municipalité. La profession souffre d'un manque de cohésion et finit par être dépassée par les événements dont on lui impute la responsabilité.

Le Pool apparaît ainsi bien comme une tentative d'unité dans l'adversité, pour pallier à un manque d'organisation « syndicale » autour des clubs et de la sécurité, visant à défendre sur le terrain et dans les médias les intérêts propres au monde de la nuit lausannoise. Un gérant souligne toutefois une dimension conflictuelle – de surcroît inévitable, puisque le Pool est constitué et géré par des individualités et des établissements qui entrent eux-mêmes en concurrence sur l'échiquier culturel lausannois : « (...) en tant que président de l'association et surtout patron du ***, Monsieur X influence forcément le Pool pour que les décisions favorisent son établissement. » (G2).

D'où le paradoxe, mais aussi la nécessité de se construire vaille que vaille, une identité professionnelle, une cohérence qui saurait rassembler les clubs autour d'intérêts communs qu'ils seront irrémédiablement amenés à défendre dans l'espace public et aux yeux de l'opinion politique. Dans des situations conflictuelles de ce type, où les activités menées se voient ainsi publiquement remises en question, il semble bien que l'union fasse la force et que le Pool apparaît comme une réponse à l'adversité. A présent, explorons d'un peu plus près ces acteurs qui s'opposent et ces intérêts qui divergent à propos de l'effervescence nocturne.

4.2. LAUSANNE, SA POLICE ET SES POLITIQUES VUES PAR LES CLUBS

C'est donc un contexte de tensions que présente la ville de Lausanne – non seulement la nuit, dans ses rues et au bord des clubs – mais aussi dans les relations qu'entretiennent les principaux acteurs intervenant autour de la problématique des violences nocturnes : politique, police et clubs quoique nous le verrons, police et politique forment souvent la paire pour des raisons structurelles. Notons l'implication significative des médias dans cette dynamique conflictuelle. Ainsi, la presse se travestit en une arène qui met en scène les différents partis, choisissant la place, le poids et même les mots qu'elle leur attribue au sein de ses pages. Les témoignages des gérants confirment ces propos et seront explicités plus bas.

Chacun cherchant à tirer son épingle du jeu, les acteurs qui gravitent autour d'un problème public – les violences nocturnes dans notre cas – s'emploient à imputer la responsabilité des heurts et autres désordres à un tiers. L'analyse de presse montre que dans la publicisation de la problématique des violences nocturnes à Lausanne, chacun des partis tente de légitimer sa position et de justifier ses actions en présentant les mesures mises en place pour « améliorer » la situation.

Les entretiens menés démontrent la même tendance et se révèlent des plus intéressants à questionner puisque pour la première fois, la parole est donnée aux gérants de façon directe et non détournée par des intérêts politico-médiatiques. Voici quelques extraits significatifs, où les gérants présentent leurs lectures des violences nocturnes et des désordres qui animent les nuits lausannoises.

4.2.1. De la répartition des territoires à sécuriser

« Lausanne a essayé de faire ce qu'elle a pu, mais elle n'a pas les effectifs. Il manque 100 policiers. La nuit il n'y a rien, personne qui ne se balade... » (G1). Les politiques se voient ici remises en cause par l'étiquetage d'une mauvaise gestion des effectifs policiers qui se profilent selon l'interviewé, comme peu adaptés à la situation. Dans ce sens, les clubs « font ce qu'ils peuvent », mais souffrent de cette situation problématique que l'État et la municipalité semblent négliger en sous-estimant les dispositifs de régulation de la violence déployés dans l'espace public.

« Maintenant le problème c'est que tout est très bien sécurisé dans les clubs, bien sûr il peut avoir des dérapages des fois, mais le problème c'est qu'on repousse quand même pas mal de gens à l'extérieur et puis c'est là que ça part vraiment les violences. » (G1).

« On est évidemment responsable de la sécurité à l'intérieur du club, mais aussi dans un périmètre extérieur qui est défini par la police. On doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de troubles à l'ordre public dans les environs. Ce périmètre est d'ailleurs défini sans vraiment nous demander notre avis, ce que je trouve dommage, parce que d'un point de vue empirique, on doit être responsable de ce qui se passe dans le club, et le reste, dès que c'est sur la voie publique, ça devrait être au service public de gérer, donc à la police. Mais comme ils ont des problèmes de recrutement et qu'ils n'ont pas assez de personnel, ils essaient de nous laisser une partie de cette responsabilité...sur des services privés donc ! Alors qu'on sait pertinemment qu'à chaque fois qu'on privatise de la sécurité, de la police ou de l'armée, il y a des problèmes. » (G2).

Ces extraits démontrent le mécontentement des gérants face au problème des violences nocturnes que la ville de Lausanne semble d'une part négliger, mais aussi pour lequel ils sont étiquetés comme responsables. Ainsi, la distribution des territoires à sécuriser dépasse les frontières privées des établissements de par les « zones de conciliation » que la ville définit comme relevant de la responsabilité des clubs. Ce point-là pose une question centrale et essentielle à propos de la paradoxale légitimité que les autorités attribuent aux dispositifs de sécurité déployés qui se voient alors invités à sortir de la zone privée d'un club pour intervenir dans l'espace public – constat important à retenir.

Dans ce contexte, les gérants veillent à se présenter comme concernés par la situation et à mettre en lumière, d'une part les efforts qu'ils fournissent pour pallier à la propagation des violences nocturnes, mais aussi l'impact négatif que cette problématique peut avoir sur leur secteur d'activité. *« Moi je suis très emprunté. Il y a des soirées où je n'ose même plus faire de promo. Si j'ai trop de monde, je vais devoir refuser des gens, ces personnes risquent de créer des bagarres à l'extérieur du club et après c'est de ma faute ! On est en position de parano totale à l'heure actuelle. Pourtant, je pense que l'on fait bien notre job, on a triplé nos effectifs de sécurité en 5 ans, pour s'adapter à la situation. »* (G1).

C'est du moins l'état d'esprit général que reflètent les entretiens menés auprès des professionnels. En d'autres termes, les clubs souffrent de cette situation et tentent d'adapter leurs activités et dispositifs de sécurité – et ce malgré les coûts – à ce contexte que la ville semble négliger.

Plus loin, un gérant soulève une autre dimension conflictuelle intéressante quant à la situation vécue par les clubs. *« Les nouvelles règles de la vie lausannoise sont beaucoup moins douloureuses pour les établissements subventionnés par la ville. »* (G2). Ici, sont remis en cause les mesures prises par la municipalité qui vont à l'encontre des clubs privés et non-subventionnés. Il convient de préciser le contexte particulier lausannois, qui voit alors des établissements soutenus financièrement et de surcroît politiquement par la ville – Les Docks, Le Romandie et le Bourg par exemple.

Les gérants « indépendants » se sentent ainsi visiblement lésés par les « nouvelles règles de la vie lausannoise » qui semblent être un poids considérable dans la gestion et la rentabilité de l'exploitation. *« Les nouvelles lois sur la sécurité publique impliquent que l'on ait plus d'agents. C'est une obligation qui nous coûte plus cher. Maintenant les clubs doivent fermer à trois heures. On nous impose des charges supplémentaires mais on ne nous donne rien en échange. (...) Disons que c'est une collaboration obligée, c'est à dire qu'ils nous obligent à collaborer en leurs termes. Après il y a des aberrations. »* (G2). Il poursuit en relatant plus précisément le cas des détecteurs de métaux : *« En fait, la ville de Lausanne, pour des raisons électoralistes et démagogiques, fait des nouvelles lois pour les boîtes de nuit. Installer des détecteurs de métaux, augmenter le nombre d'agents, etc. Bref, prenons le cas du détecteur de métaux. Il doit forcément s'accompagner d'une mixité dans l'équipe de sécurité, puisque le bip incombe une fouille corporelle. On devrait donc forcément engager des agents féminins, ce qui n'est justement pas marqué dans le texte. Donc c'est totalement con ! »* (G2).

Il conclut pour souligner l'aberration : *« De l'argent a été investi dans un détecteur de métaux, mais à quoi bon, si on ne peut pas fouiller après, faute de personnel féminin. C'est des effets de*

manche, ça sert strictement à rien ! A part signifier aux touristes en goguettes que Lausanne c'est pire que Moscou ! » (G2).

Loin de se cantonner au registre de l'anecdote, le mécontentement des gérants à l'égard des décisions politiques est une constante qui transparaît tout au long des entretiens menés. Que ce soit à propos de normes légales ou sanitaires, d'autorisations en tous genres et plus largement en matière de sécurité, les professionnels questionnés expriment toutes les difficultés particulières qu'ils rencontrent au quotidien dans leurs activités professionnelles, quelque soit le type d'établissement exploité.

Ici, le gérant d'un bar-restaurant ne rencontrant aucun problème de violence et de désordres, s'exprime à propos de sa relation avec la ville de Lausanne. « *Voilà moi j'ai pas de problèmes avec la ville parce que je leur demande rien. Disons qu'à l'époque j'ai eu demandé des choses mais on m'a toujours dit non. Donc voilà, finalement je me plie à ce qu'ils disent. Je trouve par exemple hallucinant que dans une ville comme Lausanne, on ne puisse pas mettre de musique sur une terrasse, c'est interdit. On a beau demander, c'est interdit. C'est zéro décibel sur la terrasse, un point c'est tout.* » (G3). Plus loin, il poursuit en évoquant un non-sens dans la conception de la sécurité et les mesures à tendance répressive que les politiques semblent appliquer : « *C'est quand même paradoxale : vouloir rendre sa ville attractive et vivante, et ne pas tolérer un peu de bruit.* » (G3).

Il convient à présent de questionner ces contextes conflictuels, au regard du travail de publicisation que les intérêts contraires et la distribution des responsabilités supposent.

4.3. DU CONFLIT AU TRAVAIL DE REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE

« Aux confins de la sociologie constructiviste des problèmes publics, du journalisme, de l'action publique et d'une sociologie de l'appropriation des produits culturels, l'analyse de la construction et de la distribution des opinions politiques concernant certains problèmes publics se veut une perspective de recherche, qui appréhende les processus de communication comme un continuum, affranchi des partis pris médiacentriques. Les réceptions sont certes plurielles, mais la distribution des opinions reste limitée par l'offre dominante, journalistique et politique, de points de vue de la politique et au-delà du monde social⁶¹ ». Ainsi, la définition d'un problème public relève d'une logique de construction médiatique et politique. Par une publicisation factuelle et interprétative des faits, la presse contribue à l'élaboration et à la définition d'une problématique collective dans l'espace public. C'est au travers de cette évolution que des faits disséminés se voient, par une logique de chronicisation, élevés au rang de « problème public ». Ce processus de publicisation implique la caractérisation des responsables et des différents acteurs qui gravitent autour du problème.

4.3.1. La répartition médiatique des causes et responsabilités

Reflet des enjeux qui gravitent autour des violences nocturnes comme problème public, l'impératif pour les différents groupes d'intérêts de s'affirmer et d'agir dans l'espace public et

⁶¹ GROSSETÊTE M. & COMBY J-B. « Session 3 : De l'individualisation des problèmes publics aux lectures des enjeux : Le cas de la sécurité routière et du changement climatique » in Congrès AFSP Toulouse, *La médiatisation du politique. Regards croisés. Regards comparés*, 2007, p. 1.

médiatique semble évident. Entre les clubs, les politiques, la police ou encore les publics, les positions divergent et les gérants d'établissement – qui se voit souvent estampillés comme responsables – se doivent de montrer un visage impliqué et concerné aux yeux des publics. Rappelons ici la notion de « pensée du système », développée par Ulrich Beck, dans *La Société du risque*⁶². Cette perspective ouvre sur une conception circulaire et mouvante de l'attribution des causes et des dommages. En d'autres termes, les responsables ne sont pas singulièrement identifiés, et les logiques de médiatisation alimentent la circulation des causes et des dommages, en présentant différents acteurs susceptibles d'influencer de manière directe ou indirecte l'émergence de l'insécurité.

Dans un discours journalistique complexe, la parole est alors donnée à différentes catégories préalablement identifiées comme impliquées, que ce soit dans l'émergence ou la gestion du problème. Dans ces catégories, nous pouvons citer la police, les agents de sécurité, les gérants des boîtes de nuit et autres débits de boissons, ou encore les noctambules eux-mêmes. Ce constat laisse transparaître la complexité dans laquelle s'inscrivent les notions de cause et de responsabilité dans la construction du problème public. En choisissant les acteurs à qui elle donne la parole, la presse joue alors un rôle proactif dans la définition et l'orientation de la problématique. Ajoutons les multiples interventions étatiques et politiques, auxquelles l'on attribue une forme de légitimité dans l'expertise de l'espace public et de ses problématiques.

Les discours politique tentent également de désigner des coupables. Ainsi, la gestion des boîtes de nuit se voit régulièrement étiquetée comme facteur problématique par les élus. Ce genre de constat amène à un dialogue, par réactions interposées dans les médias, des politiques et des gérants des principaux clubs lausannois. Les acteurs se positionnent, condamnent les violences et proposent chacun leurs clés de lecture du problème. On évoque certains articles de loi touchant à la problématique, ou aux adaptations légales nécessaires au traitement du problème. En d'autres termes, « nous faisons ce que nous pouvons, mais certains paramètres nous empêchent de faire correctement notre travail ».

L'intervention des gérants de diverses boîtes de nuit lausannoises vient alimenter les articles et parfois contrer le discours politique. Thierry Wegmüller, patron du D! Club et ancien membre influent du Pool l'affirme : « *Tant qu'on peut acheter de l'alcool fort un peu partout à moins de 10 francs jusqu'à 22 h, ça n'ira pas*⁶³ » – en référence aux commerces et magasins divers qui proposent sur leurs étales des alcools à des tarifs plus qu'avantageux.

Dans une logique circulaire, les journalistes récupèrent alors les témoignages des gérants de clubs, et présentent leurs positionnements à l'opinion publique. « *Les patrons de clubs déplorent une concentration de noctambules désœuvrés, un phénomène qui s'intensifie avec la météo estivale. Le mot « échec » est lâché. Le pool des gérants défend une extension des heures d'ouverture pour permettre aux fêtards de terminer la nuit dans un cadre sécurisé*⁶⁴ ». Au même titre que le discours des forces de l'ordre, le message présente une forme de justification des pratiques professionnelles.

⁶² BECK U., *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Éditions Flammarion, 2003.

⁶³ *Les sénateurs interdisent la vente d'alcool la nuit, 24heures*, 21 mars 2013.

⁶⁴ *Ibid.*

Les gérants de club tentent alors d'exprimer publiquement leurs désaccords face à la restriction des heures d'ouverture imposées par la municipalité de Lausanne. Dans ce même article, Marc Vulleumier répond, quelques lignes plus bas : « *Nous comptons 40 établissements susceptibles de rester ouverts jusqu'à 5h. Il faut améliorer la qualité et calmer les nuits lausannoises. Cela passera par des restrictions pour les moins professionnels* ». Le quotidien 24heures présente dans ses colonnes et en guise de réponse, « *La version du Loft* ». Ainsi, un membre de la direction du Loft, nous apprend que : « *Les fauteurs de troubles n'étaient pas 150 dans notre établissement, mais une quinzaine seulement. Notre service de sécurité n'a pas été débordé. Il n'y a eu ni dégâts ni blessés*⁶⁵ ».

Par ces mots, les professionnels du monde de la nuit expriment leurs versions des faits, qui ne s'accordent visiblement pas avec certaines lectures politiques de la situation. Ce point illustre l'enjeu médiatique que revêt le choix de publication opéré par les journalistes, dans la construction du problème public.

Pour finir nous évoquerons, en guise d'anecdote, le quotidien 20minutes qui titre à l'aube du 13 juin 2013 : « *Le Loft club met la clé sous la porte*⁶⁶ ». La presse informe ainsi de la victoire du politique sur le monde de la nuit. Ce point marque un tournant significatif dans la publicisation du problème des violences nocturnes et présente ainsi les premières conséquences socioéconomiques des adaptations légales qui contextualisent le phénomène.

Les différents camps s'affrontent donc dans l'arène médiatique, avec plus ou moins de légitimité pour faire entendre leur voix. L'exemple cité plus haut, où Thierry Wegüller intervient à la télévision pour défendre les intérêts des professionnels de la nuit est révélatrice de la formation d'un groupe – le Pool, qui, uni dans l'adversité nomme dans un souci de légitimité l'un des chef de file de la culture lausannoise comme porte-parole. Comme une image pour l'opinion publique, une voix pour un groupe d'intérêt, le porte-parole se doit avant tout être fiable et de représenter au mieux – rhétorique, langage, arguments, visibilité – le groupe auquel il appartient. Au sens donné par Michel Offerlé, à propos des groupes d'intérêt, « (...) représenter c'est exprimer dans tous les sens du terme, c'est aussi traduire, faire silence, déposséder, signifier une absence et agir une présence⁶⁷ ».

Ainsi, la tâche du porte-parole se révèle importante et nécessaire, dans la mesure où par un discours bien choisi, il est capable d'orienter – selon le sujet et dans les limites du possible – l'opinion publique. Ce point-là questionne l'image et le travail de représentation que le groupe d'intérêt entreprend pour faire entendre sa voix, asseoir son pouvoir et défendre ses positions dans l'arène médiatique. Abordons à présent ce cadre-là et plus particulièrement le rôle des médias dans la construction et la mise en scène des violences nocturnes comme problème public.

4.3.2. Clubs et médias : un dialogue désaccordé

Les entretiens menés reflètent le vif ressentiment des gérants à l'égard des différents médias qui participent à la publicisation des violences nocturnes comme problème public. Il semble donc

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Le Loft met la clé sous la porte, 20minutes, 13 juin 2013.*

⁶⁷ OFFERLE M., *op. cit.*, p.76.

pertinent de consacrer une part de notre analyse aux critiques généralement acerbes et sans équivoque de cette presse qui interfère dans les débats, oriente l'information et souvent met à mal l'image des clubs.

Dans *La Misère du monde*, Patrick Champagne et Pierre Bourdieu traitent du champ du journalisme et de ses implications comme opérateur de la « magie sociale » : « Il reste que les médias font désormais partie intégrante de la réalité ou, si l'on préfère, produisent des effets de réalité en créant une vision médiatique de la réalité qui contribue à créer la réalité qu'elle prétend décrire⁶⁸ ». Ainsi, « les malaises sociaux n'ont une existence visible que lorsque les médias en parlent c'est-à-dire lorsqu'ils sont reconnus comme tels par les journalistes. (...) loin de se borner à enregistrer les malaises sociaux, le champ journalistique leur fait subir un véritable travail de construction qui dépend très largement des intérêts propres à ce secteur d'arrivée⁶⁹ ».

La presse tend à présenter une réalité construite au travers d'évènements que le champ du journalisme trie, organise et présente selon des intérêts variables qui lui sont propres. Dans notre cas, la publicisation des violences nocturnes se révèle particulièrement insistante dans la mesure où ces faits sociaux animent la ville de Lausanne, mais aussi et c'est une hypothèse confirmée tout au long de nos entretiens : le désordre et la violence intriguent, déchainent les passions et de surcroît font vendre. « *On titre, on surtitre ! La mort de la nuit lausannoise, l'agonie des clubs ! Voilà ça va, je trouve que l'on se porte plutôt bien, c'est bien plus compliqué que ça* » (G2).

En exploitant chacun des faits divers qui lui tombe sous la main, ce genre de presse se mue en un vecteur d'insécurité puisque les violences nocturnes n'ont d'existence sociale que celle qu'on veut bien leur donner. En effet, tous les gérants interviewés se rejoignent sur le caractère sensationnel et chronique de ces articles qui tendent à présenter l'insécurité comme la marque de fabrique des nuits lausannoises.

Puis, au-delà de la promotion de l'insécurité et de la violence, les gérants relèvent également une forme de distorsion dans les propos qu'ils ont pu tenir et que les journalistes relaient. « *Au début je suis intervenu dans la presse mais j'ai vite arrêté. C'était un choix. J'étais plutôt bon client pour eux, je parlais sans langue de bois, mais ils réarrangeaient les propos et en rajoutaient des sauces. Par exemple, je rencontre un journaliste dans le cadre du Pool, où je disais justement qu'en tant que président de l'association et surtout patron du ***, X influençait forcément le Pool pour que les décisions favorisent son établissement. Dans la presse, ça s'est transformé en « ça arrangerait bien X que les nouvelles lois obligent des clubs à fermer pour que lui fasse son profit ». Voilà, je n'ai jamais dit ces mots.* » (G2).

Cet extrait démontre l'influence que les médias peuvent avoir dans les débats et les tensions évidentes engendrées entre les différents professionnels dans le monde de la nuit lausannoise.

Plus loin, un autre gérant évoque de manière plus générale le caractère sensationnel de cette presse qui cherche à vendre et promouvoir l'insécurité comme une constante sociale disproportionnée : « *Le*

⁶⁸ CHAMPAGNE P., « La vision médiatique », in BOURDIEU P., *La Misère du monde*, Paris, Edition du Seuil, 1993, p. 74.

⁶⁹ CHAMPAGNE P., « La vision médiatique », in BOURDIEU P., *La Misère du monde*, Paris, Edition du Seuil, 1993, p. 74.

*problème de la presse, c'est qu'elle s'est cassée la gueule avec ces 20 Minutes et Matin Bleu où on parle que de choses qui ne vont pas, de la négation pure. Mes enfants comme les autres lisent ça dans le train. Ils ne sont même pas arrivés à l'école que déjà ils ont pris connaissance des meurtres, viols, faits divers et autres guerres. C'est horrible comme état d'esprit. Ce genre de presse fait comme si cette notion de violence était normale. Je prends un exemple : On a été élu meilleur club de Suisse, j'ai eu un tout petit encart dans le 24Heures. Quand a eu lieu la bagarre devant le ***, deux pages et la manchette. Voilà, ça n'intéresse personne de savoir que l'on fait bien notre job mais ça intéresse tout le monde quand quelque chose ne joue pas. » (G1). Derrière ces quotidiens se cache une vision négative et forcément réductrice de la société. Le fait divers comme contenu vide noircit les colonnes de ces journaux qui ne sont même plus bons marchés mais gratuits, et qui instrumentalisent l'anecdote tendancieuse en problème de société.*

C'est l'opinion générale que les gérants présentent en entretien, comme un coup de gueule contre ces médias qui présentent les violences nocturnes comme une problématique liée aux activités des clubs. Pour éclairer ce point, nous évoquerons l'élégante formulation signée Pierre Bourdieu, à propos de la fonction médiatique de ces histoires et autres faits divers présentés, comme s'ils alimentaient la construction d'une réalité et non son reflet réel. « Les faits divers, ce sont aussi des faits qui font diversion⁷⁰ ». En d'autres termes, des faits qui une fois sur le devant de la scène et de part leur caractère sensationnel – bien qu'anecdotique –, tendent à occulter certaines dimensions au profit d'autres thématiques définies comme plus attrayantes et donc plus rentables pour le champ médiatique. La violence fait vendre et les histoires d'émeutes et autres heurts nocturnes se profilent comme de bons sujets pour la presse.

Au final, les divergences d'intérêts se cristallisent dans leur processus de publicisation. Comme nous l'évoquions en introduction de cette analyse, le métier de gérant semble souffrir d'un manque de légitimité auprès de l'opinion publique, ce qui diminue forcément l'influence et le poids du groupe professionnel dans l'arène médiatique. Médiatiser les violences nocturnes contribue à la construction de l'insécurité comme problème public et ce processus passe irrémédiablement par l'étiquetage de responsables.

Abordons à présent les représentations du travail de la sécurité que les gérants d'établissements festifs mobilisent dans les entretiens à propos de la définition de l'activité professionnelle.

4.4. PRESCRIPTION DE TRAVAIL : LES AGENTS VUS PAR LES GÉRANTS

Par prescription, nous entendons l'idée générale, plus au moins imposées par le cadre légal en vigueur, que les gérants se font du travail sécuritaire à effectuer au sein des espaces de fête. Dans la lecture des entretiens menés, nous portons aussi attention aux différentes représentations qui orientent les agents dans l'exercice de leur fonction et aux habitudes de fonctionnement des différents clubs.

« *Le travail principal du videur c'est de ne jamais craquer. C'est difficile de ne jamais craquer.* » (G2). Conscient des enjeux pratiques inhérents au travail de la sécurité, il reconnaît ici la difficulté et

⁷⁰ BOURDIEU P., *Sur la télévision : suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Éditions Raisons d'agir, Liber, 1996.

le paradoxe que peut présenter l'activité de cadrer les espaces festifs. Dans ce sens, « *un bon agent de sécurité doit en même temps dire « tu n'as pas le choix », mais aussi « tu n'as rien à craindre ». Le meilleur des agents, c'est celui qui a toujours l'air cool et détendu.* » (G2). En d'autres termes, l'interdit seul ne suffit pas à maintenir l'ordre dans les espaces de fête. Il appartient dès lors aux exécutants du travail sécuritaire de mettre les formes, d'adoucir le message pour qu'il passe auprès des publics. Les gérants interrogés ont bien conscience de ces paramètres et orientent l'entreprise de gestion des désordres dans le sens de l'accueil et de la visibilité positive, par opposition à la répression et à l'intervention. « *Les sécu sont le premier contact entre le public et la boîte, et aussi le dernier. Leur mission c'est l'accueil et la sécurité, c'est important ! D'ailleurs, dans leur dos c'est marqué « accueil et sécurité », c'est une carte de visite. Je pense que l'on conditionne énormément les gens selon la manière dont on les accueille. Si on le fait mal, ils seront énervés...* » (G1). Notons toutefois que par ces propos, les gérants rehaussent aussi leur rôle, en montrant qu'ils ne sont pas des patrons bornés et que leurs agents ne font pas que cogner.

Ainsi, la sécurité se présente comme l'affaire des apparences, conditionnelle de l'image que l'agent renvoie et qui permet une forme de conditionnement positif du public. Philosophie appliquée par le Paléo Festival de Nyon – dans une version plus aboutie –, qui a abandonné l'idée même de fouille à ses entrées. Cette approche tend à entretenir l'état d'esprit et l'humeur joviale des noctambules en vue de prévenir les éventuelles frustrations et de limiter l'émergence de comportements agressifs, puisque ce n'est pas le couteau qui blesse mais bien la mauvaise intention qui l'arbore. L'objet n'est pas dangereux en soi, et c'est bien son porteur qui est le vecteur de risque à « contrôler ».

Cette démarche sécuritaire novatrice demeure très marginale et peu adoptée sur les territoires de fête lausannois. Par ailleurs, les mesures prises par la municipalité – qui souhaite par exemple, la présence d'un détecteur de métaux à l'entrée des clubs – s'éloignent sensiblement de ce genre de conception pour privilégier un état d'esprit que nous qualifierons de plus répressif, de plus policier. Pour aller au-delà de la dimension de prescription de l'activité, abordons à présent le cadre légal qui régit le travail des agents de sécurité et qui forcément influence l'organisation des dispositifs.

5. LE CADRE LÉGAL DU TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ

C'est dans un contexte législatif suisse en plein essor que s'insèrent nos investigations, par l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014 d'une convention collective remaniée et qui veille à préciser le cadrage des professions de la sécurité. Ainsi, il semble intéressant et nécessaire de questionner ces récentes modifications.

5.1. REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LES PROFESSIONS ET LEUR DÉFINITION JURIDIQUE

Dans l'analyse du travail et des organisations, les normes légales qui cadrent un secteur d'activité lui confèrent une assise juridique et une légitimité qui permet de l'étiqueter comme profession. « Un certain nombre de chercheurs, parmi lesquels des fonctionnalistes et même des interactionnistes, a cherché à établir les critères permettant d'établir s'il y a ou non profession : la mise en place d'une formation, la création d'un code éthique, l'obtention d'un monopole légal, de protections diverses et variées⁷¹ ».

La définition juridique de l'activité apparaît aux yeux de la sociologie comme conditionnelle de son existence sociale et économique, puisqu'elle permet de lui assigner une délimitation claire qui la distingue des autres métiers et signifie sa fonction, son utilité publique. Porter notre regard sur le travail de représentation légale semble un angle d'analyse pertinent puisqu'il tend à inscrire le métier dans un contexte, par la définition des pratiques, du statut des travailleurs et des conditions de réalisation de l'activité.

« En réhabilitant la sociologie empirique et l'observation participante, la sociologie interactionniste s'est plus particulièrement attachée à étudier toute activité professionnelle comme un processus non seulement biographique, mais également identitaire. Dans cette perspective, les groupes professionnels (*occupational groups*) sont des collectifs à l'intérieur desquels les membres d'une même activité de travail tendent à s'auto-organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire et à se protéger de la concurrence par l'obtention d'un monopole. La recherche de protections légales dépend donc de la capacité de la profession à se rassembler et de sa position dans la division morale du travail par rapport aux autres groupes professionnels qui l'entourent⁷² ». Ainsi, au travers des leurs représentations légales, les professions se définissent dans un contexte social, culturel et économique, et s'emploient à produire une identité qui fait sens.

Dans une logique plus politique, la nouvelle réglementation des professions de la sécurité répond au besoin de montrer que le problème des violences nocturnes est pris en main, et à la croyance implicite selon laquelle les agents de sécurité seraient mal formés et recrutés n'importe comment – ce qui est peut être plus ou moins vrai. Ces changements illustrent également l'imposition des entreprises les plus fortes, pour monopoliser le secteur et obliger à faire appel à leurs services.

⁷¹ VEZINAT N. « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France ». *Sociologie* [En ligne], N°3, vol. 1 | 2010, mis en ligne le 21 octobre 2010, consulté le 16 septembre 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/517>.

⁷² *Ibid.*

Nous allons à présent nous pencher sur le cadre légal régissant le travail de la sécurité privée en Suisse, les récentes modifications dont il a fait l'objet et son influence sur la gestion des établissements.

5.2. INTRODUCTION À LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

En date du 17 juin 2014, le Conseil Fédéral étend le champ d'application de la « Convention collective de travail pour la branche de services de sécurité privés⁷³ », conclue en septembre 2013 entre l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS) et le Syndicat Unia. Le présent arrêté fédéral entre en vigueur le 1 juillet 2014 et prend effet jusqu'au 31 décembre 2016.

Nous proposons ici de revenir sur les clauses étendues de cette convention, de mettre en perspective le texte et ses implications pratiques tout en soulignant les enjeux d'organisation et de gestion des dispositifs de sécurité pour les clubs plus particulièrement. C'est pourquoi, bien que le document implique aussi les entreprises proposant des services de sécurité, nous l'aborderons selon la position et le regard des professionnels de l'évènementiel, de la culture et de la nuit, et ce dans la continuité de la thématique développée.

De prime abord, la nouvelle convention collective de travail se fixe l'objectif louable d'améliorer la qualité des services de sécurité et les relations entre l'employeur et ses employés – le gérant et ses agents – en agissant sur quatre points clés qu'elle énonce : la formation, la confiance mutuelle, des règles claires et compréhensibles ainsi que des conditions minimales de travail.

Dans une tentative d'harmonisation des pratiques, le document légal fixe les conditions d'engagement, la rémunération de l'activité, la formation requise ainsi que les contributions financières prévues. Ce processus de redéfinition tend à fixer les termes, éviter le dumping salarial et normaliser le secteur d'activité. Ces objectifs semblent bénéfiques pour les deux parties en présence ; un meilleur cadrage de la profession d'agent, qui structure, certifie la qualité et augmente l'efficacité des dispositifs de sécurité pour les clubs ; des conditions minimales de travail communes et harmonisées pour les agents de sécurité dont les salaires demeuraient jusqu'à présent très variables selon l'établissement qui les emploie – nous reviendrons sur ce point plus tard.

L'application pratique de ces mesures semble toutefois douloureuse pour les professionnels de la nuit. En effet, la réalité des clubs – financière notamment –, laisse présager des difficultés notables et un travail conséquent pour satisfaire les nouvelles exigences en termes de services de sécurité. De plus, notons que ces modifications ne sont pas sans conséquence pour une certaine catégorie d'agents qui officient sur le terrain mais qui ne peuvent satisfaire certaines conditions d'engagement – solvabilité et honorabilité notamment.

⁷³ Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail pour la branche des services de sécurité privés, 17 juin 2014.

Au regard des données recueillies sur le terrain, explorons les points essentiels de la CCT dans leurs dimensions théoriques mais aussi dans leurs applications.

5.3. APPLICATION ET IMPLICATIONS DE LA CCT

Divers documents gravitent autour de ces modifications légales quant à la profession d'agent de sécurité en Suisse romande. Pour en saisir les subtilités et souligner les enjeux, notre analyse se penche sur ce cadre juridique complexe et en mouvance. Ce contexte explique notamment le caractère pluridisciplinaire du matériau d'analyse retenu qui ne se cantonne pas aux seuls textes légaux mais aussi à leurs échos médiatiques et syndicaux. Une profession en cours de (re)définition fait forcément parler d'elle et suscite réactions et désaccords quand à certains de ces termes et de leurs applications.

L'intervention d'Albane Schlechten, directrice de La Gravière (Genève), le 24 octobre 2014 à Neuchâtel, illustre bien le contexte d'application problématique. *« Je fais partie du Grand Conseil de la Nuit à Genève et nous sommes surpris au niveau du canton, car nous avons été mis devant le fait accompli au mois d'avril de l'extension du concordat sur la sécurité qui devait être appliqué au mois d'octobre. A Genève, nous avons des regroupements de clubs, des associations et des entités fédératrices qui auraient pu être consultées en amont. Donc, on nous demande de respecter les mesures du concordat qui n'ont aucun lien avec les problématiques du terrain⁷⁴ ».*

Ce sont les dimensions que nous abordons à présent : D'un côté ce cadre légal qui s'affine et s'affirme et de l'autre, ce monde de la nuit qui dit se voir dicter de nouvelles règles de fonctionnement et d'organisation qu'il ne souhaite pas ou sur lesquelles il n'a pas été consulté.

5.3.1. Enjeux financiers

Dans l'application des nouvelles mesures en matière de sécurité, il semble bien que se soient les clubs qui se retrouvent astreints à de nombreuses contraintes, bouleversant ainsi un secteur professionnel qui se spécialise. Ainsi, en première ligne se profilent d'inéluctables conséquences financières pour les établissements qui se voient dans l'obligation de respecter les nouvelles conditions minimales de travail pour les agents qu'ils emploient (salaire, vacances, conditions d'engagement, formation). Serait-ce une stratégie détournée, qui derrière la volonté de bonnes pratiques, cacherait un moyen de limiter la concurrence, en faisant chuter certains établissements de fête ? La question reste ouverte.

Le document en question impose aussi aux employeurs (clubs, salle de concerts, entreprises de sécurité) une contribution de base selon les services proposés. *« Tous les employeurs règlent une contribution annuelle aux frais d'application et de formation continue en relation avec la taille de l'entreprise⁷⁵ ».* Les professionnels se voient ici inviter à participer au financement de la CCT. Ce point questionne déjà sur son application même. En effet, il semble qu'un club qui emploie des agents *« à l'interne »* pour encadrer ses territoires de fête ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'une

⁷⁴ PEZTI (association), commission membres : « La sécurité dans les clubs et les festivals : Enjeux et cadre légal ». La Superette, Théâtre du Pommier, Neuchâtel, le 24 octobre 2014. Retranscription par Céline Roduit, 4 novembre 2014.

⁷⁵ *Convention collective de travail pour la branche des services de sécurité*, Art. 6, al. 3.

entreprise spécialisée en sécurité et ne proposant que ce type de services. En d'autres termes, le travail sécuritaire se conçoit comme un secteur d'activité parmi d'autres dans le monde de la nuit – programmation, commerce de biens de consommation (alcool) et culturels (concert, spectacles) –, alors qu'il est la vocation même d'une entreprise spécialisée dans les services de sécurité en tout genre – surveillance de biens et de personnes, protection du patrimoine ou encore intervention en milieu festif.

La définition des frais d'application et de formation continue en relation avec la taille de l'entreprise s'adapte à ce genre de paramètre. Bien que s'additionnant à une masse salariale qui, de par les nouvelles catégories d'engagement, prendra inévitablement l'ascenseur, les montants proposés ici semblent acceptables : « La contribution s'élève à : 250 francs si l'entreprise compte 100 collaborateurs à plein temps ou moins, ou à 2500 francs si l'entreprise compte plus que 100 mais moins que 1001 collaborateurs à plein temps, ou à 1000 francs si l'entreprise compte plus de 1000 collaborateurs à pleins temps⁷⁶ ».

Les établissements interrogés disposent tous de dispositifs privés, supervisés par un responsable de sécurité interne. Les professionnels, pour la plupart, ne sont pas affiliés à une entreprise de sécurité et sont engagés directement par le club. Notons qu'un agent interrogé nous confiait être actuellement affilié à l'une des principales structures professionnelles en matière de sécurité de Suisse romande et également travailler comme agent aux Docks de Lausanne. Dans cette situation, la carte le certifiant agent de sécurité professionnelle – compétences, formation – n'est pas reconnue, puisque le mandat des Docks s'effectue à titre privé.

Dans ce contexte, les clubs et associations culturelles sont invités – au même titre que les entreprises spécialisées – à contribuer financièrement à la convention collective et à son application s'ils comptent au moins 10 employés et selon l'importance des services de sécurité dispensés.

5.3.2. Engagement et formation: un meilleur cadre pour de meilleures pratiques

La CCT précise les conditions d'engagement des dispositifs de sécurité, par la définition suivante. « Il existe 3 catégories d'engagement : A. Collaboratrices et collaborateurs rétribués au mois bénéficiant d'un taux d'occupation fixe contractuel entre 1801 et 2300 heures par année civile ; B. Collaboratrices et collaborateurs rétribués au mois bénéficiant d'un taux d'occupation fixe contractuel entre 901 et 1800 heures par année civile ; C. Collaboratrices et collaborateurs rétribués à l'heure avec un taux d'occupation fixe jusqu'à 900 heures par année civile, vacances et majoration en temps de 10% incluses⁷⁷ ».

La définition de ces catégories d'engagement tend à fixer les termes contractuels. En outre, la Commission paritaire des polices suisses (CoPa) met à disposition des modèles de contrats de travail pour les agents de sécurité, et sont établis en annexe de la CCT les salaires minimaux par catégorie et par ancienneté. Cette démarche questionne sur le pourquoi de l'implication de cette instance. En quoi la CoPa est-elle légitime pour fournir des modèles contractuels destinés aux agents de sécurité privée ?

⁷⁶ Convention collective de travail pour la branche des services de sécurité, Art. 6, al. 3.

⁷⁷ Convention collective de travail pour la branche des services de sécurité, Art. 8, al. 1.

Ce point démontre un rapprochement significatif entre deux corps de métier à vocation de maintien de l'ordre ; la sécurité publique (police) et la sécurité privée (entreprise et agents).

Plus loin, la CCT rigidifie les conditions d'engagement pour les agents de sécurité. L'employé doit présenter la nationalité CH, UE ou AELE, ou être titulaire d'un permis C ou permis B (de séjour) depuis plus de 2 ans. Il doit exercer ses droits civils et donc ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le texte prévoit également une clause de solvabilité – ne pas être l'objet d'acte de défaut de bien – ainsi qu'une clause d'honorabilité – les antécédents de police, judiciaires ou médicaux de la personne ne doivent pas laisser craindre un risque d'abus ou de récidive lié à l'exercice d'une mission de sécurité⁷⁸ ».

Ce type de cadrage de l'activité et de sa rémunération marque un changement majeur dans la gestion de la sécurité des espaces festifs plus particulièrement. Jusqu'à présent et comme reflété dans les entretiens, les salaires et conditions de travail se révèlent très variables d'un établissement à l'autre.

Dans ce sens, il semble nécessaire d'aborder ici la notion de « cartage », ou en d'autres termes l'autorisation d'exercer une activité de sécurité, qui devient avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de travail, une obligation pour tous les professionnels de la branche. Ce titre est émis par l'entreprise ou le club qui emploie les agents et qui de ce fait, doit respecter le cadrage de l'activité et toutes les closes étendues du concordat.

Benoit Rey, président-secrétaire de la commission concordataire romande, revient sur ce point lors d'une conférence donnée à Fribourg à propos de la convention du 5 octobre 2012 révisant le concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité : « Le nom de l'entreprise (établissement, commerce) figurant sur la carte doit coïncider avec le lieu de travail. Ainsi, un agent travaillant pour plusieurs établissements aura autant de cartes que de patrons⁷⁹ ». Dans une volonté d'harmonisation des pratiques et de protection des travailleurs, ces nouvelles normes légales s'inscrivent non seulement comme des dispositions légales, mais aussi dans un processus de reconnaissance sociale de la profession.

Puis, au-delà des catégories d'engagement, la CCT aborde la formation des professionnels de la sécurité en ces termes : « 1. La formation de base des collaboratrices et collaborateurs est d'au moins 20 heures; elle a lieu pendant la période d'essai ; 2. La formation de base est assimilée au temps de travail et est gratuite pour le collaborateur. Si le collaborateur résilie les rapports de travail pendant la période d'essai, il ne sera pas indemnisé pour le temps consacré à la formation de base ; 3. L'employeur doit certifier au collaborateur, sur papier avec en-tête, qu'il a suivi la formation de base. Ce certificat doit être classé dans le dossier personnel ; 4. La formation de base s'effectue en dehors de l'engagement et s'ajoute à la formation théorique élémentaire dans les concordats et ne peut se substituer à celle-ci⁸⁰ ».

⁷⁸ Benoit Rey, président-secrétaire de la commission concordataire romande : PPT de présentation, Convention du 5 octobre 2012 révisant le concordat du 18 octobre 1996.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Convention collective de travail pour la branche des services de sécurité*, Art. 8, al. 1.

Il paraît intéressant et pertinent de nous arrêter sur ces énoncés. Pour commencer, il semble déjà que la notion de « formation de base » demeure vague et très peu définie. En effet, selon quelles spécificités s’orientent-elle et sur quels contenus théoriques et pratiques s’appuie-t-elle ? Le travail de la sécurité en milieu festif requiert nombre de compétences particulières ; médiation, gestion de conflit, connaissance des influences des consommations d’alcool et de stupéfiants sur les comportements, leadership et de manière plus classique et répressive, techniques d’immobilisation et de « combat ». Or, la CCT omet de préciser ces dimensions plus particulières de la formation des professionnels et les astreint à « 20 heures de formation », au cours de la période d’essai convenue pour les collaborateurs une fois engagés. Le texte précise toutefois à l’alinéa 4 : « la formation de base s’ajoute à la formation théorique élémentaire dans les concordats et ne peut se substituer à celle-ci ».

Unia, syndicat généraliste qui s’emploie à représenter tous les secteurs des services, intervient dans les négociations conventionnelles liées à la branche de la sécurité privée et fournit entre autres prestations une assistance juridique gratuite et complète aux adhérents, présente les différentes étapes de la formation des agents de sécurité et les enjeux pour la profession : « Une bonne formation est indispensable pour garantir la sécurité des agent-e-s durant l’engagement et une juste reconnaissance salariale⁸¹ ». Le premier point abordé veille à signifier les implications et les obligations de l’employeur. « Les agent-e-s de sécurité doivent suivre, durant leur période d’essai de 3 mois, une formation de base organisée par l’entreprise. Elle est gratuite et assimilée au temps de travail. La formation s’effectue en dehors de l’engagement⁸² ».

Ce cadrage marque la fin des engagements et autres remplacements aléatoires dans les dispositifs de sécurité des clubs, puisque un contrat de travail comprenant une formation de base et une période d’essai de 3 mois sont désormais obligatoires. En complément, « la commission paritaire organise chaque année des formations continues pour les salarié-e-s de la branche. Financées par les contributions professionnelles, elles sont gratuites pour les salarié-e-s soumis à la CCT. Ces formations présentent la convention collective de travail, la loi sur le travail et le fonctionnement des commissions d’entreprise⁸³ ». Le syndicat propose également à ses membres des formations plus spécialisées dans le droit des salariés.

Par ce panel de formations, Unia comble un vide en donnant une base théorique et pratique commune aux professionnels de la branche et permet ainsi l’application même de la CCT. De plus, l’organisme syndical œuvre pour « davantage de sécurité pour les agents », et défend cette profession en cours de redéfinition, en garantissant par exemple le taux d’activité et les salaires minimaux. Le temps des dispositifs de sécurité « sauvages », aux conditions d’engagement et dynamiques d’organisation aléatoires semble révolu. Nous reviendrons sur ce point en abordant la performance de la sécurité dans les espaces de fête.

⁸¹ Site internet du Syndicat Unia, secteur de la sécurité, monde du travail, formation : <http://www.unia.ch/>

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

5.3.3. Conditions de réalisation de l'activité et rémunération

Pour finir, la nouvelle convention précise quelques conditions de réalisation de l'activité, en veillant d'une part à la définition du port de l'uniforme et de l'équipement⁸⁴ nécessaire à l'intervention et mis à disposition aux frais de l'employeur. Ce point interroge la notion même de sécurité en milieu festif, et l'adaptabilité des dispositifs aux contextes. Bien que le port de l'uniforme revête une dimension de reconnaissance sociale et d'affirmation de l'autorité en présence, il semble important de souligner les questionnements relatifs à l'apparence des agents.

En effet, bon nombre d'évènements culturels et de clubs en Suisse romande démontrent la volonté d'abandonner l'uniforme et les équipements supposés nécessaires à l'intervention – plastron de protection, bâton tactique, menottes, spray au poivre et autre matériel disponible sur le marché. Une sécurité trop visible et forcément répressive tend à alimenter le sentiment d'insécurité et semble contribuer à l'émergence de certains heurts.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la méthode 3D, ou les principes de « visibilité adéquate, intervention précoce et faible niveau de contact » visant à orienter les tactiques policières. « La stratégie des 3 D part du principe selon lequel, à toutes les phases des troubles à l'ordre public, la police devrait employer uniquement la force indispensable pour désamorcer la situation. La police ne devrait recourir à la force qu'en dernier ressort, lorsque d'autres méthodes, comme la communication, ont été employées mais n'ont pas été suffisantes. En effet, une réaction excessive peut générer encore plus d'incidents en déclenchant une dynamique qui va aboutir à des troubles⁸⁵ ». Cette conception s'adapte particulièrement bien à la dimension d'intervention en milieu festif et invite à une nécessaire réflexion non seulement sur l'apparence des agents et ce que le port de l'uniforme représente et peut engendrer, mais aussi sur les « bonnes » pratiques à entreprendre dans ces contextes particuliers.

« Des études récentes en matière de psychologie des foules ont établi que la foule n'était pas une entité irrationnellement agressive mais plutôt qu'elle tendait à agir de manière rationnelle en réaction au comportement adopté et aux actions menées à son égard par d'autres groupes, par exemple la police. La manière dont la foule perçoit à la fois la légitimité de son interaction avec la police (ou d'autres groupes) et son propre sentiment de puissance sont particulièrement importants. On a maintenant compris que le comportement adopté par la police face à une foule peut soit rassembler tous les différents groupes et individus au sein de cette foule contre la police en tant qu'ennemi commun soit, au contraire, soutenir les éléments non-violents de la foule et leur donner du poids. Pour ce qui est du recours à la force, la tactique policière choisie peut donc constituer l'un des facteurs primaires à même d'influer sur la probabilité de survenance d'incidents graves⁸⁶ ». Or, la CCT omet de prendre en compte ce paramètre-là, en signifiant l'uniforme comme conditionnel de l'activité de sécurité.

⁸⁴ *Convention collective de travail pour la branche des services de sécurité*, Art. 11.

⁸⁵ Office Fédéral de la Police (FedPol), *Guide du parfait hôte sécurité*, 2008.

⁸⁶ Recommandation Rec 2, relative aux principes d'hospitalité à appliquer à l'organisation de manifestations sportives, adoptée le 28 mai 2010 par le Comité permanent de la Convention Européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football.

Plus loin, le document décline avec précision l'échelle salariale et son application selon les catégories d'engagements préalablement définies. Changement significatif dans l'organisation des dispositifs de sécurité dans la mesure où les établissements étaient jusqu'à présent libres de rémunérer les agents à leur guise.

5.4. TENTATIVES DE RÉGLEMENTATION : D'AUTRES ASPECTS, ENJEUX ET DÉBATS

Pour conclure à propos du cadre légal, il semble pertinent d'explorer les échos que les récentes modifications ont pu avoir dans la presse et dans l'espace public, en questionnant les points de vue des acteurs en présence – associations culturelles, gérants d'établissement ou encore politiques.

De manière générale, la nouvelle convention collective de travail démontre la volonté certaine d'améliorer la gestion des désordres. Comme une tentative d'harmonisation des pratiques, ces nouvelles normes s'insèrent dans un plan de réduction des risques dans les espaces de fête et plus largement dans la ville en général. Agir sur les dispositifs et les professionnels qui les composent semblent effectivement une esquisse de solution que défend Morella Frutiger, déléguée à l'observatoire de la sécurité de la ville de Lausanne. « La mesure doit permettre d'augmenter la qualité du personnel de sécurité et ainsi de diminuer encore le nombre de bagarres. Il n'est pas rare que des agents de sécurité soient impliqués dans des rixes⁸⁷ ». Certaines pratiques professionnelles sont ici étiquetées comme contraires à l'éthique et la nouvelle convention tend à remédier à ces écarts dans l'intervention.

Le quotidien *20minutes* revient sur les nouvelles mesures imposées. « A compter du 1^{er} octobre, les agents de sécurité des établissements publics seront soumis au concordat sur les entreprises de sécurité et à ses exigences en matière de solvabilité et d'honorabilité⁸⁸ ». Ces dispositions s'appliquent à toute la Suisse romande. Selon Morella Frutiger, « à Lausanne, environs 30% des agents de sécurité travaillant actuellement dans des clubs ne répondent pas aux critères ».

La réaction des propriétaires d'établissements ne se fait pas attendre et c'est bien un sentiment de colère que suscite cette mesure jugée « excessive et injuste⁸⁹ ». Igor Blaska, propriétaire du MAD – le plus grand club de Lausanne –, affirme qu'il a déjà dû congédier pas moins de six agents sur la soixantaine qu'il emploie régulièrement. De son côté Thierry Wegmüller, propriétaire du D ! Club, estime que « cette directive met des bâtons dans les roues des gens qui veulent travailler pour sortir de leurs dettes⁹⁰ ». Ainsi, l'application du concordat et de ses modifications ne se fait pas sans peine et sans heurt pour les établissements lausannois.

Morella Frutiger précise dans les médias que d'autres mesures devraient suivre, telle que l'interdiction de consommer de l'alcool dans certains parcs de la ville. De plus, des travailleurs sociaux pourraient être engagés dès 2015, pour chercher le dialogue avec les fêtards et accompagner au mieux les comportements festifs. Ce projet s'insère dans une dynamique de prévention et accompagne les

⁸⁷ Tribune de Genève, « Les videurs de discothèque devront être vertueux », publié le 4.09.2014

⁸⁸ 20 Minutes, « Les videurs devront être solvables et honorables », publié le 4.09.2014

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

mesures strictement sécuritaires. La mise en place de ces dispositifs démontre la volonté affirmée de freiner les excès et donc d'améliorer la sécurité des espaces publics en régime festif.

Ces perspectives socialisantes semblent réjouissantes dans la mesure où elles tendent à prévenir l'émergence des heurts nocturnes en agissant sur leurs motifs – anticipation par l'accompagnement et la médiation notamment –, et non plus en se focalisant uniquement sur une dynamique d'intervention répressive, dont l'action s'établit une fois seulement le fait de violence déclaré. De manière imagée et non moins triviale, il est plus aisé d'éteindre un feu à son origine plutôt qu'à son apogée. Notons toutefois qu'au regard des terrains et des pratiques festives observées, une interdiction de consommer de l'alcool dans certains parcs de la ville présente peut-être dans une dimension géostratégique et territoriale, l'avantage de limiter les désordres dans certaines zones, mais que l'application-même de cette mesure engendrera potentiellement plus de heurts qu'elle n'en évitera. L'illégalité ne prévient pas les excès et nous imaginons déjà les interventions contraignantes que les forces de police devront engager.

De manière plus conceptuelle, les échecs que les politiques antidrogues – forcément répressives – ont pu rencontrer jusqu'ici nous permettent de remettre en doute l'efficacité d'une mesure de ce type. Une interdiction telle que proposée semble particulièrement complexe à appliquer et requiert du temps pour que l'inconscient collectif l'intègre et s'y plie. Ce projet est à mettre en perspective avec l'interdiction de vente d'alcool qui a court dans certains commerces après 22h. Cette mesure ne démontre que très peu d'efficacité dans la prévention des excès – pour la jeunesse plus particulièrement – et en vient à rater sa cible. Les consommateurs étiquetés comme problématiques ne se retrouvent que très peu touchés par ces mesures qui n'agissent finalement que sur la temporalité de la consommation. Les propriétaires d'établissements interrogés soulignent d'ailleurs plutôt le prix des boissons alcoolisées proposées dans les commerces comme problématique, puisque ces tarifs encouragent les excès qui souvent caractérisent les consommations adolescentes. « *Je crois beaucoup en ce que dit le Dr. Jean-Bernard Debonne, qui est le chef de l'institut d'alcoologie du CHUV. Le problème, ce n'est pas tant qu'il y ait des clubs parce que la notion de prix, elle, tient la route. Quelqu'un qui doit acheter un verre d'alcool à 16.-, celui-là il va pas en boire 50. Ce qui pose problème c'est l'accès rapide à l'alcool bon marché* » (G1).

Les politiques commerciales permettent effectivement une ivresse rapide et intense, comme la pratique du *binge drinking*⁹¹ par exemple, qui se définit comme une consommation épisodique massive d'au moins 60 g d'alcool en une même occasion (OMS, 2004). En réalité, les modes de consommation observés sur le terrain tendent à refléter des quantités bien plus élevées pour un certain public « jeune ». « *Les filles se mettent dans des états pas possibles, c'est juste surréaliste, des fois on hallucine et il est même pas 22h. C'est une espèce de culture du binge drinking qui est pour moi un phénomène social. On n'est pas très bien dans notre vie dans l'ensemble, on n'est pas dans un milieu de perspectives fort réjouissantes et puis quand on sort on s'éclate. On fait la fête et puis on se pète la tronche parce qu'on a envie d'oublier pendant un petit moment que les choses se font. Nous on a un*

⁹¹ Mode de consommation excessif de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une courte période de temps, par épisodes ponctuels ou répétés. Ce type de comportement ou l'état d'ivresse est recherché rapidement, est considéré comme une addiction ou une dipsomanie, dès lors que la dépendance à l'alcool sous forme épisodique est établie.

côté un peu thérapeutique dans cette histoire. On doit canaliser une certaine frange de société qui a besoin de s'exprimer » (G1).

« Ce n'est donc plus l'attente de l'évènement comme montée des désirs qui est ici équipée ou assistée par l'alcool ; c'est le but unique de l'ivresse qui devient l'évènement dont le succès doit être garanti par le plus puissant des alliés. La rapidité et la visibilité immédiate de l'opération brisent les codes sociaux et rendent le *binge drinking* peu acceptable, car il révèle brutalement ce que beaucoup d'autres font en douceur. Tous les jugements moraux ont été entendus sur le phénomène, toutes les explications psycho-socio-logiques ont été fournies, toutes les actions correctives ont été tentées, nous n'avons rien d'intéressant à ajouter, ni à trancher entre ces positions. Ce qui nous importe ici, c'est de comprendre la place de l'alcool dans cette construction de l'attente. Son statut d'agent de débordement nous paraît cohérent avec tout ce que nous avons perçu de l'évènement. Si tout est débordé lors de l'évènement, alors les inhibitions, les limites personnelles de tout type peuvent l'être aussi. Mais l'avantage avec l'alcool, c'est que l'on ne sait plus qui est responsable de quoi⁹² ».

Bien sûr, soulignons que derrière ces enjeux de santé publique et de prévention, se cachent évidemment les intérêts financiers des clubs, qui proposent une échelle de prix jusqu'à 10 fois supérieure à celle appliquée par les commerces. A titre d'exemple, une bouteille de vodka (75 cl) se monnaie en moyenne entre 15 et 25 CHF sur les étales des grandes surfaces, alors que les prix en clubs varient entre 120 à plus de 250 CHF. Une clientèle qui présente un état d'ivresse déjà avancé avant même son arrivée aux clubs n'est pas rentable et de surcroît plus susceptible de causer des désordres. « *Il y a le problème dans la vente d'alcool et la consommation hors clubs. Les jeunes achètent des bouteilles à la Coop et vont boire dans des parcs avant, et ils boivent beaucoup. Ils arrivent déjà bourrés, c'est un vrai problème.* » (G2). Ainsi, l'achat préalable d'alcool à des tarifs plus que raisonnables en grande surface, se profile pour les publics étudiants et juvéniles non pas comme une contrainte – à 22h l'ivresse est déjà atteinte –, mais comme une solution économique pour satisfaire leurs consommations. En d'autres termes et pour conclure sur ce point, l'interdiction de vente après 22h ne touche pas les consommateurs « à risque », puisqu'ils ont tout loisir de s'approvisionner dans la journée et ainsi anticiper les excès du soir ; l'interdiction de consommation dans certains lieux publics ne les gênera pas plus que tant, ils n'auront qu'à migrer vers une zone appropriée.

Au final, interroger ces mesures légales, dans la perspective de leurs applications sur le terrain et au regard des comportements, nous permet de souligner la complexité des enjeux de sécurité et de santé publique auxquels se heurtent les politiques de prévention actuelles et la nécessaire collaboration à initier entre les différents acteurs en présence. Le monde de la nuit se profile comme un secteur d'activité complexe aux intérêts parfois fort divergents, à la croisée des notions de prévention, de sécurité mais aussi de rentabilité.

⁹² BOULIER D., *La ville évènement*, Presse universitaire de France, 2010. p.63.

6. LA « PERFORMANCE » DE LA SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

Après avoir exploré la profession de gérant, le monde de la nuit et son contexte légal, nous allons à présent questionner le travail de la sécurité en tant que tel, que ce soit dans ses dimensions d'organisation ou de réalisation. Pour ce faire, nous reprenons en titre la notion de « performance » que Nicolas Camerati emprunte à Goffman dans l'analyse du travail de proximité que la police entreprend dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris. La performance s'entend comme « la totalité des activités d'une personne donnée ou d'un groupe donné, à un moment donné, visant à influencer d'une certaine manière les participants qui les entourent⁹⁴ ». C'est aussi l'idée selon laquelle remplir un rôle professionnel s'apparente à une performance. Cette terminologie s'adapte particulièrement bien au travail des dispositifs de sécurité déployés dans les espaces de fête contemporains, qui ont pour vocation d'influencer pour agir et cadrer les foules qu'ils côtoient. Une fois l'agent dans l'espace public, il investit la mission sécuritaire qui lui incombe et représente aux yeux des citoyens une figure d'autorité, garante d'une fonction de contrôle social et d'encadrement des désordres.

6.1. ORGANISATION DU TRAVAIL

A la croisée des entretiens avec les gérants et les agents, nous pouvons détailler les dimensions organisationnelles du travail de la sécurité, que ce soit au niveau de l'engagement ou de la rémunération de l'activité. A noter que jusqu'ici et avant que la convention précédemment décrite n'entre en vigueur, la sécurité se profile comme une sphère professionnelle peu soumise à conventions et que cette caractéristique influence forcément les éléments qui suivent.

6.1.1. De l'engagement des dispositifs

Rappelons qu'à ce jour, il n'existe pour ainsi dire aucun diplôme relatif à la profession d'agent de sécurité – en milieu festif dans notre cas –, du moins aucune formation officielle commune à tous les professionnels. Ainsi, le travail de la sécurité offre des marges de manœuvre importante aux employeurs en termes financiers, et dans son organisation en général. En effet, les entretiens montrent que l'engagement des agents par les établissements relève souvent du cas par cas et qu'aucune convention ne semble définir de salaire ni de conditions de travail. Pour l'instant, la totalité des établissements interrogés emploie des dispositifs privés et dirigés à l'interne. Ainsi, les engagements se font par bouche à oreille et les nouvelles recrues sont souvent des anciens-collègues qui se retrouvent, des amis ou de la famille.

Les gérants justifient ce choix en termes financiers d'une part, car l'engagement d'une entreprise de sécurité « professionnelle » se révèle bien trop onéreuse pour les établissements – nous reviendrons sur ce point – mais aussi dans un souci d'efficacité. « *Le recrutement, c'est à l'interne. Je ne crois pas du tout au fait d'engager une agence. De toute façon, il y a des gens très bons à un endroit et très*

⁹⁴ GOFFMAN E., « La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation de soi » in CAMERATI N., « La performance de la police dans l'espace public », *Sociétés*, 2006/4 no 94, p. 77.

mauvais à l'autre. Je peux mettre un gars très bon à l'entrée, mais très mauvais à l'intérieur. Du coup, je sais que je ne peux pas le mettre à l'intérieur. Si je prends une agence, ils n'ont aucune idée de ça, on aura toujours des gens différents selon leurs mandats, et ils n'auront jamais le feeling de la soirée avec le bon, au bon endroit. Mes responsables de sécurité connaissent les marges de tolérance et ce à quoi il faut faire attention. » (G1). En d'autres termes, certains gérants tiennent à garder la main sur un dispositif personnalisé et fixe, avec la justification qu'il permet d'améliorer la qualité du service, de par la connaissance des particularismes propres à chacun des terrains à sécuriser. L'établissement prône alors une formation sur le tas, non standardisée et fondée sur l'expérience des responsables de sécurité qui se profilent souvent comme les plus anciens.

Ainsi, aux yeux des gérants, mieux vaut un agent initié au territoire festif qu'il sécurise et bien intégré au dispositif en place plutôt qu'un professionnel « carté » et issu d'une entreprise plus généraliste, qui n'aurait que peu de connaissances du fonctionnement ou de l'état d'esprit du club qui l'emploie. Ce n'est donc pas un hasard si les établissements préfèrent recruter des agents qui ont l'habitude de fréquenter les territoires festifs à titre personnel ou professionnel. Ce point reflète bien la conception des clubs, mais aussi les carrières et trajectoires particulières que suppose le travail de la sécurité en milieu festif. Par exemple, un interviewé nous confiait avoir commencé comme barman avant de devenir agent de sécurité. Notons que tous les agents disent avoir débuté dans la sécurité sans réelle formation ou expérience, sur la demande d'une connaissance et pour leurs qualités physiques, aptitudes ou intérêt pour le monde de la nuit. Les extraits qui suivent sont révélateurs de cette dimension :

*« C'est par hasard. En fait je venais d'avoir mes enfants et puis j'avais arrêté un moment comme barmaid, et puis je me suis dit que je retournerai bien bosser dans le monde de la nuit. C'est un peu comme les tatouages, quand on en fait un on peut plus s'arrêter. Le monde de la nuit c'est pareil, une fois qu'on a mis un pied dedans, on arrive jamais vraiment à en sortir. Et puis au ***, le staff du bar était complet. On m'a dit qu'il n'y avait pas de place pour le moment, mais ils cherchaient à la sécu. Je me suis dit ok, j'ai jamais fait ça de ma vie, mais pourquoi pas. (...). Je suis quelqu'un qui a du caractère et qui ne se laisse pas faire. J'ai aussi fait 17 ans de handball, s'il faut tenir quelqu'un, c'est pas un souci. » (A1).*

« En fait c'est arrivé un peu par hasard. J'ai fait la première fois sécu pour un bar, à Lausanne, sur l'avenue de Tivoli, j'avais 19 ans. Et puis, en fait, j'avais un ami dont la copine tenait ce bar. Un soir, il leur manquait un sécu et puis voilà, ils m'ont demandé de venir et j'ai dit qu'il y avait pas de problèmes. Mais je n'avais jamais travaillé avant dans la sécurité. » (A2).

« Je connaissais quelqu'un qui connaissait quelqu'un et du coup voilà, je suis arrivé là. J'étais en apprentissage, je connaissais vraiment rien à la sécurité et ils cherchaient un gars avec un gabarit assez... je dirais pas imposant, mais qui sache se faire respecter. Et puis bref, il fallait que je me fasse un peu d'argent à côté de mon apprentissage. » (A3).

« J'ai fait l'université de Lausanne en sport et psycho, après j'ai enseigné un petit moment. J'ai pas fait d'HEP, mais ça me plaisait pas tellement. Je le fais toujours un peu en remplacement encore

*maintenant, mais voilà. Je suis parti plus dans le « personal training », dans du fitness personnalisé donc, vers 21-22 ans, donc en même temps que mes études. C'était un petit boulot d'étudiant pour gagner de l'argent, qui était lié au sport pour moi. Et puis la sécurité j'ai commencé vers... je sais pas il y a à peu près 8 ans, je devais avoir dans les 24-25 ans. On m'a proposé, j'avais une connaissance dans le milieu. En fait, d'abord j'ai été faire ça dans un stade de foot, en tant que stadier. (...) Et puis la personne qui s'occupait de ça bossait aussi au *** et m'a demandé si je voulais pas essayer une fois, il manquait de monde à la sécurité. » (A4).*

Ces extraits présentent bien la tendance générale dans la sécurité, qui se profile d'abord comme un secteur qui requiert chez le professionnel, un intérêt pour le monde de la nuit et/ou un gabarit qui s'y prête ; l'activité appartient à qui veut bien la mener. En aucun cas, nous n'entendons cette formule comme négative, mais bien comme une dimension sociologique des plus intéressantes à questionner dans l'analyse du travail, puisqu'elle révèle des trajectoires particulières et des professionnels aux intérêts et aux profils qui divergent et se complètent. Ces extraits présentent également des caractéristiques qui se vérifient quand aux fortes rotations dans les équipes – peu de barrières à l'entrée donc situation propice à l'hétérogénéité des profils. Les interviewés « éclectiques » envisageaient la sécurité comme une activité secondaire, puis ils se sont pris d'intérêt voire de passion pour le travail en espace de fête.

6.1.2. Rémunération de l'activité

Sujet quelque peu périlleux mais inévitable dans l'analyse sociologique du travail, la notion de rémunération de l'activité se mue en un objet de satisfaction – ou d'insatisfaction c'est selon – pour les employés en général. Un interviewé évoque la variabilité des salaires à laquelle s'expose la profession d'agent de sécurité. Nous n'évoquerons pas explicitement les établissements cités, mais des écarts importants sont à relever, d'un salaire horaire de 18.- pour l'un à plus de 25.- pour un autre. « *Il faut savoir que le *** c'est clairement la boîte qui paie le moins bien. En gros, on commence à 18.- net, ce qui est très peu pour le monde de la nuit et de la sécurité. Après, ça monte un peu, et après 4 ans et demi j'étais monté à 22.- net et puis j'avais demandé à titre individuel, par mail, à un des directeurs, s'il ne pouvait pas me reconsidérer un peu. On est un pion là-dedans, il y a 100 personnes à peu près qui bossent au *** un peu partout. Il m'a répondu direct que non.* » (A4).

Les clubs font comme ils veulent ; il y a tel réservoir de personnel disponible pour la sécurité puisque l'absence de cadre permet – comme nous avons pu le voir – une grande liberté dans le recrutement des agents ce qui influence forcément le niveau de rémunération de l'activité. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de travail semble offrir une réponse au manque de considération salariale que la profession d'agent de sécurité présentait jusque là. Ainsi, la masse salariale que les clubs doivent réserver aux services de sécurité qu'ils emploient prend inévitablement l'ascenseur avec l'introduction de ces nouvelles normes légales.

6.1.3. Modes d'organisation et répartition des tâches

Au-delà de l'engagement, présentons différents modes d'organisation des dispositifs que nous avons pu identifier au cours des entretiens.

« Alors, j'ai deux chefs pour la sécurité. J'en ai un en haut, à ***, et un autre en bas au ***. Ils connaissent leur job et organisent le tout en fonction. Parfois on fait des séances pour certains réajustements, pour s'améliorer, mais en général tout se passe bien. » (G1).

« Donc, au niveau de la sécurité, c'est le manager qui s'en occupe, qui est aussi l'un des administrateurs. Il est responsable de la sécurité dite « active » des personnes. Et pour la sécurité « passive », c'est tout ce qu'on peut faire en amont, en prévision, les locaux, la disposition, ça c'est l'ensemble du personnel qui doit y faire attention. » (G2).

« On donne nos disponibilités pour le mois, puis le responsable élabore le planning en fonction et nous place. Donc, quand on reçoit le planning, on sait si on est à la fouille, aux entrées, à la guest list, vers le DJ, à la sortie de secours, vers les tables (...). Les postes sont attribués en fonction de nos aptitudes, disons qu'on est souvent au même endroit. C'est la même personne qui contrôle les identités, la même qui fouille... Après, des fois, forcément ça tourne un petit peu. On est censé être tous capable d'aller un peu n'importe où, mais on a des places attirées. » (A4).

Il semble que les gérants d'établissements ont tendance à déléguer à un professionnel, qu'il nomme au préalable, les tâches inhérentes à l'organisation des dispositifs de sécurité. Le responsable peut ainsi répartir les agents comme il le souhaite, selon les aptitudes et affinités de chacun – mais pas toujours. Il existe dans le domaine de la sécurité une dimension de « sale boulot » – telle qu'évoquée par Hughes sous la terminologie *dirty work* – à ne pas négliger. Les tâches et les contextes varient selon les postes occupés par l'agent, certains plus confortables que d'autres. « Dans chaque métier, certaines tâches sont préférées à d'autres ; certaines sont jalousement défendues, alors que d'autres sont volontiers déléguées à ceux qui sont considérés comme inférieurs, comme les femmes ou les noirs, qu'ils se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du métier ou de la profession⁹⁵ ».

Ainsi, dans un dispositif tributaire des décisions d'un responsable et où le confort de chacun dépend de lui, il est préférable, pour les agents, de s'arroger les meilleures places par la démonstration de leurs qualités professionnelles et/ou par l'amitié. Car certains n'hésitent pas à affirmer : « C'est plus une question de confiance. Les gens, en qui il a plus confiance, il va les mettre aux endroits particuliers ou chauds. Aussi, s'il y en a qu'il aime plus que d'autres, il va les répartir en fonction de ça (rire). Disons qu'il y a des postes plus cool que d'autres. Par exemple, il y a la scène avec la cabine du DJ et le bar juste derrière. Là, il y a toujours un agent qui vérifie, qui monte dans cet espace et vérifie les bracelets d'accès. Mais typiquement, s'il y a une bagarre ou autre, celui qui est là il ne va pas se bouger, parce que son job c'est juste de contrôler l'accès. C'est donc un poste plus tranquille, on dira. » (A1).

« Il y a des postes différents. Par exemple, à l'entrée c'est très particulier, c'est un poste important qui implique des responsabilités. On doit montrer qu'on est présent et être très concentré. En gros, si t'es pas en forme et tu veux passer une soirée tranquille, c'est en tous cas pas là qu'il faut être placé. Après, c'est aussi plus intéressant. » (A2).

⁹⁵ HUGHES E., « Le regard sociologique. Essais choisis, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, 1996.

« En fait, j'adore être devant la scène, derrière les crash barrières, au premier rang. Là, on doit rattraper les gens qui se font porter par la foule, c'est vraiment le côté que j'adore (...) Sinon, c'est aussi un poste super sympa d'être en backstage. Il faut simplement faire attention à qui a le droit de rentrer ou pas, et puis tu as l'occasion d'être en contact avec des artistes très connus, tu peux discuter avec eux. En général, on regarde un peu entre nous, suivant la musique qu'on écoute et les envies de chacun. Chacun son tour, on dira... » (A3).

Pour conclure sur l'organisation des dispositifs, relevons toutefois un système qui nous a interpellés et qui semble défier la tendance générale à attribuer la gestion de la sécurité à un seul professionnel. Aux Docks de Lausanne, la direction nomme à tour de rôle différents agents – cinq pour être exact – au poste de « responsable de soirée ». Ce mode d'organisation a d'ailleurs été salué par les professionnels des Docks interrogés. En effet, ils confient apprécier ce tournus, qui permet de porter un regard différent sur le rôle de leader, qui oriente forcément le style d'intervention et qui varie selon la personnalité, l'expérience, le parcours et la trajectoire de celui qui l'endosse. De plus, ce mode d'organisation ouvre sur une pratique plus réflexive, qui offre l'opportunité aux agents de tester les différents postes et de questionner les actions menées individuellement ou en groupe. A la fin de chaque service, les professionnels engagés participent à une séance de débriefing où la parole est donnée à chacun, pour identifier au mieux les problèmes rencontrés, que ce soit dans l'intervention (agents) ou dans la coordination (responsable) des dispositifs.

Le système ne demeure pas fixe, et peut non seulement évoluer dans un souci d'amélioration, mais également s'adapter selon les types de concerts proposés. En effet, d'un point de vue culturel, un agent qui apprécie le metal – style musical régulièrement programmé par les Docks – sera plus à l'aise dans la gestion d'une foule à laquelle il peut s'identifier et même appartenir, puisqu'il en connaîtra les codes, les conduites et les expressions. Gage de cette dimension culturelle sur le terrain, un agent confiait ceci : *« (...) je suis un fan de metal. En fait, au début j'étais vraiment le seul qui voulait être posé devant la scène, moi j'adore ça ! J'ai mon groupe dans le dos et le public de face qui est super content d'être là. Après, j'ai fait goûter un peu à ça à d'autres membres de la sécu, et ils ont trouvé ça trop cool, ils voulaient y retourner. Et puis du coup, depuis, on se bat presque pour être au-devant de la scène. » (A3).*

Finalement, ce mode d'organisation semble des plus adaptés pour un terrain comme les Docks, où la programmation varie et où les spectateurs paient un billet en général plus onéreux que l'entrée d'un club. Le répertoire des violences et des problématiques vraisemblables – en termes de risques – est bien moins fourni que celui que présente un établissement comme le D ! Club, au public plus éclectique – forcément plus problématique. De manière générale, le contexte des Docks offre donc aux agents plus de confort puisque ses territoires semblent plus sûrs. Souvent, les concerts se déroulent en semaine et les horaires permettent aux mélomanes de rentrer avec les derniers trains en partance pour les principales villes romandes, ce qui évite nombre de heurts. Ce terrain laisse plus de marge de manœuvre à la sécurité comme le démontre l'organisation du dispositif des Docks. Ainsi, les agents ont le loisir d'être déployés sur le terrain selon leurs compétences mais aussi selon leurs envies. L'un des responsables de soirée confiait, à propos de la répartition sur le terrain : *« Si je sais que l'un de mes agents parle anglais, je le mets en backstage avec les artistes pour qu'il puisse discuter avec eux*

si besoin. Sinon, un autre je sais qu'il est bon à la fouille parce qu'il est vraiment méticuleux. Je sais qu'un autre est meilleur pour aller dans la salle et trouver les fumeurs de clopes ou autres... Je sais qu'il y a des gens qui sont comme ça, qui sont bien spécialisés. » (A2).

Des responsables qui changent, des styles qui évoluent et se construisent au fil des soirées, où chacun peut apprendre de l'autre. Cette façon de faire confère à la sécurité une dimension sociale et réflexive, visant à l'amélioration des pratiques. Cette orientation apparaît également comme une solution à la répartition du « sale boulot » et autres postes inconfortables. Puisque les responsables changent, le système mis en place tend à être plus juste, plus égalitaire. Les séances de briefing et de débriefing apportent confirmation sur ce point dans la volonté de tenir compte des aptitudes et doléances de chacun dans la coordination des dispositifs.

6.2. DES AGENTS ET DES DÉSORDRES : LE RISQUE EN ESPACES DE FÊTE

Abordons à présent la réalisation de l'activité sous l'angle des risques pluriels que les professionnels sont amenés à identifier et à gérer sur le terrain. De manière générale, le travail de la sécurité en milieu festif se situe à la frontière de la surveillance, de l'encadrement des scènes d'allégresses occasionnés par l'acte de fêter – définis comme acceptables –, et la répression des débordements et des comportements jugés alors inadéquats et initiateurs de désordres. Cette conception permet de penser l'activité dans une dimension réflexive dans la mesure où, sur le terrain, l'identification des risques n'est pas figée, mais bien au contraire sujette à interprétations dans un processus d'évaluation constante des situations.

Dans ce sens, la notion d'épreuve telle que développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, – « qui renvoie aux différentes situations au cours desquelles les qualités d'une personne ou d'une entité sont évaluées permettant ainsi de réduire l'incertitude sur leurs capacités⁹⁶ » –, permet de mieux penser le travail d'identification des risques en espace de fête. Car c'est bien dans ce processus d'évaluation et de quantification des personnes et des risques que les professionnels s'inscrivent, que ce soit en termes d'individualité ou de collectivité. Dans le feu de l'action, l'agent est constamment amené à poser son regard sur la foule qui l'entoure et sur les agissements des individus qui la composent, pour ainsi maintenir la fête dans le monde de l'acceptable – qui lui-même est sujet à interprétation. Chaque professionnel évalue les situations selon son point de vue et ses compétences mais aussi en fonction des représentations qu'il aura intégrées tout au long de son existence, de par ses expériences qu'elles soient personnelles ou professionnelles.

De ce fait, l'identification des comportements et des risques qu'ils occasionnent semble pour le moins tributaire du regard qu'on leur porte. Nous allons ici questionner les critères de définition qui permettent de considérer une situation comme problématique pour la sécurité d'un individu ou d'une foule en fête. Dans ce sens, nous énonçons une typologie du risque, un triptyque identifié au gré des

⁹⁶ BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la justification de l'économie de la grandeur*, Edition Gallimard, 1991. In VIOT P., PATTARONI L., BERTHOUD J., *Voir et analyser le gouvernement de la foule en liesse. Éléments pour l'étude des rassemblements festifs à l'aide de matériaux sonores et visuels*, 2010, p. 20.

entretiens et des observations et que nous proposons comme un modèle conceptuel, une base de réflexion pour penser la sécurité.

6.2.1. Risque individuel

Pour commencer, le risque se profile comme une donnée strictement individuelle, tributaire des comportements isolés tels que les consommations d'alcool et de stupéfiants. Notons que ces pratiques festives sont pour la plupart partagées avec des tiers, mais nous considérons ici les effets et les conséquences sur les individus et non sur la collectivité, que nous identifierons dans un second temps.

A ce titre, ce n'est pas un hasard si les grandes manifestations contemporaines – les festivals notamment – se dotent de dispositifs d'aide d'urgence et de soins de proximité. La consommation de substances plus ou moins légales comporte des risques non-négligeables pour la santé physique des noctambules. Déshydratation, coma éthylique, et autres *bad trip*⁹⁷ sont le lot quotidien des samaritains qui interviennent en milieu festif. Notons que la désinhibition des comportements peut également entraîner des maladroites responsables de blessures diverses. Au cours du stage de recherche et en tant que responsable de la sécurité du Festival « Week-end au bord de l'eau », nous avons pu être témoins de quelques situations de ce type. Par exemple, suite à une chute inopinée dans l'enceinte de l'événement, un festivalier visiblement alcoolisé s'est fracturé le tibia et le péroné, ce qui a exigé la mobilisation d'une ambulance. De part la gravité des blessures occasionnées, ce genre de cas reste marginal mais donne à penser en matière de consommation et de risques que nous qualifions d'individuels. Ainsi, la consommation se profile comme un premier paramètre essentiel à prendre en compte dans l'intervention sécuritaire dans les espaces de fêtes.

La formation « Éthique, apparence, gestion de conflits et désescalade⁹⁸ » dispensée par le Paléo Festival de Nyon en collaboration avec Opus One⁹⁹ – à laquelle nous avons pris part – considère justement la notion de consommation comme centrale dans le travail en milieu festif et invite à penser l'intervention au regard de l'influence des substances sur les comportements. Ici, les consommations ne se conçoivent non pas forcément comme un obstacle vecteur d'agressivité et de violences, mais bien comme une donnée contextuelle à prendre en compte, qui parfois peut aussi « aider » l'entreprise sécuritaire. Ce constat transparaît dans les entretiens menés avec les agents engagés dans les clubs lausannois. Les professionnels verbalisent la dimension de consommation comme faisant partie intégrante de leur métier.

« Ça fait plus de 12 ans que je travaille dans le milieu de la nuit, du coup j'ai l'habitude de gérer des gens qui sont ivres morts, qui ont pris de la coke ou autre. Là, tu peux plus envoyer, disons un rapport de force orale, que des gens qui finalement voudraient juste foutre la merde mais qui sont pas bourrés. Là pour moi c'est plus difficile. C'est paradoxal, mais quand c'est des soirées plus alcoolisées je suis plus à l'aise. C'est des gens où tu sais ce que tu peux envoyer ou pas. Les gens qui

⁹⁷ Le *bad trip*, de l'anglais littéralement « mauvais voyage » ou « mauvais délire » est une expérience désagréable liée à la prise de drogues. Les effets se caractérisent par un état d'anxiété accru, souvent accompagné par une forme de désorientation spatiotemporelle et altération de la personnalité.

⁹⁸ Voir annexe 1

⁹⁹ Créé en 1993 et basé à Nyon, Opus One est l'un des principaux organisateurs de concerts, spectacles et événements de Suisse. Site internet d'Opus One, visité le 8 octobre 2014. URL : <http://www.opus-one.ch>

sont nets des fois il faut faire plus attention à ce que tu dis. Moi j'essaie de faire un peu du social, même si ça a jamais été trop mon truc, donc du coup c'est assez marrant, c'est l'expérience on dira. » (A1). Cet extrait d'entretiens démontre bien l'influence des consommations sur le travail en milieu festif et la nécessaire adaptabilité des conduites en fonction des états et des substances.

« On sait tous ce qui se passe dans le milieu de la nuit, il y a ceux qui prennent de la coke, de la MDMA. L'extasy avait perdu de la vitesse et c'est en train de repartir pas mal. Et tu vois que l'attitude des gens change beaucoup en fonction de ce qu'ils prennent. S'ils sont juste alcoolisés, ça va plus partir en bagarre alors que s'ils ont pris de la coke et qu'ils picolent avec ils sont plus dans leur trip, dans leur musique, dans leur bulle. Ils n'arrêtent pas de danser toute la nuit et puis, ils sont ailleurs mais ne vont pas chercher à foutre la merde. Ils s'en foutent plein le nez mais ils sont contents et puis voilà. La MDMA ils sont tout amoureux, ils en peuvent plus et puis tout ce qu'ils veulent c'est chopper des filles. » (A2). Cet extrait met en exergue un processus de catégorisation des usagers par les professionnels de la sécurité, en fonctions des risques encourus et identifiés.

Ainsi, en territoires de fête, les comportements évoluent au gré des consommations et des substances « incorporées » – notion d'incorporation entendue par Corbeau et Poulain comme : « Un phénomène qui repose sur des croyances universelles et qui postule que l'introduction dans notre intimité d'un corps étranger solide, liquide ou gazeux risque de provoquer de façon parfois irrémédiable la disparition de notre identité, à trois niveaux différents : vitalité, paraître et symbolique¹⁰⁰ ». Les registres de consommation sont à penser en ces termes là, pour mieux comprendre les dimensions individuelles du risque en espaces de fête.

6.2.2. Risque interactionnel

Le second type de risque appelé à être endigué par les dispositifs de sécurité se situe dans les interactions entre les individus ou groupe d'individus. Différents profils de noctambules évoluent ainsi côte à côte, interagissent dans l'espace et parfois se frottent. Les proximités, occasionnées par le rassemblement d'un public dans un espace plus ou moins clos, invitent à porter une attention appliquée sur les rapports humains en termes de conflits – et donc de risques.

« L'alcool amène la bagarre, quoiqu'il arrive. Il suffit qu'il y en ait un qui sorte avec sa copine, les filles elles font quoi, elles s'habillent sexy parce qu'elles veulent que tout le monde les regarde... Le mec qui est avec la fille, il est fier de sa copine, mais il n'a pas envie que tous les mecs la regardent. Donc, déjà là il y a un problème. Parce qu'elle se fait offrir un verre, après le mec dit à l'autre ' pourquoi t'offres un verre, pourquoi tu regardes ma copine ' et puis elle, elle est juste là et continue de faire sa pouf et puis voilà, les 2 mecs finissent par se foutre dessus. » (A1).

« Des fois c'est ça le problème, toute la soirée il faut batailler avec des petits accrochages, t'es plus en train de faire de la psychologie qu'autre chose ! Franchement on devrait avoir un CFC de psychologue pour ça (rire). Parce que la nuit tu vois les gens différemment. La journée ils sont là,

¹⁰⁰ CORBEAU & POULAIN., *Penser l'alimentations : entre imaginaire et rationalité*, 2008, Cité par CORBEAU J-P., Cours blocs, *La prévention de l'échec : Alimentation, éducation alimentaire et informations nutritionnelle*, Université de Fribourg, 29.09.2013.

tranquille en costard, le mec parle à peine, fait son job... Mais alors la nuit ! Les gens se lâchent et parfois ça dérape. Finalement t'es plus psychologue que sécu, parce que sinon tu finirais vite par péter un câble. Le pire ce n'est pas de vider les gens, mais des fois t'arrives pas à comprendre l'humain en lui-même. Je crois que les gens en soirée, ils redeviennent des gamins, et ils ont besoin qu'on s'occupe d'eux. » (A2).

« J'ai pas le souci de me prendre un pain et de toutes façons, s'il y en a deux qui se foutent sur la gueule je vais pas y aller toute seule. Parce que les deux, tout d'un coup ils sont super copains et puis c'est sur toi qui tombe. Parce que le sécu, par principe c'est la cible. » (A1).

« Je suis plutôt pour le dialogue, après si j'ai pas le choix j'interviens. C'est aussi mon travail sinon tu fais que de l'accueil à ce moment là. On doit être capable de faire les deux. Il y a des gens qu'il faut calmer avec la parole et puis il y a des gens qui veulent rien savoir et qu'il faut maîtriser. » (A4).

Ces extraits démontrent la complexité que présentent les rapports humains en espace de fête et les dimensions psychologiques que le travail d'agent suppose, entre le dialogue – quand il est encore possible – et l'intervention physique en dernier recours. Ainsi, il convient de prêter attention à ces esprits qui se frottent et parfois s'échauffent, pour saisir le risque, le comprendre et pour finalement offrir une réponse – ou une sanction – graduée et adaptée à la situation problématique. Théo Dumont, chargé de projet au département « accueil et sécurité » du Paléo Festival, souligne les dimensions d'improvisation et la nécessaire adaptabilité des dispositifs et des réponses à apporter : *« A chaque situation rencontrée, tu construis très rapidement ta stratégie. Après, t'as des patterns, des réponses préétablies, des tactiques policières et militaires, les jeux vidéo aussi...ça peut aider. Il faut être prêt à improviser avec ce que tu connais. C'est entre la stratégie, la logique et le bon sens. »*

Dans la nuit et au-delà de l'influence des consommations sur les comportements, transparaissent rivalités et autres compétitions des égos qui confèrent aux espaces de fête une dimension sociale, attrayante pour le travail sociologique et pratique pour les agents de sécurité. Les espaces festifs dépassent leurs vocations de détente, de « lâcher prise » pour les individus qui y prennent part et invitent à penser le travail de la sécurité dans une dynamique interactionnelle et sociale. Ainsi, bien au-delà du simple registre de la distraction, le monde de la nuit se mue en un théâtre du paraître, de l'affirmation de soi dans l'entreprise de séduction et/ou de prise de pouvoir – dimensions observées et développées notamment par Éric Marlière¹⁰¹.

« Tu as les miss qui sont toutes à moitié à poils, elles ont les seins dehors, enfin voilà, c'est ce qu'on voit à la télé finalement, mais en miniature. Ils rentrent un peu dans ce jeu des gros rappeurs, où je suis le meilleur, j'ai plein de pognon alors qu'eux n'ont pas de pognon. Mais ils jouent ce jeu-là et puis il suffit qu'il y en ait un qui le regarde de travers, qui est du quartier d'à côté et qu'il peut pas voir et voilà. Donc un prend une bouteille, l'autre prend le même alcool mais en plus cher et voilà, ils boivent, la tension monte. » (A1).

¹⁰¹ A propos de la dimension de séduction en espaces de fête, se référer au point 1.6. *Le risque festif*, pp. 14-17.

Cet extrait se fait le reflet d'une interaction où se dessinent des pratiques socialement construites, au travers d'une mise en scène des différents capitaux qui constituent l'individu – économique, social, culturel et symbolique – au sens donné par Pierre Bourdieu¹⁰². Les protagonistes usent ainsi d'artifices et exposent leur être social au travers de modèles préexistants – code vestimentaire par exemple – initiés par la culture d'appartenance de chacun. L'apparence devient un mode d'expression du capital symbolique qui se confond dans l'entreprise de séduction. Ainsi, derrière ces faits de violences nocturnes se cachent, bien souvent plus que de simples histoires d'ivresse, et les esclandres festifs naissent aussi de cette forme de violence symbolique, telle qu'entendue par Pierre Bourdieu. Les rapports quotidiens de « domination » transparaissent la nuit – dans le processus de tri de la clientèle par exemple, – et invitent à penser le « champ » des pratiques festives dans une dimension d'intégration. Bien au-delà de sa vocation de catharsis social et d'exutoire, la fête contemporaine se mue en un espace de ségrégation sociale qui tend forcément à produire des exclus, de ceux qui sont étiquetés comme non-adaptés et non-adaptables. Nous reviendrons sur la dimension d'exclusion et de tri de la clientèle plus tard.

6.2.3. *Risque collectif*

La dernière catégorie de risque identifiée se représente dans une dimension collective et désincarnée, dans la mesure où les dangers potentiels naissent de la foule et de ses mouvements et non des agissements individuels. L'humain est ici pensé en terme de flux qu'il convient de gérer et d'apprivoiser. Par l'aménagement des espaces et la maîtrise de ses territoires, les manifestations contemporaines tendent à concevoir les infrastructures comme un moyen pour agir, canaliser et sécuriser les foules. Notons ici une différence significative dans la manière-même de dessiner et de gérer les territoires de fête. D'un côté, les boîtes de nuit et autres salles de concert disposent d'infrastructures fixes et s'insèrent dans un contexte urbain prédéfini. Les flux restent toutefois modulables par la signalisation, l'orientation et la canalisation des foules. De l'autre, les manifestations éphémères comme les festivals et autres événements en plein air jouissent de l'opportunité – mais aussi de la responsabilité – d'aménager leurs espaces en fonction du taux de fréquentation et du type de public attendu.

L'engagement des dispositifs de sécurité et de premiers secours doit également se faire selon ces paramètres et répondre aux exigences que pose le contexte de la manifestation. Ce point d'organisation implique tant le confort que la sécurité des participants. Dans les cas les plus extrêmes, une trop forte concentration d'êtres humains dans un espace restreint, combiné à des infrastructures inadaptées au public ou aux intempéries potentielles, peut s'avérer meurtrières.

« La Love Parade de Duisburg en 2010 où 19 personnes trouvèrent la mort des suites d'une mauvaise gestion de foule ou le festival de Pukkelpop en 2011, où 4 personnes sont mortes après une tempête ayant entraîné la chute d'infrastructures ne sont à ce titre que les exemples les plus récents des catastrophes majeures ayant affecté l'organisation de grandes manifestations¹⁰⁴ ».

¹⁰² DELAS J-P., MILY B., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Éditions Armand Colin, 2009, pp. 328-329.

¹⁰⁴ VIOT P., « Le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines », 2013 p. 16.

Des accidents de ce type ont en commun de servir de support de travail à de nouvelles formations tant universitaires que professionnelles, sur le thème de la gestion de foule¹⁰⁵ (Crowd Management et Crowd Control). L. Abbott et M.W. Geddie distinguent crowd management et crowd control de la manière suivante : « *Crowd management includes the facilitation, employment, and movement of crowds, while crowd control comprises steps taken once a crowd (or sections of it) has begun to behave in a disorderly or dangerous manner. Crowd management procedures involve planning an event, training employees, forming scenarios, and collecting data. Crowd control techniques include creating situation models and decision-making processes needed for the successful direction of equipment and manpower under a unified command. Event and venue management: minimizing liability through effective crowd management techniques*¹⁰⁶ ». La foule perçue comme un flux d'individus sur lequel l'ergonomie du site agit, se profile comme un objet des plus actuels dans la mesure où les grandes manifestations culturelles sont le fruit de notre époque.

« Pour cerner l'importance de la place des questions de sécurité dans le développement durable des projets événementiels, il convient de sortir d'une logique de la contrainte où la sécurité se résume à un « service », assuré le plus souvent par des agents de sécurité dont la mission forcément simpliste est d'autoriser ou non l'accès à une zone et d'intervenir pour séparer les protagonistes d'une bagarre. Plus fondamentalement, la sécurité et les risques liés aux grands rassemblements de publics ont partie liée avec la gestion de l'espace, entendu comme relation de distance ou de proximité entre des entités humaines et non-humaines qui peuplent l'environnement dédié à la manifestation¹⁰⁷ ».

Notons que la gestion de la foule et de sa concentration, au-delà du confort et de la sécurité du public, présente des enjeux d'intervention pour les dispositifs déployés. « *Quand la boîte est pleine à craquer, c'est difficile de circuler. T'es obligé de pousser un peu les gens pour intervenir vite.* » (A4). Ainsi, la surpopulation d'un espace de fête se profile comme un obstacle à prendre en compte dans le travail des agents et invite à penser la nécessité, pour les organisateurs, de maintenir un équilibre dans le taux de fréquentation de l'établissement, entre sécurité et seuil de rentabilité.

6.3. LE TRI DE LA CLIENTÈLE COMME « ÉPREUVE D'ÉLIGIBILITÉ »

Dans le monde de la sécurité, le rapport à l'humain – sobre ou alcoolisé, jeune ou moins jeune, sous l'effet de substance ou simplement mal intentionné – constitue une dimension essentielle et centrale du travail des agents. Les critères, qui régissent le tri opéré sur la clientèle, sont importants à analyser dans la mesure où c'est bien là que ce situe le premier contact entre l'individu et l'espace de fête qu'il convoite.

Pour commencer, éclairons le processus de sélection de la clientèle au regard de quelques conceptions sociologiques. Éric Marlière présente en tant que « motif de violence » le refus d'entrée aux espaces de fête : « Pour de nombreux jeunes – quels que soit le statut social ou le sexe –, se voir

¹⁰⁵ Pour plus de précisions à propos de la gestion de foule, voir KEITH STILL G., « Crowd dynamics », PHD Thesis, University of Warwick, 2000, Site officiel de l'auteur, « Crowd risk and crowd safety » : <http://www.gkstill.com>

¹⁰⁶ LANZA ABBOTT J. & GEDDIE M.W., « Event and venue Management: minimizing liability through effective crowd management techniques », 2001, Vol. 6, pp. 259-270 in VIOT P., op. cit., p. 89.

¹⁰⁷ VIOT P., op. cit., p. 22.

refuser l'accès à un café branché ou à une discothèque est vécu comme une humiliation¹⁰⁸ ». Ce point souligne le paradoxe suivant : dans un souci de confort, de sécurité mais aussi de rentabilité, l'établissement sélectionne ses publics, et pourtant, c'est ce même processus de tri qui apparaît comme vecteur de violence, puisque suscitant frustration sociale et sentiment de rejet chez les exclus de la fête.

De manière conceptuelle, le tri que les établissements opèrent sur la clientèle est à penser en terme d'épreuve – au sens donné par Boltanski et Thévenot et tel qu'évoqué précédemment. Ce processus tend irrémédiablement à reproduire les inégalités quotidiennes puisque le résultat final, l'accessibilité ou non à l'espace de fête convoité, s'établit selon des critères prédéfinis qui se calquent notamment sur l'image que le client renvoie, l'expression-même de son capital social, économique et symbolique. Howard Becker éclaire ce processus dans une dimension « d'éligibilité » de l'individu, qui pour être admis au sein d'un espace de fête, se doit de présenter une apparence qui soit le reflet d'une identité et d'attitudes adaptées : « Bien sûr, la réalité sociale, tout le monde n'est pas 'éligible', ou n'est pas également 'éligible' pour participer à un événement donné. Les mécanismes de la vie sociale font presque toujours en sorte qu'un petit groupe de gens sévèrement sélectionnés sera choisi ou sera apte à être choisi¹⁰⁹ ».

Dans la pratique, un noctambule en chemise – bien qu'aviné – aura plus de chance de pénétrer dans le club qu'un jeune, une cannette de bière à la main et arborant une casquette. Ce constat permet d'identifier des préjugés qui sont activés pour fixer certains critères de sélection aux entrées. Ainsi, il semble intéressant d'explorer comment s'opère dans la pratique ce processus de sélection et selon quels critères, pour questionner la dimension de relation à la clientèle qui s'avère centrale dans le travail de la sécurité en milieu festif.

6.3.1. Sélection de la clientèle selon le genre

De manière générale, tous les professionnels – gérants comme agents – s'accordent sur le rapport de proportionnalité genrée que doit présenter une foule idéale. « *Il faut toujours avoir une clientèle plus féminine, ça pose moins de problème.* » (G2) ou encore « *on a remarqué qu'en ayant trop de mecs dans un club, on a plus de problèmes.* » (G1). Ce critère de sélection invite à questionner comme « symptôme masculin » les écarts de comportements potentiels.

De part la typologie¹¹⁰ des déclencheurs de violence qu'il propose, Éric Marlière permet d'éclairer les fondements de cette tendance quelque peu triviale : dans un contexte festif, les hommes posent plus de problèmes que les femmes. Les territoires de fête contemporains tendent à exacerber des rapports de domination et de compétition sociale dont l'expression se décline souvent au masculin. « *Disons qu'après on laisse passer qui on veut, on trie un peu au feeling. On a tendance à laisser entrer plus facilement les filles que les gars.* » (A4).

¹⁰⁸ MARLIERE E., *Les jeunes et la discothèque. Entre fêtes urbaines et violences ritualisées*, Éditions Le Cygne, 2011, p. 80.

¹⁰⁹ BECKER H. (2002), « Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales » in CAMERATI N., « La performance de la police dans l'espace public », *Sociétés*, 2006/4 no 94, p. 83.

¹¹⁰ A propos de la typologie des déclencheurs de violence, se référer au point 1.6. *Le risque festif*, pp. 14-17.

Notons toutefois ce fait intéressant qu'un agent a pu nous confier et qui déroge quelque peu à la règle en évoquant l'influence féminine sur l'émergence des violences dans un club lausannois : « *Une fille accompagnée de trois mecs se sent forcément en confiance et provoque trois autres gars, l'ensemble s'engueule et voilà. C'est souvent des conneries dans le genre. Je lui ai dit à la fille, que ce début de bagarre était à cause d'elle. Je lui ai dit de la fermer un peu, d'éviter de provoquer, même si elle est accompagnée, que toute seule elle n'aurait jamais dit ça. Les gars n'avaient finalement rien fait et se sont énervés à cause d'elle.* » (A4).

Ainsi, les agents se voient inviter à tenir compte de ce paramètre dans la pratique, en veillant à « filtrer » le flux d'arrivée et en maîtrisant la composition de ces publics. Un gérant interrogé nous confiait la réflexion suivante « *On rentre beaucoup plus facilement en boîte en Suisse. En France, il y a toujours un physionomiste qui vous dit oui ou non à l'entrée. Ici, je ne me suis jamais fait refuser l'entrée parce que j'étais mal habillé. Enfin, c'est l'excuse qu'ils donnent, on sait très bien que c'est parce qu'il y a trop de mecs dedans et pas assez de filles.* » (G3).

Le genre sera donc le premier critère, mais pas le seul, utilisé par les agents de sécurité. De plus, notons que seul un établissement qui ne propose pas de billets en prélocation a le loisir de composer son public ainsi. Une salle de concert ou un festival peut anticiper le type de populations qu'il va accueillir selon la programmation proposée, mais en aucun cas refuser l'entrée pour des considérations de genre et dans le but d'influencer la composition de la foule.

Ce processus de catégorisation présente l'avantage de scinder le public en deux groupes bien distincts et facilement identifiables. De plus, notons que ces caractéristiques de genre sont également à prendre en compte dans une dimension légale de l'activité, dans la mesure où les agents se doivent d'opérer cette distinction déjà dans l'accessibilité au territoire de fête : un professionnel ne pourra effectuer une fouille uniquement sur un individu du même sexe que lui, d'où la nécessaire mixité des dispositifs de sécurité.

6.3.2. Les consommations comme critères de risque

La seconde tendance que l'on peut observer se situe dans l'évaluation de l'état – physique et psychique – et des intentions que laissent transparaître les noctambules à l'entrée des espaces de fête. La dimension de consommation en espace festif, étant déjà été traitée précédemment, nous nous concentrons ici sur les enjeux que le tri opéré sur la clientèle présente pour la gestion de la sécurité.

Premièrement, cette tâche requiert chez le professionnel des compétences particulières puisqu'elle suppose d'initier une interaction structurée avec le client, afin de poser un diagnostic rapide qui se fonde sur les signes de consommation, les attitudes et les intentions que l'interlocuteur laisse entrevoir dans ses actes et son discours. Après quelques mots échangés, l'agent responsable des entrées accepte ou refuse le client potentiel. L'un des responsables sécurité interrogés évoque également la fouille – élément central et sujet à débats – et les politiques de répression « privées¹¹¹ » en matière de

¹¹¹ Privé puisque ce sont des agents mandatés à l'interne et par les clubs, qui se voient attribuer le rôle de fouiller, confisquer et détruire des substances illicites. A contrario des dispositifs publics – ou étatiques – qu'incarnent la police et les brigades antistupéfiants notamment.

substances illicites : « Là, on a des consignes qui sont claires : les petites quantités c'est de la consommation personnelle, tu fais rien, tu laisses. Si c'est une grande quantité, tu confisques. Et puis s'il y a du monde, tu laisses passer le gars, en lui disant : 'Écoutez, c'est une confiscation, pour du deal, on veut pas vous emmerder mais ça va être détruit.' Et si le gars fait rien, ça s'arrête là. Sinon, tu le mets de côté, prise d'identité et tu dénonces à la police. Après, c'est à notre appréciation. En général, c'est pas litigieux. Récemment on a choppé un mec avec 10 barrettes de 14 grammes chacune. Il y a pas de doutes qui tiennent, c'est clairement pour la vente. Donc, on a confisqué la marchandise et on l'a détruite devant lui. On a des petits sachets spéciaux, pour détruire ce genre de substance. » (R2). Ces faits reflètent non seulement une dimension éthique dans la pratique de la sécurité, mais aussi une question de légitimité dans la mesure où ces tâches répressives incombent la plupart du temps aux forces de police.

Sur le terrain, les agents observent avec attention les intentions des individus qui se présentent, afin d'évaluer les qualités et les capacités altérées de chacun, dans un souci de confort, de sécurité mais aussi de rentabilité : « Bon alors déjà, quelqu'un qui est fin bourré, il va pas rentrer. Si quelqu'un est déjà raide avant d'arriver, on sait très bien que déjà on va pas le servir et puis voilà, ça sert à quoi d'avoir quelqu'un déjà ivre mort. Il ne faut pas oublier que les boîtes sont aussi là pour être rentables, pour faire du pognon. » (A1).

Notons que ce processus de sélection ne permet pas de penser la composition de la foule selon des critères aussi précis et visibles que celui de genre. Les pratiques festives se révèlent plurielles à bien des égards et l'étiquetage ou non de certains registres de consommation comme vecteur de risque ne peut s'opérer qu'après une conceptualisation fine et éclairée des contextes socio-culturels particuliers dans lesquels elles s'insèrent.

Dans ce sens, les territoires festifs se profilent comme des terrains des plus intéressants et actuels à questionner pour la sociologie. Ce contexte présente l'intérêt certain de servir de supports au travail de catégorisation des noctambules, afin de les situer dans un degré de risque, selon des critères d'observation préalablement définis. Démarche de recherche utile et applicable dans la pratique, dans la volonté de connaître les facteurs et motifs de violences, pour mieux les apprivoiser. Notre travail s'applique à poursuivre cet objectif, en invitant les dispositifs de sécurité à agir « en toute connaissance de causes », dans la prévisibilité du risque et des réponses à lui donner. Ainsi, dans un même souci d'anticipation, soulignons un enjeu majeurs inhérents aux processus de sélection de la clientèle selon les critères de consommation : la dimension de consommation n'est pas à lier forcément à l'émergence de violences et nécessite donc une analyse plus fine, qui veille à intégrer tous les paramètres qui définissent la situation et les actions dans lesquelles les fêtards « irresponsables » s'inscrivent. L'alcool est un paramètre à prendre en compte dans l'intervention, une donnée qui altère les jugements et facilite l'émergence de certaines animosités.

Devant la difficulté pratique et les enjeux que présente l'épreuve d'éligibilité, les dispositifs de sécurité se révèlent souvent libres d'agir et d'interpréter les comportements du client. Un gérant témoigne à propos des règles – ou plutôt de l'absence de règle— qu'il définit quant à l'accès à son club et qui parfois, initie le préjugé : « C'est un peu au feeling, ici on a très peu de problèmes à

l'intérieur du club. Après, il y a évidemment les personnes en état d'ivresse, que l'on juge en état d'ivresse. Donc, celles-là, on va les refuser. Et puis oui, il y a des gens... enfin c'est vrai qu'il y a un travail de physionomie, il y a des gens qui ont des bonnes têtes et d'autres qui ont des mauvaises têtes, c'est un fait. » (G2).

Pour conclure à propos des consommations en espaces de fête, nous avons cherché à mettre en évidence que le tri de la clientèle est un processus actif de réflexions et de pratiques pour les agents, où se conjuguent les consignes reçues préalablement et les représentations socio-culturelles de la violence et de la déviance.

Abordons à présent la dimension de classe ou catégories sociales qui, dans un processus de domination, détermine également l'éligibilité des publics. De manière quelque peu triviale, il semble effectivement que dans l'approche du risque en espace de fête, un dealer issu du Maghreb ou de l'Afrique noire semble un « client » problématique à accueillir – à mettre en perspective avec le phénomène de « délit de faciès », dont les forces de police sont souvent accusées lors de contrôles d'identités.

6.3.3. Ségrégation sociale et préjugés en territoire de fête

Au-delà d'une sélection sur le genre et « l'état » de la clientèle, nous avons pu identifier une forme de ségrégation sociale – dans certains cas raciale – opérée dans les espaces de fête moderne : « *Il m'est arrivé de travailler dans d'autres boîtes où le patron vient vers toi et te briefe en disant : 'Alors on fait pas rentrer les noirs, ni les arabes ni les albanais.' Il te le dit cash tu vois. » (A2).*

Pour souligner le paradoxe de la situation, précisons que l'agent en question est d'origine africaine. Plus loin, il précise : « *C'est sa boîte, c'est lui qui me paie donc pas de souci, je lui dis pas de problème. Moi après à l'entrée je vois des blacks qui viennent vers moi, ils veulent rentrer. Je leur dis calmement 'Ecoutez les mecs, le patron veut pas que des gens noirs rentrent, ni des albanais dans sa boîte.' Et les mecs le prenaient assez bien tu vois, parce que je leur dis la vérité. Je veux dire, ce n'est pas de ma faute, c'est le patron. Donc moi je fais que mon boulot. Il n'y a pas eu de souci, ils ont compris que c'était mon gagne-pain .» (A2).*

Ce point-là questionne sur la dimension éthique inhérente au travail de la sécurité et à l'identification des risques en espace de fête. En effet, ce genre de consigne visant à exclure une certaine frange de la population, selon ses appartenances ethniques, culturelles ou même raciales interroge sur les limites et la légitimité de cette sélection. De manière empirique, les comportements sociaux des jeunes immigrées apparaissent peut être plus problématiques au regard des statistiques selon certains professionnels dans les espaces de fête. Toutefois, l'identification de ce risque justifie-t-elle l'exclusion de ces publics jugés problématiques au travers d'un simple processus de généralisation ? Un agent explique son avis sur la question : « *C'est toujours marqué 'L'établissement se réserve le droit d'entrée'. Mais après, la personne elle paie son entrée et elle boit un verre. Il ne faut pas stigmatiser les gens par rapport à sa couleur de peau ou par rapport à son habillement. Franchement, dans le monde de la nuit tu vois plein de choses. Tu vois des gens où tu te dis que ça va être chaud, quand tu vois sa tête et tout, alors que c'est le plus gentil. Ça veut rien dire, faut pas se*

fier à l'apparence, tu vois. » (A2). Un gérant prend lui ses distances avec des pratiques discriminatoires fondées sur ce type de catégories : « *Il y a toujours des bagarres, mais aucune population à stigmatiser (...) Tout le monde peut devenir un gros con avec 3 grammes d'alcool dans le sang.* » (G2). Dans l'application d'une politique de prévention « élective » – éligibilité d'un public idéal et paisible – le club applique les règles qui lui conviennent.

Plusieurs interviewés insistent eux plus largement pour préciser que ce sont pas forcément les appartenances et les apparences qui caractérisent les consommations : « *Un type de 45 ans, vraiment le monsieur tout le monde, petit ventre, moustachu, père de famille, vraiment le tout calme. Moi j'étais presque en train de m'ennuyer et de m'endormir à cette soirée, et tout à coup, il vient vers moi et me dit cash ' Tu sais pas où je peux trouver de la coke ? ' Là j'ai éclaté de rire, j'en pouvais plus sur le moment. Je ne m'attendais pas du tout à ça.* » (A2). Dans le cadre d'observations de terrain, nous avons pu nous faire témoin que les pratiques d'alcoolisation n'étaient pas l'apanage d'une seule catégorie sociale et concernait tout autant la jeune bourgeoisie cosmopolite. La consommation de drogues ne fait pas exception et demeure ancrée dans les quotidiens festifs. Ces comportements semblent toutefois dénués de toute forme d'agressivité et de violence, simple conduites ordaliques¹¹² et expériences juvéniles. Ce registre de consommation se révèle moins vecteur de désordres, puisque souvent plus discret, dans un souci de l'image que le fêtard au capital social élevé renvoie.

Les préjugés s'élaborent par une forme de construction sociale, au travers de l'assimilation de certains modèles de pensées qui légitiment le processus violence symbolique comme le racontent aussi certains artistes : « *Ainsi, un type assis sur un banc, les cheveux longs et sales, mal habillé, vomissant de l'alcool est sans nul doute un SDF un petit peu éméché. Dans une soirée, un type, les cheveux longs et sales, mal habillé et affalé sur une banquette vomissant de l'alcool est un branché*¹¹³ ». Cette référence à l'artiste Fuzati évoque la force de persuasion de l'imagerie populaire sur les croyances personnelles et les représentations socialement intégrées. En tant que membre du milieu du hip-hop français, il cherche aussi à déstigmatiser cette mouvance culturelle « jeune » qui est plus souvent que d'autres associée aux violences. Au-delà de ses dimensions festives, le monde de la nuit et du divertissement se profile comme l'espace d'expression des cultures et sert de support à la diversité musicale et artistique. Dans le contexte lausannois mais aussi ailleurs, le hip-hop fait généralement figure de bouc émissaire, parce qu'il serait plus enclin à engendrer violences et désordres.

Thierry Wegmüller affirme dans la presse qu'il évite désormais de programmer des artistes issus du rap et de la culture hip-hop en général. Le quotidien *24 heures* relaie ses propos et titre : « *Le D ! Club renonce aux soirées hip-hop le samedi*¹¹⁴ ». L'article revient sur les faits de violence nocturne aux allures d'émeutes, qui ont envahi l'espace public aux abords du D ! Club et qui amènent désormais son directeur à la prudence dans la programmation de ce type musical, pourtant très rentable puisque souvent sold out. « *Le manque de scènes hip-hop contribue à concentrer son public autour des rares soirées qui y sont consacrées. (...) On sentait une agressivité incroyable à l'extérieur. C'était une*

¹¹² Pratiques adolescentes initiées pour repousser les barrières et parfois même défier la mort.

¹¹³ FUZATI., « Le Manège des vanités » in *Vive la vie*, Record Makers, album paru le 26 mars 2006.

¹¹⁴ Quotidien *24 heures*, « Le D ! Club renonce aux soirées hip-hop le samedi » par Alain Détraz, paru le 19.11.2013, consulté le 11.09.2014.

forme de hooliganisme, des gens étaient venus pour castagner¹¹⁵ ». La terminologie usant d'un terme sportif questionne sur les dispositions à prendre pour accueillir ce genre de foule. La police ne rechigne pas à déployer des dispositifs complexes et coûteux pour intervenir auprès des supporters de foot et de hockey pour mieux les encadrer, pourquoi ne pas le faire pour les soirées hip-hop ? Le sport a-t-il le monopole de la liesse et des désordres acceptés ? « *C'est possible, mais là, on s'éloigne beaucoup du concept d'amusement* », songe Thierry Wegmüller en entretien.

Les agents interrogés perçoivent également le hip-hop comme critère de risque et évoquent les dispositifs de sécurité qu'il convient d'adapter à ce genre de programmation : « *On a pas vraiment de consignes supplémentaires. Par contre, on est 20 agents à la place d'être 6 ou 8 en temps normal. On est beaucoup plus, parce que ça peut dégénérer tout d'un coup, 10 personnes peuvent se taper dessus parce qu'il y a des clans. Si t'es 2 dans la salle, tu fais pas grand chose dans ces cas-là* ». (A4).

Un agent relativise lui le caractère problématique de ce genre de soirée, en le couplant avec une autre caractéristique, celle de l'âge : « *C'est vrai que dans les soirées hip-hop, il y a plus de gens qui ont 18 ans, qui sont forcément plus jeunes et ont pas encore très bien compris comment la vie fonctionne. Après voilà, tu vois samedi passé il y a eu une soirée hip-hop aux Docks, c'était complet et il s'est rien passé de spécial et puis il y a deux semaines en arrière, il y a eu une soirée plus électronique. Il n'y a pas eu de gros débordements, mais tu sentais que les gens étaient plus sous tension...* » (A2).

Pour conclure sur ce point, nous soulignons le hip-hop comme une culture musicale, un mode d'expression qui rassemble une population éclectique. L'adhésion à cette identité socio-culturelle ne suppose pas d'adopter forcément des comportements inadéquats ou des consommations excessives. Ce n'est pas le public tout entier qui crée le désordre, mais bien des individus minoritaires – souvent aussi mineurs –, qui occasionnellement se font les instigateurs de violence. Dans cette perspective, l'entreprise de publicisation du hip-hop comme vecteur de désordre dans l'espace public ne semble pas légitimer la nécessité d'interdire ce genre de soirée et de faire taire tout un pan de culture, dans la mesure où les heurts occasionnés sont le fruit d'agissements individuels. Nous revenons donc sur ces préjugés qui entachent toute une culture urbaine par la répétition de problématiques isolées.

Le contexte musical et idéologique séduit certes un public jeune. Dès lors, il appartient aux organisateurs de préparer des dispositifs dédiés à la prévention et à la réduction de risque, pour ainsi renverser la vapeur et considérer les soirées hip-hop non plus comme forcément problématiques, mais comme des terrains d'interventions ciblées pour les travailleurs sociaux hors-murs de la ville. Le désordre est en partie l'expression nécessaire d'une certaine frustration sociale, mieux vaut l'écouter plutôt que de la faire taire. Nous y reviendrons.

¹¹⁵ Quotidien *24 heures*, « Le D ! Club renonce aux soirées hip-hop le samedi » par Alain Détraz, paru le 19.11.2013, consulté le 11.09.2014.

7. COMPLÉMENTS, ANALYSES SOCIOLOGIQUES ET ÉCHOS PRATIQUES DE LA RECHERCHE

Cela tenait peut être du hasard ; la thématique abordée dans ce mémoire se profile aujourd'hui comme un objet de préoccupation pour les politiques de gestion de risques avec, et nous le rappelons, l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014 de la nouvelle convention collective de travail pour la branche des services de sécurité privée. Un contexte en telle mouvance offre au sociologue du travail un matériau d'analyse des plus intéressants, puisqu'il se fait le reflet d'un processus de (re)définition qui fixe un cadre pour plus de stabilité, de légitimité et de reconnaissance professionnelle. La notion d'utilité scientifique semble ici pertinente à énoncer, dans la mesure où l'objet même de la recherche – la profession d'agent – évolue et s'interroge au présent.

Fort de ces recherches, gageons que les réflexions menées et les résultats obtenus suscitent l'intérêt des professionnels et que ces travaux puissent dans le futur trouver un écho dans la pratique, en servant par exemple de support à des formations sur des thématiques socio-sécuritaires actuelles, comme des guides de bonnes pratiques à initier dans l'action – et notamment dans la dimension sociale de l'activité – pour mieux « penser » la sécurité en milieu festif.

La démarche scientifique dans laquelle s'inscrit notre travail et les pistes de réflexion que les analyses révèlent laissent présager de pertinentes opportunités d'intervention à mettre en œuvre dans le pilotage des dispositifs et la réalisation de l'activité de sécurité. Pour esquisser ce genre de processus, il convient de mettre en perspective les concepts avec le terrain, afin de présenter comment la recherche en sciences sociales contribue à éclairer la gestion de la sécurité en milieu festif, mais aussi l'organisation de la vie urbaine en général. Ce plaidoyer est à comprendre comme la conclusion de nos analyses, pour mieux faire le pont entre la théorie et la pratique – et la relation d'intérêts réciproques entre scientificité et travail de terrain. Nous ne revenons pas sur les apports de la sociologie classique – Durkheim et l'effervescence collective, Simmel et le conflit, ou encore Becker et l'éligibilité –, ces notions étant déjà développées en entame de ce travail.

Ici, notre réflexion porte sur les analyses produites afin de souligner : d'une part la pertinence de l'angle d'attaque adopté – sociologie du travail, des professions et des organisations, qui reprend notamment les concepts de cadrage de l'activité, de définition d'une sphère professionnelle et qui veille à y intégrer l'influence des groupes d'intérêts et d'influences des enjeux sécuritaires – et, d'autre part, dans le but éclairer l'intervention sécuritaire au regard d'une approche plus compréhensive de l'action, de l'interaction sociale en milieu festif et des conflits qui parfois émergent.

7.1. PLAIDOYER POUR UNE APPROCHE SOCIALISANTE ET PRAGMATIQUE DE LA SÉCURITÉ

Pour élargir le cadre des recherches – et pour aussi démontrer la richesse des regards que les différentes approches et courants présentent en terme d'analyse –, nous évoquons ici les éclairages que

la sociologie dite « pragmatique » peut amener au travail de conceptualisation et de réalisation de la sécurité en milieu festif.

Ainsi, il convient de remonter le temps et de nous rendre à l'École de Chicago pour évoquer la contribution que la sociologie américaine a pu offrir au champ de l'analyse de l'interaction sociale, en développant l'*interactionnisme symbolique*. En 1934, dans *L'esprit, le soi et la société*, Georges H. Mead présente le fait suivant : « Le contenu de l'esprit n'est que le développement et le produit d'une interaction sociale. C'est un développement d'une grande importance qui, dans la société, produit des complexités et des complications dépassant presque notre pouvoir de les suivre ; mais, originellement ce n'est rien d'autre que l'adoption de l'attitude d'autrui. Dans la mesure où l'animal peut prendre l'attitude d'autrui et l'utiliser pour contrôler sa propre conduite, nous avons ce que nous appelons un esprit¹¹⁶ ». « L'interaction est le mécanisme principal de la socialisation car c'est par le regard d'autrui que l'individu se perçoit. L'individu prend conscience de sa personnalité en percevant les rôles et les attentes des autres, puis les siens propres. L'échange (symboles, gestes, langages, etc.) lui permet d'accéder à la compréhension de l'autrui généralisé, c'est-à-dire l'ensemble des relations qui fondent sa personnalité¹¹⁷ ».

Notre recherche se fait donc complémentaire de ce « pragmatisme », qui veille à s'insérer dans un contexte et au plus près de l'action et des acteurs, dans le but d'éclairer plus particulièrement les enjeux de professionnalité en termes de conflit : élément central du travail des agents de sécurité, mais aussi de la démarche pragmatique puisque le conflit est le produit de l'interaction.

Ce courant de pensée, emmené aujourd'hui par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, qui développent « la sociologie des régimes d'action » appelée aussi « économie des grandeurs », s'inspire des modèles de pensée tels qu'élaborés par Erving Goffman qui, de son côté, s'est employé dans de nombreuses études faisant sa renommée aujourd'hui, à « systématiser la problématique interactionniste en l'appliquant aux micros-relations du quotidien ». Selon lui, la vie sociale est un théâtre, où chaque individu endosse un rôle d'acteur – ou d'actant – et veille, par un « appareillage symbolique » et des stratégies complexes mais observables, à présenter la meilleure « façade », la meilleure « représentation de soi » en adéquation avec le contexte et les intentions. Dans *La mise en scène de la vie quotidienne*, il évoque l'idée de cohésion que reflète l'interaction : « Un ordre social – dans sa version la plus éphémère – naît de cette infinité d'actions individuelles se réglant les unes aux autres. (...) Dans sa relation aux autres, l'individu se présente et se représente, tel un comédien devant son public ; il donne une expression de lui-même pour susciter une impression¹¹⁸ ».

C'est pourquoi des chercheurs comme Howard S. Becker, Anselm Strauss ou encore Edwin Lemert utilisent la méthode monographique des culturalistes. Ils s'intéressent notamment à la déviance et envisagent l'individu comme un acteur (aux deux sens du terme : individu « actif » et comédien, doté d'un pouvoir de signification, de création de sens ». Ce genre de conception des pratiques déviantes

¹¹⁶ MEAD G.H. (1934), *L'esprit, le soi, la société*, trad. française, PUF 1963, p. 163 IN DELAS J-P., MILY B. (2009) « Histoire des pensées sociologiques », Éditions Armand Colin, p. 97.

¹¹⁷ DELAS J-P., MILY B., *Histoire des pensées sociologiques*, Éditions Armand Colin, 2009, p. 97

¹¹⁸ *Ibid.*

s'applique à notre objet de recherche et à son terrain. C'est pourquoi nous revenons au présent avec cette esquisse de réflexion et d'analyse qui se fonde sur ces modèles de pensées pragmatiques et interactionnistes.

7.2. L'ÉPREUVE D'ÉLIGIBILITÉ EN ACTE POUR ÉVOQUER L'HONNEUR ET L'ÉGO¹¹⁹

Le tri opéré sur la clientèle aux entrées des établissements de fête semble un exemple des plus parlants pour expliciter la dimension pratique de l'approche que nous envisageons puisque, comme nos analyses le soulignent, ce processus se profile comme une situation potentiellement cause de désordre.

Ainsi, l'interaction entre le videur et le client est à penser en terme d'épreuve, en vue de l'éligibilité ou non des publics et où les qualités, l'attitude, les intentions ou encore l'état du noctambule sont évalués aux regards des consignes que les agents de sécurité appliquent et des représentations sociales qui les animent. Aux entrées des clubs, des conflits pluriels et variés naissent de ces situations, de ces contacts où parfois les intérêts et les positions des protagonistes divergent trop. Un agent refuse l'entrée à un fêtard un peu trop éméché, devant ses amis qui plus est. L'ego est touché, tout comme l'honneur. En signifiant une exclusion ou un simple refus, c'est bien l'état et les qualités de l'individu que la sécurité évalue, dans un processus d'éligibilité raisonnée.

Afin de présenter au mieux la dimension réflexive de la démarche, explorons un peu de ces esquisses d'analyse, qui permettent d'expliquer en quoi ce type d'interaction initie le conflit. Un videur averti en vaut deux.

L'interaction en milieu festif – processus de sélection aux entrées		
Acteurs en présence	A1 – Le videur – puisqu'il est forcément là et qu'il fait figure d'autorité	
	A2 – Le fêtard – un peu trop éméché dans la situation présente	
Étape 0 - <i>Préambule</i>	A2 inscrit ses actions dans un processus de fête et consomme quelques liquides et autres substances	
Étape 1 - <i>Contact</i>	A2 se présente devant l'entrée et tente de faire bonne figure et d'approcher au plus les critères d'éligibilité que l'établissement représente.	
Étape 2 - <i>Observation</i>	A1 observe l'attitude et les signes visibles qui éclairent les qualités et les intentions de A2	
Étape 3 - <i>Diagnostique</i>	A1 pose un jugement sur A2	
Étape 4 - <i>Communication</i>	A1 signifie son choix à A2	
Choix et conséquences	OUI	Situation de paix – A1 reconnaît les qualités et l'état de A2 et valide sa présence

¹¹⁹ Vignette théorique que nous proposons à titre d'exemple pour simplement se projeter dans une analyse de ce type et cerner les apports qu'elle offre à la conceptualisation et à la compréhension de la sécurité en milieu festif.

	NON	Situation de conflit – A1 n'est pas satisfait des qualités que présentent A2
--	-----	--

D'un point de vue analytique, la situation où le videur accepte et valide la présence du noctambule ne nous intéresse pas en terme de conflit, dans la mesure où le seul questionnement que l'on pourrait poser serait de savoir pourquoi et suite à quelles observations le videur a validé les qualités du fêtard. Un fois ce processus rempli, l'interaction est terminée: l'un part s'éclater en boîte pendant que le « cerbère » veille.

A contrario, la situation de refus attire toute notre attention. En tant qu'être humain, le client est atteint dans son honneur. Il ne lui reste à priori aucune « porte de sortie honorable », puisque le videur lui signifie clairement qu'il n'est pas le bienvenu dans le territoire qu'il sécurise. Ce refus agit sur l'ego et les affects du fêtard qui pense : « *je ne suis pas assez bien pour l'espace que je convoite* », donc un constat d'échec pour son être social.

Trois solutions s'offrent à lui :

Choix 1 : Quitter la zone du club pour s'en aller tenter sa chance ailleurs ou rentrer dormir. (La troisième étant eut être la moins déshonorable des trois)

Choix 2 : Interagir avec le videur verbalement et poliment, pour tenter de repasser le test d'éligibilité avec élégance, pour finalement s'orienter sur le choix 1 ou le 3. Dans l'opération, il est possible d'inviter d'autres acteurs dans la discussion – amis, relations influentes. (Ultime tentative)

Choix 3 : Aller au conflit des egos et signifier verbalement – physiquement pour les plus téméraires – au videur ses frustrations. Puisqu'il n'existe plus de porte de sortie honorable, l'opposition semble une action plausible et de dernier recours dans la situation présente.

Dans un souci de précisions, il convient ici de détailler les perceptions de chacune des parties, selon les enjeux que la distribution des rôles confère à la scène :

Perceptions du videur : Le client présente un taux d'alcoolémie excessif, doublé d'un comportement agressif – forcément, l'entrée va lui être refusé. L'agent pose un choix – selon des critères (positifs) et des préjugés (négatifs) : le fêtard ne rentrera pas. L'épreuve d'éligibilité débouche sur un non. Le professionnel agit au nom de l'établissement. Notons que les moins bonnes pratiques ont la fâcheuse tendance à émerger de ces scènes où l'agent perd le contrôle de ses affects (enjeux de professionnalité).

Perceptions de l'exclu : « Je ne suis pas assez bien pour cet établissement et le seul contact que j'ai pu avoir avec l'espace de fête aura été sa façade, sa file d'attente et ce videur qui me refuse l'entrée ». Processus transactionnel : l'agent représente le seul obstacle entre le fêtard et

sa vocation, il symbolise un rempart mais aussi un échec personnel qui atteint jusqu'à l'honneur le client et son ego.

Remarques sur la situation : Comme le soulignent les entretiens réalisés avec les agents de sécurité, l'exclu présente la tendance à argumenter, vociférer et parfois déborder pour aller chercher l'humain qui se cache derrière l'agent.

Quand cette entreprise atteint sa cible, la situation peut s'orienter généralement sur deux scénarios : le plus probable : L'agent élève le ton, parfois jusqu'à perdre le contrôle – verbalement ou physiquement – et agit dans l'instant et l'instinct, pour défendre son propre honneur. Il n'est pas rare que des plaintes pénales soient déposées à l'encontre des professionnels de la sécurité – moyen légal pour laver l'honneur et flatter l'ego de l'exclu peut-être. Par cette stratégie, il sollicite une institution de pouvoirs pour qu'elle lui signifie qu'il avait raison et que l'agent avait tort.

Le second ; l'agent accepte de reconsidérer l'exclu après quelques mots échangés avec lui – le calme est de mise pour cette reconsidération. Notons que souvent la stratégie visant à inviter une ou plusieurs relations influentes – organisateur, personnels, artistes – fonctionne. Avouons que dans le rôle de responsable de sécurité, il est monnaie courante de répondre à ce genre de sollicitations. A maintes reprises, les publics ont des relations avec les professionnels qui les accueillent ou les divertissent. Mais revenons à une dimension plus conflictuelle de l'interaction.

Dans ce contexte d'éligibilité, le statut des acteurs en présence – agent et fêtard – se mue en un paramètre essentiel dans le scénario. De par sa mission de maintien de l'ordre, l'agent dégage une figure d'autorité dans l'espace de fête et tient entre ses mains le sort des fêtards plus ou moins éméchés qui se présentent à lui. De l'autre côté, ceux qui se présentent à lui auront forcément vocation de bousculer ces barrières que la sécurité s'emploie poser, puisque c'est bien là l'une des fonctions primaires de la fête et la frontière entre liberté, extravagance et désordres se révèle des plus fragiles.

L'analyse veille donc à prendre en compte les intentions des protagonistes, à éclairer les contextes interactionnels dans lesquels ils s'inscrivent et qui définissent les actions et engagements de chacun. Si l'action n'est pas cadrée par des normes contraignantes dans les espaces de fête, il est des récurrences et des chronicités qu'il semble bon d'interroger pour mieux les comprendre et être en mesure d'anticiper les actions – entreprise conditionnelle de cette approche socialisante que nous prônons ici.

Ces quelques réflexions ne sont qu'une esquisse de ce que l'interactionnisme symbolique peut apporter à l'analyse du travail en milieu festif. Pour élargir et préciser encore les ouvertures intellectuelles qu'offre ce courant de pensée, nous pourrions évoquer aussi l'ethnométhodologie qui radicalise la démarche interactionniste, en décryptant dans ses plus petits particularismes, le schéma verbal et langagier.

Pour conclure, résumons en ces quelques termes essentiels notre réflexion. Les espaces de fête contemporains se présentent comme des lieux d'interactions non-cadrés, c'est-à-dire que les agents agissent dans le feu d'une action dont le fonctionnement est réglé par des consignes générales établies et appliquées, mais propres à chaque établissement. Les comportements, les actions et les interactions

évoluent ainsi selon des paramètres contextuels – type de public, densité, états et consommations – et selon des paramètres plus particuliers comme le statut et les intentions des acteurs en présence – agents, barmen, artistes et public (masculin/féminin). Ainsi, la catégorisation de l'interaction et des types d'engagements révèle une foule de paramètres à prendre en compte dans l'analyse, pour être en mesure de présenter une typologie de pratiques révélatrices qui se profilent comme des cas d'école, des situations dont les enjeux sont à étudier pour mieux agir.

Dans cette réflexion, nous précisons le conflit comme dimension centrale du travail des agents mais aussi de l'approche que nous proposons et qui permet de repenser l'interaction sociale, au regard de ses acteurs et des tenants et des aboutissants que le modèle situationnel présente.

Nous précisons, au-delà de ces apports, la nécessaire réflexivité que le travail de la sécurité en milieu festif suppose, dans un souci d'efficacité mais aussi d'éthique des pratiques. Dans cette optique, « l'approche par les régimes d'action permet de catégoriser les types d'épreuve, d'engagement et les passages d'un type d'engagement à l'autre. Envisager ainsi la nature des tensions qui traversent un rassemblement, c'est aussi prendre au sérieux leur dimension transformatrice¹²⁰ ». Adapter ce raisonnement au travail des agents c'est adopter une attitude responsable, dans la mesure où il invite à repenser la temporalité du risque et de sa gestion.

7.3. LA TEMPORALITÉ DE L'ACTION EN MILIEU FESTIF

Pour plus de précisions et une meilleure représentation conceptuelle de l'espace-temps, nous proposons d'évoquer l'activité de sécurité en trois points essentiels.

1. Regarder dans le **passé** pour comprendre les contextes propices aux situations conflictuelles, en décodant les facteurs de violence et causes de désordres pour mieux les anticiper et les prévenir

2. Agir au **présent** de façon éclairée – grâce au passé – et ajuster au mieux les actions des agents selon les particularismes du territoire de fête (niveau macro : appartenances culturelles, type de consommation, fréquentation), et des individus qui composent son public (niveau micro : intention, attitude et caractère).

3. Questionner le **futur** – mais au présent –, pour mieux mesurer et anticiper l'impact de son intervention et l'ajuster en fonction. Parfois, une action irréfléchie ou peu maîtrisée peut tout simplement amplifier le désordre, les violences et donc les dégâts.

L'agent a-t-il bien agi, fallait-il appeler des renforts, user de plus de diplomatie ou ne simplement pas intervenir ? Tant de questions qui se discutent mais qu'il vaut mieux poser avant l'action, pour que dans l'instant, le professionnel puisse se libérer de ses instincts, maîtriser ses affects et intervenir en toute connaissance de causes.

¹²⁰ BOISONADE J., « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale : le concept de régimes d'action dans l'analyse du discours des jeunes de banlieues », *Pensée plurielle*, 2009/1 n. 20, p. 38.

Dans *La Bête Sauvage*, Michel Cloucard emprunte à Henri Bergson la meilleure définition de la notion d'instinct, qui parfois guide certaines actions répressives qui dérapent : « Une finalité sans représentation de fin¹²¹ ». N'est-ce pas ce genre d'écueil que les dispositifs de sécurité contemporains doivent à tout prix éviter, pour mieux penser l'action dans sa temporalité ? Deux dimensions permettent d'appréhender l'action ainsi : l'expérience pratique de l'agent et le regard analytique du chercheur. Or, c'est bien la conjugaison de ces deux pôles dont notre travail se fait le garant.

Ces esquisses d'analyse ont pour vocation de présenter un peu de ces réflexions qui interrogent l'interaction, son contexte et les dispositifs sécuritaires. L'avantage certain de ce type d'approche réflexive est qu'elle s'adapte directement au terrain. Les agents eux-mêmes élaborent ces réflexions au présent, questionnent les individus qui se présentent à eux. Nous proposons simplement de dépasser certaines barrières et entraves aux bonnes pratiques, en décortiquant ces situations particulières mais récurrentes qui dérapent.

A présent, achevons ce travail en évoquant la fête, sa légitimité et son utilité sociale. C'est le terrain-même de notre recherche, il semble pertinent de questionner son existence.

7.4. « QUAND LA FÊTE HABITE LA VILLE » : RÉFLEXION SUR LA PLACE DU DÉSORDRE

La tendance actuelle est à la répression et à la restriction de certains pans de culture alternative, qui se font les théâtres de trop de désordres jugés inacceptables¹²³. Ici, nous veillons à présenter l'utilité sociale de ces territoires de fête et par la même occasion, la raison d'être des dispositifs qui les cadrent. Ainsi et pour refermer ces regards sur la régulation des désordres, il semble intéressant d'aborder la légitimité attribuée à ces nuits de débordements, où les barrières tombent et où les esprits se libèrent.

Avant de proposer en conclusion une réflexion plus générale sur la fête et ses fonctions sociales, nous allons évoquer ce nous appellerons un « cas d'école » c'est-à-dire un club qui, de par sa notoriété, a su inscrire et légitimer la culture de la musique électronique – mais aussi du désordre – dans un contexte social, historique, culturel et économique particulier. Ce leitmotiv se place ici comme le garant d'une cohésion sociale utile et acceptée par la ville, en rassemblant dans une dynamique festive commune des noctambules de tous bords et de tous horizons confondus. C'est donc dans un objectif d'ouverture que nous proposons ici de nous rendre au « Berghain », club berlinois mythique, afin de souligner le fait suivant : Quand ce qui entoure la fête n'est pas connoté négativement mais positivement, le désordre prend des significations différentes et il devient non pas un élément à combattre et à toute sa raison d'être et d'habiter la ville.

Fait significatif pour appuyer nos propos, les guides touristiques présentent Berlin comme la capitale européenne du clubbing et de la musique électronique ; extrait du *Routard* : « Certains la disent en voie de normalisation. Des esprits chagrins et blasés... Ville du rock, de l'électro underground et de la liberté d'expression, Berlin reste l'une des escales nocturnes incontournables en

¹²¹ CLOUSCARD M., (1983), *La Bête sauvage, Métamorphose de la société capitaliste et stratégie*, Réédition Kontre Kulture. 2014, p. 11.

¹²³ Voir le point 6.3.3. « Ségrégation sociale et préjugés en territoire de fête », pp. 71-73

Europe. Profitez tant qu'il est encore temps, de ce qui fait la saveur de la nuit à Berlin : son côté alternatif. On trouve encore quelques squats géants, véritables labyrinthes artistiques où s'entremêlent *street art* et soirées électro intimistes (...) Pas la peine d'arriver dès minuit devant la porte des clubs : le bon moment, c'est 2 heures du matin. Avant, c'est juste une mise en jambe...¹²⁴». Cette dimension de publicisation des activités festives comme curiosités touristiques n'est pas sans rappeler la présentation de l'association « Le Pool » que nous évoquions précédemment. Qu'elle le veuille ou non et de par l'effervescence de sa vie nocturne, Lausanne se profile comme l'une des représentantes du clubbing en Suisse. De son côté – et à une plus grande échelle bien évidemment –, Berlin semble accepter et revendiquer cette marque de fabrique comme une plus-value économique, en faisant la promotion d'un certain tourisme de fête, qui voit « chaque week-end de chaque semaine, plusieurs dizaines de milliers de fêtards – dont, selon Hoffmann, 50 à 70% de touristes, souvent arrivés grâce aux compagnies low-cost qui ont fait de Berlin un hub¹²⁵ – formant de longues queues devant le *Berghain*, le *Katerholzig*, le *Watergate* ou toute autre enseigne emblématique de la capitale¹²⁶ ».

Berlin veille ainsi à promouvoir une culture alternative et underground qui la définit et au travers de laquelle elle vibre. Cette dimension politique fait d'elle une destination rêvée pour les mélomanes de tous bords. « Cette affluence a aussi ses mauvais côtés : le prix des loyers, s'il est encore loin d'atteindre ceux de Paris ou Londres, grimpe au point de faire suffoquer les créatifs qui étaient venus s'y installer¹²⁷ ». La demande est omniprésente et c'est donc en toute logique, que la ville de Berlin abrite un réservoir d'artistes de tous horizons, qui viennent s'y établir pour vivre de leur art. « *Quand on croise des gens dans le milieu de la musique aujourd'hui, ils disent – au choix – qu'ils étaient il y a peu à Berlin, qu'ils habitent Berlin ou qu'ils vont bientôt s'y installer*¹²⁸ » glissait en entretien Daniel Brandt, musicien allemand, au journal *Le Monde*. Plus loin, et « d'après la municipalité, près de 12 000 personnes y vivraient d'une activité liée à la scène musicale. Parmi eux, beaucoup d'étrangers, témoins de l'attraction que ne cesse d'exercer une cité devenue un des plus vibrants laboratoires de la bohème internationale. Et un pôle d'attraction pour un tourisme culturo-fêtard¹²⁹ ».

Une ville cosmopolitique et qui regorge de culture, n'est-ce pas là un signe de modernité et d'innovation ? Ainsi la ville et l'État aident à promouvoir ce secteur. « Les subventions fédérales versées chaque année à Berlin pour le financement de la culture sont évaluées à 300 millions d'euros. On rappellera que, d'après les statistiques disponibles, les dépenses culturelles engagées par la Fédération s'élèvent à 700 millions d'euros¹³⁰ » – pour toute l'Allemagne donc. En est-il de même pour Lausanne ? Il semble que nos analyses démontrent plutôt la méfiance qu'entretiennent les autorités à l'égard de cette vie nocturne qui ne demande qu'à éclore.

¹²⁴ Le Routard, 10 villes où faire la fête : « *Berlin, capital underground* », consulté le 10 octobre 2014.

URL : http://www.routard.com/mag_dossiers/id_dm/137/ordre/2.htm

¹²⁵ Un point de rencontre

¹²⁶ AFP, « Berlin, capitale d'une techno dopée par le tourisme de la fête », in *Le Nouvel Observateur*, Culture. 13.11.2012

¹²⁷ Cultures électroniques à Berlin, de l'underground au tourisme du clubbing, Greenroomsession.com.,

URL : <http://www.greenroomsession.fr/476-cultures-electroniques-a-berlin-de-lunderground-au-tourisme-du-clubbing/>

¹²⁸ DAVET S. « Berlin, capitale de l'internationale électro » in *Le Monde*, article publié le 09.09.2013 et consulté le 12 octobre 2014. URL : <http://www.lemonde.fr>

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Berlin : ambitions et incertitudes du renouveau culturel, Travaux parlementaires (2003). Exposé général.

URL : <http://www.senat.fr/rap/r03-294/r03-2941.html>

Du côté des nuits berlinoises, les conséquences de ce tourisme du clubbing sont assumées et cadrées. Les établissements se situent souvent aux abords de la ville, dans des zones industrielles désaffectées et déguisées pour l'occasion en temple de la fête. Pourtant, c'est bien les extrêmes que tutoient les noctambules qui arpentent ces lieux.

Le magazine *Les Inrockuptibles*, dans les nombreux articles qui lui sont dédiés, décrit le Berghain comme « le club torride de Berlin » : « De l'extérieur, le club ressemble à l'aile d'un bâtiment administratif communiste qui aurait été abandonné en 1989. En vérité, c'est pire : il s'agit d'une centrale électrique désaffectée. Tous les signes qui, à la fin des années 90, ont fait rimer clubbing avec Ibiza sont ici bannis : pas de piscine, pas de Jacuzzi, pas de brochettes d'ananas, pas de rampes à projeter de la mousse, pas d'éclairage bleu ou jaune pinson, pas de gogo danseuses siliconées. A la place, il y a Sven Marquardt, l'homme aux tatouages sur la gueule et plein les mains. À l'intérieur du Berghain, de très jeunes gens dansent très vite grâce à des substances. Partout on se roule des pelles avec des langues confites à l'alcool. Certains titubent sous les plafonds hauts; il faut éviter les plaques de vomir. [...] Les photos sont interdites, on comprend pourquoi¹³¹ ».

Ainsi le club, dans un rôle de catharsis social, accepte les désordres et les drogues qui prolifèrent en son sein, comme des phénomènes quotidiens qui ont leur raison d'être en ces lieux et pas ailleurs. Les frustrations s'évacuent pour une foule de noctambules en quête de liberté et qui, la semaine revenue, retournent à leurs obligations professionnelles et familiales. Mais le week-end, « les visiteurs s'affranchissent parfois de la continuité espace-temps, passant sans s'en rendre compte du samedi soir au lundi matin¹³² ». Pour présenter le processus de démocratisation de ce genre de pratiques festives, notons que *Le Routard* présente le Berghain comme son coup de cœur à Berlin : « Considéré par beaucoup comme le meilleur club du monde. Ce temple de la techno est un grand bâtiment de style soviétique planté comme un bateau échoué au milieu d'un terrain vague. Avec son décor minimaliste en acier, on y va pour écouter essentiellement de la musique électro, du rock indus, de la deep ou de la minimal techno. Sélection sévère à l'entrée et ambiance très chaude à l'intérieur¹³³ ».

En août 2014, à l'occasion des 10 ans du club, Sven Marquardt, videur et photographe, publie ses mémoires sous le titre *Die Nacht ist Leben*¹³⁴. Cet ouvrage se révèle être une aubaine pour notre sujet par l'exposition d'expériences d'un professionnel – et même d'un personnage, les photos en témoignent – dont l'exploit aura été de travailler à la sécurité du Berghain tout au long de ces années. Gageons que cette œuvre regorge d'anecdotes croustillantes que notre démarche sociologique s'emploie à questionner. Cet extrait en témoigne : « Au Berghain, il y en a donc pour tous les goûts autant niveau musique que dans tous les domaines d'ailleurs, on ne va pas vous faire de dessin entre drogue et pratiques sexuelles complètement décomplexées dans les Backrooms. « *Ce qui se passe au Berghain, reste au Berghain* ». That's the rules et la politique de la maison¹³⁵ ».

¹³¹ Pierre Siankowski, « Tous à Berlin ! », *Les Inrockuptibles*, no 727, 4 novembre 2009, p. 40
URL : <http://www.lesinrocks.com/2009/11/05/actualite/tous-a-berlin-1136132/>

¹³² Ibid.

¹³³ Le Routard, 10 villes où faire la fête : « *Berlin, capital underground* », consulté le 10 octobre 2014.
URL : http://www.routard.com/mag_dossiers/id_dm/137/ordre/2.htm

¹³⁴ MARQUARDT S., *Die Nacht ist Leben*, Éditions Ullstein Extra, 2014.

¹³⁵ Ibid.

Évidemment – et pour retourner à une dimension plus analytique de notre travail – ces territoires de fêtes outrancières et de poly-consommations requièrent l’engagement de dispositifs de sécurité sans faille, qui toujours veillent – discrètement – aux limites à ne pas dépasser. Sven Marquardt dévoile quelques-unes des règles qu’appliquent les videurs, par exemple, qu’il n’y a pas de règles. « *On essaie de réunir toutes les facettes du monde de la nuit. Dilués dans la masse, certaines choses ou certains types de personnes passent très bien, alors qu’ils deviendraient dérangeants s’ils étaient majoritaires. S’il n’y avait que des artistes, ça donnerait une accumulation d’egos surdimensionnés. Ajoutez le mien en plus et c’est sûr que ça ne fonctionnerait pas*¹³⁶ ».

Notons qu’il serait une entreprise sociologique des plus intéressantes que d’aller au-delà de ces mots et d’analyser l’organisation effective des dispositifs de sécurité que les principaux clubs de Berlin emploient pour réguler leurs espaces de fête. Nous avons ici questionné la place du désordre dans la ville, sa dimension touristique, il semble cohérent de porter un jour une attention plus particulière sur la gestion de la nuit berlinoise, et son impact sur la vie sociale ; ouverture à méditer pour la suite.

L’exubérance dans la nuit une fois assumée et exploitée – dans la légalité avec le tourisme, l’économie de la fête et de l’alcool ou dans l’illégalité avec le trafic de drogue – requiert une approche réflexive de la sécurité et de l’événementiel en général, qui tend ainsi à inscrire ses activités dans un contexte, pour aller au plus proche de ces publics cosmopolites qui l’habitent.

¹³⁶ Greenroomsession.com., « Connaître (un peu) mieux le Berghain en 7 minutes »
URL : <http://www.greenroomsession.fr/58255-connaître-peu-mieux-berghain-en-7-minutes/>

CONCLUSION

Si le Monde Antique représentait jadis sur l'Olympe les notions de fête et d'épicurisme sous les traits de Dynonyos/Bacchus, c'est bien que les civilisations gréco-romaines comprirent l'importance de ces pans de vie, où les pouvoirs perdent un peu de leur emprise et s'effacent pour laisser place aux scènes de liesse et d'allégresse. Les rites festifs se sont ainsi construits sur des mythes qui confèrent profondeur et symbolique au quotidien, des figures d'espoir pour des individus en perte de repères. Loin de ces considérations socio-métaphysiques, les fêtes païennes rythment également la vie quotidienne et contribuent à ancrer certains événements dans la mémoire collective : des victoires, des étapes de vie, des anniversaires, des promotions et des diplômes.

Au fil des époques, les pratiques festives se sont façonnées selon les contextes socio-économiques, politiques mais aussi religieux car, ne l'oublions pas, la religion a longtemps maintenu son emprise sur la raison d'être des réjouissances. Parfois le catholicisme célèbre Dieu, parfois il célèbre les morts. Les foules y prennent part, la cohésion sociale est assurée. Les seigneurs peuvent dormir tranquilles. Au Moyen-Âge, les marginaux, les parias et les exclus trouvaient leur place au sein des fêtes qui jouaient un rôle d'intégration. Aujourd'hui, les territoires de fête ont évolué, se sont *a priori* démocratisés – *a priori* –, puisqu'en réalité c'est tout l'inverse.

Dans l'Occident moderne, comme le constate Éric Marlière : « les espaces de fêtes ne jouent plus un rôle de catharsis comme ce fut le cas aux siècles antérieurs et ne remettent plus en question l'ordre social¹³⁷ ». En lieu et place d'opérer comme des exutoires, ils se profilent comme des espaces de ségrégation sociale et de compétition des egos. Le capitalisme tend à représenter les notions de bonheur et d'accomplissement de soi comme intimement liées à l'avoir, à ce pouvoir qui semble découler naturellement de qui l'on est et de ce que l'on possède. Baigné dans la civilisation de l'image et de l'argent, « l'homo festif 2014 » adapte ses conduites aux enjeux de société et dans les clubs, il veut paraître beau, fort, viril et respecté de tous. L'honneur prend une place essentielle dans l'émergence des conflits des egos. Combiné à l'alcool et aux consommations, le cocktail est prêt à exploser.

Au regard des analyses que nous avons pu produire – notamment à propos de la ségrégation sociale en milieu festif – nous présentons le constat suivant : Dans une société basée sur l'idéologie du capital (économique, social, culturel), et où les rapports de « domination » se voient légitimés par le processus de violence symbolique, les espaces de fête initient de plus grands désordres, puisque c'est bien leur vocation que de libérer les frustrations. Si le jour se révèle oppressant de par les obligations que la société impose à ses citoyens, les nuits n'en seront que plus agitées. Les fêtes n'ont jamais été plus fastes et outrancières qu'en temps de guerre. Les gérants eux-mêmes peuvent inscrire les conflits auxquels ils font face dans de telles évolutions, ce qui entre autres, revient à minimiser leur responsabilité. Ainsi, un gérant considérerait de la façon suivante l'influence du contexte social et économique sur l'émergence des violences urbaines :

¹³⁷ MARLIÈRE E., *Les vertus libératrices de la fête, Violences ritualisées et compétitions masculines*, Agora débat/jeunesse, 2009, p. 13

« On est sur une problématique comportementale dans un pays qui est une espèce d'oasis miraculeuse, qui attire beaucoup de gens, qui ont tous envie de se faire une petite place au soleil et qui souvent n'y parviennent pas. Et ça crée évidemment un état de frustration, que ce soit pour ces gens-là ou pour ceux qui avaient leurs habitudes tranquilles et qui sont un peu bousculés. » (G1).

L'expression du désordre accompagne donc un contexte social, économique, politique et culturel particulier, en mutation. Tous les acteurs en charge de la gestion de la ville de Lausanne – et ceux impliqués dans ses nuits – se rejoignent sur ce point : l'émergence et la chronicisation des violences nocturnes est un fait « nouveau », qui les touche plus ou moins selon les secteurs d'activité, mais qui entache l'image-même de la ville. Aussi, l'entreprise de publicisation accrue dont fait l'objet le phénomène contribue à l'élever au rang de problème public.

Dès lors, il devient nécessaire pour les politiques – et aussi pour les acteurs de la nuit – d'apporter des réponses au problème. Force est de constater que la tendance actuelle est à la répression des comportements festifs ; restriction sur la vente d'alcool, intensification de la présence policière et des contrôles préventifs, responsabilisation des agents de sécurité et des clubs, etc. ; dispositions louables certes dans l'optique d'agir sur les violences nocturnes. Il semble toutefois important – au regard des analyses produites –, d'aller au-delà de ces mesures à tendance répressive et de questionner le loisir festif, non-pas dans son caractère forcément problématique, mais bien comme un phénomène qui requiert une existence sociale. Or, c'est bien vers la finalité d'examiner quelle place attribuer au désordre et comment l'encadrer au mieux que tend notre travail. Quelque soit la terminologie usitée, de l'incivilité à l'émeute, de la violence aux rixes festives et avinées, la violence est à concevoir comme un symptôme à penser et à apprivoiser par la mise en place de dispositifs de gestion adaptés. Si aujourd'hui les comportements changent et que les fêtes se font plus débordantes, c'est bien l'expression d'une certaine frustration sociale qu'il faut y voir. Ce changement de paradigme invite à poser la question du travail de régulation de l'espace public en régime festif sous un angle compréhensif, en veillant à intégrer les paramètres contextuels changeants et sans se laisser happer par la vision alarmiste que presse et politique veillent à promouvoir.

Partout, en tous temps et en tous lieux, la fête est synonyme de rassemblement des foules, d'instant de partage mais aussi de débordement. Elle permet aux hommes d'envisager les quotidiens différemment et aussi de s'en évader par la musique et autres consommations. Quels qu'en soient la motivation ou le prétexte – car il faut bien l'admettre, souvent nous sommes en quête de prétextes pour veiller tard, – les rites de fête ont pour vocation de rassembler les êtres et de tisser des liens entre eux pour qu'ils repartent un peu moins seuls. C'est bien là l'enjeu central, la raison d'être des loisirs festifs, que nous soulignerons en trois déclinaisons :

1. Le désordre revêt une fonction sociale

L'existence de ces désordres est nécessaire à la cohésion sociale et au fonctionnement de la société en général. La fête tisse des liens et l'alcool agit comme un liquide social. Ces désordres sont donc légitimes même si parfois ils bousculent un peu trop l'espace public. D'où l'intérêt de l'approche

socialisante de la sécurité que nous prônons, qui veille à promouvoir une éthique de la fête, une forme de « régulation douce » des désordres.

2. Le désordre est un fait social à analyser pour mieux agir

Soulignons la nécessité de cadrer ces scènes d'allégresse par des dispositifs qui analysent préalablement le contexte global d'intervention en termes de risques et d'enjeux. La répression est à initier seulement en dernier recours. Les fêtards ne sont pas des criminels et les barrières ont pour vocation de tomber parfois. Si les agents se retrouvent dans une certaine mesure débordés, la soirée n'en sera que plus réussie.

3. Penser mieux l'éthique de la fête et son contexte c'est contribuer à la pérenniser

Si le contexte socio-économique se révèle inégalitaire et instable, et que les frustrations sont des foyers d'agressivité et de violence, pourquoi ne pas mieux penser la fête en elle-même ? Le monde de la nuit est invité à questionner le sens qu'il donne aux actions menées sur le terrain, toujours veiller à inscrire ses activités dans une politique et une éthique de la fête et préparer les dispositifs socialisants en conséquence.

L'offre culturelle sans cesse grandissante alimente les besoins en termes de sécurité, d'où la nécessité d'adapter les dispositifs par une solide base théorique. Les connaissances préalablement construites, au carrefour de la sociologie, de la psychologie et autres sciences sociales, tendent à saisir les comportements pour mieux les gérer. L'adaptabilité des dispositifs semble ainsi primordiale dans la gestion d'un événement culturel ou sportif, quelle qu'en soit sa taille, dans la mesure où les foules s'affolent et où les humeurs et les esprits s'échauffent pour de bonnes raisons, intelligibles et quantifiables.

Pour conclure nos propos, revenons sur quelques dimensions essentielles que nos investigations et analyses ont pu éclairer à propos de l'encadrement des loisirs festifs.

Dans un contexte professionnel en cours de définition, les enjeux relatifs à l'organisation et au pilotage des dispositifs se révèlent complexes et multiples. De l'harmonisation des pratiques à une éthique d'intervention, le champ de la sécurité tend aujourd'hui à sortir de l'ombre et à affirmer son identité. D'une part, les enjeux de professionnalisation de la branche mais aussi les faits de violence visiblement en augmentation démontrent la nécessité d'une approche sécuritaire contemporaine et réflexive, qui veille à organiser et orienter ses dispositifs selon les données que présente le contexte.

Dans ce processus global de redéfinition s'insèrent des dimensions de collaboration pluridisciplinaire nécessaire entre les entrepreneurs culturels, les forces de police, les médias, les agents de sécurité et les travailleurs sociaux amenés à intervenir dans le territoire sécurisé des fêtes contemporaines. Des interventions et conceptions disparates ne sauraient se muer en des remparts efficaces face aux désordres urbains. Instaurer et pérenniser le dialogue entre les différents acteurs du monde de la nuit semble une entreprise louable et bénéfique puisqu'elle tend à confronter les intérêts divergents et à désamorcer les conflits que notre analyse reflète.

Sur le terrain, le travail de la sécurité en milieu festif se doit d'inscrire ses pratiques dans une politique de réduction de risque mais aussi d'accueil. Le dialogue et la collaboration interinstitutionnelle se révèlent ici conditionnels de l'application de ces concepts, puisque chacune des forces en présence est susceptible de mener à bien des actions visant au bien commun de tous : l'équilibre et l'harmonie dans l'espace public – pas trop non plus, la fête n'aurait plus ses raisons d'être. Concrètement, la définition d'un concept de sécurité, impliquant l'intervention de travailleurs sociaux auprès des noctambules dans les rues et aux abords des clubs, se profile comme une initiative des plus rentables pour la ville. Fort de ce constat dont nos analyses se font le reflet, nous revenons sur la notion de « sécurité socialisante » vers laquelle les dispositifs de gestion tendent à s'orienter. Pour motiver et rendre opérationnelle sa dimension sociale, il semble nécessaire de (re)penser la profession d'agent dans son contexte et au regard des risques à gérer, puisque tant l'un que l'autre, représentent des territoires observables et quantifiables pour de nombreuses disciplines telles que la sociologie, l'anthropologie et la criminologie (pour les sciences sociales) mais aussi dans des domaines plus vastes comme l'urbanisme et la géostratégie pour ne citer qu'eux.

A notre sens, la transdisciplinarité renvoie à une approche réflexive de l'intervention en milieu festif, qui veille à prendre en compte tous les acteurs et toutes les situations dans leur contexte. De plus, précisons que cette piste évoquée n'incite pas les villes à engager plus de moyens – financiers puisque c'est souvent l'enjeu principal – mais à simplement réorganiser les dispositifs, réactiver un travail de réseau et préciser des enjeux, des problématiques et des solutions. Stratégies éclairées et pilotées à l'aune du champ de la recherche en sciences sociales mais pas seulement. Dans ce souci de transdisciplinarité, veillons à prendre en considération des paramètres tels que les flux de personnes – *crowd management* et *crowd control* – et l'impact de l'espace urbain en général sur les comportements, jusqu'à l'influence-même de l'éclairage public. En effet, au regard des statistiques, la majorité des crimes sont commis une fois la nuit tombée. Simples esquisses de réflexion à méditer pour la suite, mais exemple d'application pratique de ces notions que la sociologie et autres sciences peuvent éclairer pour mieux penser « l'habiter la ville » – tournure peu élégante certes, mais « faire d'un verbe un substantif procède d'une démarche actuellement courante dans les sciences humaines et sociales : l'agir se substitue à l'action, le dire au discours, le croire à la croyance...¹³⁹ ».

Ce travail a pour vocation de susciter la réflexion pour une meilleure compréhension de l'intervention en milieu festif et de ses contextes – conditionnel de « l'approche socialisante » que nous énonçons en ces termes : Apprendre à connaître et maîtriser les territoires de fête, à percevoir les enjeux et anticiper les risques que les dispositifs seront amenés à gérer sur le terrain.

Gageons que les politiques en matière de prévention et de sécurité publique sauront élaborer des projets d'intervention sociale qui contribueront à renforcer et à promouvoir une éthique de la fête, dans le souci de soi et de l'autre. Les sciences sociales s'emploient à traiter la violence comme un objet complexe, aux motifs et aux risques intelligibles et quantifiables. L'analyse des problèmes sociaux, au travers de déterminants complexes et pluridisciplinaires, se voit alors utile et peut servir de support de

¹³⁹ OBADIA L. (2004), « Le boire : Une anthropologie en quête d'objet, un objet en quête d'anthropologie » p. 1.

travail pour tous les secteurs d'activité de la vie nocturne, dans la compréhension des contextes, l'identification des acteurs, la lecture des motifs de violences et l'orientation des dispositifs.

Signifions qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la formation des agents de sécurité. Le champ d'étude nouveau que représente l'intervention en milieu festif est une opportunité à saisir pour la sociologie et l'urbanisme notamment -, dans le but de questionner le terrain et les foules et rendre intelligibles les interactions et les dynamiques sociales initiées.

Gageons que nos analyses, comme des éclairages théoriques, pourront servir de support aux formations futures pour mieux opérer ce renversement nécessaire ; de la « tactique au tact ».

BIBLIOGRAPHIE

Sources écrites

AVRIL Ch., CARTIER M. & SERRE D., *Enquêter sur le travail : Concepts, méthodes, récits*, Paris, Éditions La Découverte, Collection Repères, 2010.

BEAUD S. & WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Éditions La Découverte, 2003.

BECK U., *La société du risque*, Paris, Éditions Flammarion, 2008.

BECKER H.S., *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, traduction française, Paris, Éditions La Découverte, 2002.

BECKER H.S., *Outsiders : Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 2012.

BENELLI N. & MODAK M., « Analyser un objet invisible : le travail de care », *Revue française de sociologie*, 2010/1 Vol. 51, p. 39-60.

BOISONADE J., « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale : le concept de régimes d'action dans l'analyse du discours des jeunes de banlieues » in *Pensée plurielle*, 2009/1 n. 20, pp. 37-50.

BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *De la justification de l'économie de la grandeur*, Edition Gallimard, 1991.

BOULIER D., *La ville événement*, Paris, Presse universitaire de France, 2010.

BOURDIEUR P. (s/s la dir. de), *La Misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

BOURDIEU P., *Sur la télévision : suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Éditions Liber-Raisons d'agis, 1996.

CAMERATI N., « La performance de la police dans l'espace public » in *Sociétés*, 2006/4 no 94, pp. 77-90

CAMPICHE J., « La criminalité à Lausanne, dans ses quartiers et dans l'agglomération » in *Lausanne déchiffrée ; courrier statistique*. No 2, octobre 2010.

CLOUSCARD M., *La Bête sauvage : Métamorphose de la société capitaliste et stratégie*, Paris, Éditions sociales, 1983, Réédition Kontre Kulture, 2014.

CORBEAU J-P., Cours blocs, *La prévention de l'échec : Alimentation, éducation alimentaire et informations nutritionnelle*, Université de Fribourg, 29.09.2013.

CORBEAU J-P & POULAIN J-P., *Penser l'alimentations : entre imaginaire et rationalité*, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

COUTANT I., *Troubles en psychiatrie*, Paris, Éditions La Dispute, Collection Corps, Santé, Société, 2012.

CRETTEZ X., « Les formes de la violence » in *La découverte* « Repères », 2008, p. 3-19.

DELAS J-P., MILY B., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Éditions Armand Colin, 2009.

DELLEY L., « De la construction médiatique des violences nocturnes comme problème public : Le cas de Lausanne ». Travail effectué dans le cadre du cours « *Le travail et les professions comme problème public* » prof. Muriel Surdez, Université de Fribourg, SP 2013.

DUJARIER M., « L'Idéal au travail », Paris, Éditions Le Monde, Collection « Partage des savoirs », *In Notes de lecture, Travailler*, 2008/2 n° 20, pp. 155-165.

DURKHEIM E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Le Livre de poche, 1991 (Edition originale, 1912).

DUVANEL AOUIDA G., « Adolescence : le paradigme indiciaire au service des trajectoires délinquantes » in *CIFMQ*, Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives, Université de Lille, 26 juin 2009.

FEDPOL, Office Fédéral de la Police, *Guide du parfait hôte sécurité*, 2008.

GOFFMAN E., *La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

GROSSETÊTE M. & COMBY J-B. « Session 3 : De l'individualisation des problèmes publics aux lectures des enjeux : Le cas de la sécurité routière et du changement climatique » In *La médiatisation du politique. Regards croisés. Regards comparés, Congrès AFSP Toulouse*, 2007.

HUGHES E., « Le drame social du travail », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 115, décembre 1996. Les nouvelles formes de domination dans le travail, pp. 94-99.

HUGHES E., «The Humble and the Proud : The Comparative Study of Occupations», *The Sociological Quarterly*, 1970, 9 (2), p. 147-156 (SE, p. 417-427).

HUGHES E., « Le regard sociologique », Paris, Editions EHESS, Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, 1996 pour la traduction française. (Edition originale, 1970).

HUXLEY A., *Le Meilleur des mondes*, Paris, Éditions Pocket, 2002. Première parution sous le titre original *Brave New World*, Londres, Éditions Chatto and Windus, 1932.

HUXLEY A., *Les portes de la perception*, Londres, Éditions originales, Harper & Row, 1954.

KAUFMANN J.-CL., *L'entretien compréhensif*, Paris, Éditions Nathan, 1996.

KEITH STILL G., « Crowd dynamics », PHD Thesis, University of Warwick, 2000.

KLEINMAN S. & COPP M. A., *Emotions and fieldwork*, Newbury Park (CA), Sage Publications, 1993.

LANZA ABBOTT J. & GEDDIE M.W., *Event and venue Management: minimizing liability through effective crowd management techniques*, 2001, Vol. 6, pp. 259-270

LE BON G., *Psychologie des foules*, Paris, Éditions Kontre Kulture, 2013, (Edition originale, 1895).

LE GARREC S., Séminaire « *Culte de la santé* » Université de Fribourg, 30.09.2013.

MARIOT N., « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules » in *Revue française de science politique*, 2001/5 Vol. 51, p. 707-738

MARLIÈRE E., « Les vertus libératrices de la fête : violences ritualisées et compétitions masculines », in *Presses de Sciences Po : Agora débats / jeunesses*, 2009/3 – N°53, pp. 35-48.

MARLIÈRE E., *Les jeunes et la discothèque. Entre fêtes urbaines et violences ritualisées*, Paris, Éditions Le Cygne, 2011.

MARQUARDT S., *Die Nacht ist Leben*, Éditions Ullstein Extra, 2014.

MEAD G.H., *L'esprit, le soi, la société*, Paris, Presse Universitaire de France, PUF, 2006. Éditions originales, University of Chicago Press, Charles W. Morris, 1934.

MOLINIER P., « Éditorial » in *Travailler*, 2008/1 n° 19, p. 5-7.

MONJARDET D., « Police et sociologie : questions croisées » in *Déviance et société*. Vol. 9 - N°4. pp. 297-311, 1985.

OBADIA L., « Le boire : Une anthropologie en quête d'objet, un objet en quête d'anthropologie » in *Socio-anthropologie*, <http://socio-anthropologie.revues.org>, mis en ligne le 15 juillet 2006, Consulté le 22 août 2014.

OCQUETEAU F., « Quelques réflexions sur la régulation sociale assurée par le secteur de la sécurité privée », in DOURLENS Ch., GALLAND J.P., THEYS J., VIDAL-NAQUET P., (dir), *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, Paris, L'Harmattan, 1990, pp. 177-193.

OCQUETEAU F., « L'avenir de la sécurité privée à l'heure du CNAPS » in HAAS P., (dir.), *Panorama économique du marché de la sécurité*, Paris, Technopresse, 2013.

OFFERLE M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Editions Montchrestien, 1994, 2^{ème} éditions, 1998.

PETZI (association), commission membres : « La sécurité dans les clubs et les festivals : Enjeux et cadre légal ». La Superette, Théâtre du Pommier, Neuchâtel, le 24 octobre 2014. Retranscription par Céline Roduit, 4 novembre 2014.

SERRES A., « Quelle(s) problématique(s) de la trace ? », in *Séminaire du CERCOR*, le 13 décembre 2002.

SIANKOWSKI P., « Tous à Berlin ! », *Les Inrocks*, no 727, 4 novembre 2009, p. 40
URL : <http://www.lesinrocks.com/2009/11/05/actualite/tous-a-berlin-1136132/>

SOULET M.H., « Traces et intuition raisonnée. Le paradigme indiciaire et la logique de la découverte en sciences sociales » in PAILLE P. (Ed), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, pp. 125-149, 2006.

THOMAS W.I., « Définir la situation », in GRAFMEYER Y ET JOSEPH I. (dir.), *L'École de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, « Champs / Essais », p. 79-83, 2009.

VEZINAT N., « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France » in *Sociologie*, <http://sociologie.revues.org>, N°3, vol. 1 | 2010, mis en ligne le 21 octobre 2010, consulté le 16 septembre 2014.

VIOT P., *Le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines*, Thèse no 5762, présentée le 14 juin 2013, Lausanne, Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit ; Groupe

Valérie November, programme doctoral d'architecture et sciences de la ville. École Polytechnique Fédérale de Lausanne, 2013.

VIOT P., PATTARONI L., BERTHOUD J., « Voir et analyser le gouvernement de la foule en liesse. Éléments pour l'étude des rassemblements festifs à l'aide de matériaux sonores et visuels » in *ethnographiques.org*, Numéro 21, novembre 2010.

Références musicales

FUZATI., (Klub des losers), « Le Manège des vanités » in *Vive la vie*, Record Makers, album paru le 26 mars 2006.

KALKBRENNER P., « Berlin Calling – The Soundtrack by Paul Paul Kalkbrenner », Label BPitch Control, album paru le 3 octobre 2008.

RAGE AGAINST THE MACHINE., « Know your enemy » in Album éponyme *Rage against the machine*, Garth Richardson production, Label Pid, 1993.

SAEZ D., « Embrasons-nous », titre inédit interprété à l'occasion des « Victoires de la musique » et retransmis en direct sur France 2, le 28 février 2009.

Référence aux clubs et festivals

BERGHAIN, Berlin, URL : <http://www.berghain.de>

D ! CLUB, Lausanne, URL : <http://www.dclub.ch>

LES DOCKS, Lausanne, URL: <http://www.docks.ch>

MAD Club, Lausanne, URL : www.madclub.ch

PALEO Festival, Nyon, URL : <http://yeah.paleo.ch>

WEEK-END AU BORD DE L'EAU Festival, Sierre, URL : <http://www.aubordeleau.ch>

ANNEXES

Annexe 1 : Formation « Éthique, Apparence, Gestion de conflits et Désescalade »



Votre contact : Alexander Lowe
Tél. direct : +41 22 365 11 72
Email : alexander.lowe@paleo.ch

Cher Lucien,

La formation « Ethique, Apparence et Gestion de conflits » a été modifiée pour proposer un thème supplémentaire « La désescalade » et une partie pratique avec jeux de rôles. La formation est répartie sur deux jours :

Mercredi 4 juin de 18h45 à 21h45:

- De l'éthique du travail en milieu festif... quelques éléments sur l'importance du comportement et de l'image du collaborateur de Paléo dans le cadre du festival.
- Quelques éléments théoriques autour de la médiation, de la communication non-violente et de la gestion de conflits
- Quelques éléments théoriques autour des violences et des conflits
- Quelques exercices pratiques sur ses propres limites et sur son propre rapport à la violence

Samedi 7 juin de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30:

- Situations pratiques, ponctués d'apports théoriques ciblés. Jeux de rôle, exercices collaboratifs, prise de conscience des processus en œuvre lors des interventions.
- "Bonnes et moins bonnes attitudes" face aux problématiques et aux situations qui peuvent se présenter dans le cadre de travail des collaborateurs

Nous vous proposons de vous inscrire **aux deux cours** en répondant à ce message.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Merci et bonne journée

Alexander Lowe
Administration Formations Sécurité

Annexe 2 : Canevas d'entretien

2.1. Gérants d'établissement

Partie introductive : Présentation de ma recherche et de ses objectifs

Mon objectif principal est d'analyser le travail des agents de sécurité

- Ce qu'ils font sur le terrain
- Comment ils s'organisent et collaborent

Sujet d'actualité pas suffisamment approfondi, abordé superficiellement ; professionnels qu'on entend peu....

Je pars du principe selon lequel ce terrain d'action est compliqué

- Univers de la fête
- Cadrer un moment de liberté (norme plus large est cadre plus souple)

Mission importante et difficile

- Gérer une foule éméchée
- Assurer la sécurité des biens et des personnes

Je me pose les questions suivantes :

- 1) Comment les agents de sécurité s'organisent pour gérer la sécurité d'un établissement ?
- (Qui les dirige ? (Jeux de pouvoir, domination))
- 2) Quelles sont les consignes ? (Prescription du travail) et obligations légales
- 3) Comment et avec qui collaborez-vous ? (Exécution du travail)

Le but, vous l'avez certainement deviné, et de mettre en valeur le travail des agents de sécurité, et de présenter leurs façons de percevoir la violence, et de la gérer.

Mais pas seulement, j'aimerais aussi montrer le visage structuré du monde de la nuit, comment il s'organise, qui porte les responsabilités en matière de gestion, de sécurité...

C'est autour de cela que tournera notre discussion, si vous le voulez bien. Vous êtes le spécialiste de ce domaine, confronté au terrain, et j'aimerais apprendre un peu de vous. Connaître votre travail, quelles sont les tâches que vous effectuez au quotidien, vos responsabilités en terme de sécurité, votre contact avec la police et les journalistes...

Partie 1 : Carrière et trajectoire

- *Pour commencer, Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ? Votre parcours...*
- *Pourquoi ce choix ? Une passion ?*
- *Quelles-sont les aspects de votre travail que vous préférez ?*
- *Est-ce que des amis, ou des connaissances (ou même de la famille) pratiquent le même métier que vous ? (Dans le même domaine)*
- *Envisagez-vous de rester longtemps dans ce métier (pénibilité, stress, horaires) ?*
- *Dans quels autres domaines auriez-vous pu/voulu travailler ?*

Relances

- *Quelles formations avez-vous suivies ?*
- *Diplôme ? Dans quel domaine ?*

Partie 2 : Le travail de gérant

Description du travail / rôle / objectifs

Tâches principales liées à votre fonction (difficile de s'en rendre compte de l'extérieur)

- Quel est votre rôle au Lido Club?
- Quels sont les principaux domaines où vous êtes actifs ?
(Programmation, organisation, gestion, collaboration, sécurité, politique)
- Concrètement, par quelles tâches cela se traduit ?
- Parlez-moi de votre quotidien et de vos responsabilités

Relances

- *Quelle présence sur le terrain votre poste demande-t-il ?*
- *Plutôt bureau et gestion et/ou feu de l'action durant les soirées ?*
- *Parlez-moi un peu de votre équipe, des professionnels qui vous entourent ?*

Sécurité, violence et responsabilités

Je sais que ce n'est pas forcément votre domaine d'activité, mais en tant que gérant, vous devez sûrement y penser,

- En matière de sécurité, quelle est votre responsabilité en tant que directeur ?
- Quel est votre rôle à ce niveau là ?
 - Obligations légales ?
 - Mandat à une agence privée ?
- Comment s'organise le travail de la sécurité ?
- Qui compose l'équipe de sécurité et selon quels critères ?
- *Quel travail effectuez-vous avec le « chargé de sécurité »*
- Quels sont votre rôle et votre impacte dans ce processus ?
 - Quelles sont vos consignes ? Et comment les dispensez-vous ?
- Dans la pratique et sur le terrain, vous arrive-t-il d'intervenir auprès des agents ? De devoir prendre des décisions dans le feu de l'action ?
- Ou alors, ce travail est la responsabilité des agents, et vous ne vous en mêlez pas ?

Trie de la clientèle

Dans mon mémoire, je m'intéresse particulièrement au tri opéré sur la clientèle :

- *Quels sont vos critères de sélection? Donnez-vous des consignes précises aux agents ?*
 - *Norme fixes et établies ? (voir même des « listes noires »)*
 - *Quelles sont les marges manœuvre que vous laissez aux agents ? (Place de l'instinct et de l'appréciation personnelle des agents)*
- *Quelles sont vos consignes pour gérez-vous les situations de refus, qui peuvent me semble-t-il, être sujettes à conflits*
- *Dans ce sens là, quelles indications donnez-vous à la sécurité ? (Style dans la sécurité)*
 - *être « intransigeant » et ferme ?*
 - *diplomatie et discussion ?*
 - *autre ?*
- Relance - qu'est-ce qui « marche » selon vous ?*

Relances

Cas exceptionnels / Anecdotes

- Dans votre travail, avez-vous déjà connu des gros débordements ?
 - Violences nocturnes / fêtards éméchés ingérables / intervention de la police ?
 - Situations ou soirées plus chaudes que d'habitude ?
- Si oui, quelles ont été les conséquences de ces événements ?

Partie 3 : La collaboration

Relation avec les autres établissements

- Collaboration avec d'autres établissements ?

- Si oui autour de quels points ? (Sécurité ? violence ?)

Relance - A votre connaissance, les autres établissements procèdent-ils de la même manière en terme de sécurité ?

Relance – Avez-vous déjà eu des « conflits », des différents d'autres gérants ?

Collaboration avec la police de Lausanne

- Dans votre travail, vous arrive-t-il d'être en contact avec la Police ?

(Question de sécurité ou autres)

- Existe-t-il, à votre connaissance, une collaboration entre les clubs et la police de Lausanne ?
Réunions entre responsables de la sécurité, directeurs d'établissements et police ?

- Si oui, comment y participez-vous ?

- Quel est votre avis sur la question ?

- Sur le terrain, est-ce que vous êtes parfois en contact avec des agents de police ?

(Dans le feu de l'action, durant la soirée...)

Relances - Si oui, dans quel cadre ? Sur le terrain (en cas de problèmes) ?

- Est-ce qu'il vous arrive d'échanger avec eux ?

Collaboration avec les médias

Comme je l'avais déjà évoqué dans l'un des mails que nous avons échangés, j'ai déjà travaillé sur le discours des journalistes, ou comment le problème des violences nocturnes à Lausanne a été alimenté et surreprésenté dans les médias. On donne souvent la parole à des « témoins », parfois des policiers, mais très rarement à des agents de sécurité ou aux directeurs des établissements (sauf en cas de problèmes majeurs, cf. décès au Loft Club) ! Le discours est souvent maîtrisé par les politiques et la police, et ne laisse que peu de place à l'expression des premiers concernés, les gérants, les barmans ou encore les agents.

- Quelle est votre opinion sur ce sujet en général ?

- Est-ce que ce que le reflet de ce sujet que les médias présentent vous convient ?

- Êtes-vous en accord avec ce qui est dit ?

- Est-ce que vous communiquez parfois avec des journalistes ?

- Si oui, quelle relation entretenez-vous avec eux ?

Conclusion de l'entretien

Aborder le cas de Lausanne, la polémique et les aspects problématiques.

- (bien de le poser en fin d'entretien, l'interviewé devrait être en confiance, et j'ai en ma possession les informations clés).

- A développer la manière fine et réfléchie

- Terminer sur du positif, valorisation de la profession et de l'interviewé

2.2. Agents de sécurité

Partie introductive : Présentation de ma recherche et de ses objectifs

Mon objectif principal est d'analyser le travail des agents de sécurité

- Ce qu'ils font sur le terrain
- Comment ils s'organisent et collaborent

Sujet d'actualité pas suffisamment approfondi, abordé superficiellement ; professionnels qu'on entend peu....

Je pars du principe selon lequel votre terrain d'action est compliqué

- Univers de la fête
- Cadrer un moment de liberté (norme plus large est cadre plus souple)

Mission importante et difficile

- Gérer une foule éméchée
- Assurer la sécurité des biens et des personnes

Je me pose les questions suivantes :

- Comment les agents de sécurité s'organisent pour gérer la sécurité d'un établissement ?
- (Qui les dirige ? (Jeux de pouvoir, domination))
- Quelles sont les consignes ? (Prescription du travail)
- Comment et avec qui collaborez-vous ? (Exécution du travail)

Le but, vous l'avez certainement deviné, est de mettre en valeur le travail des agents de sécurité, et de présenter leurs façons de percevoir la violence, et de la gérer.

C'est autour de cela que tournera notre discussion, si vous le voulez bien. Vous êtes le spécialiste de ce domaine, confronté au terrain, et j'aimerais apprendre un peu de vous. J'ai une vision très théorique et sûrement stéréotypée de votre travail et je désire en savoir plus.

ça ne vous dérange pas que j'enregistre ? C'est pour moi, pour mon usage personnel, pour m'éviter de prendre tout en notes et pour pouvoir discuter avec vous, c'est plus facile. Anonymat des données garanties : on dira : Agent de sec. 1, etc..

Partie 1 : Carrière et trajectoire

- *Pour commencer, Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?*
- *Pourquoi ce choix ? Une passion ?*
- *Quelles-sont les aspects de votre travail que vous préférez ?*
- *Si vous deviez définir votre travail en trois mots, ce serait lesquels ?*
- *Est-ce que des amis, ou des connaissances (ou même de la famille) pratiquent le même métier que vous ?*
- *Envisagez-vous de rester longtemps dans ce métier (pénibilité) ? Quelles sont vos possibilités d'avancement dans ce métier ?*
- *Dans quels autres domaines auriez-vous pu/voulu travailler ?*
- *Comment avez-vous été recruté ?*
- *Avez-vous suivi une formation préalable ou pendant votre engagement ?*
- *diplôme ? dans quel domaine ?*

Trouvez-vous que votre travail est suffisamment rémunéré ?

Les horaires de nuit ne sont-ils pas trop difficiles à gérer : avantages-inconvénients

Votre entourage a-t-il de l'inquiétude face à ce métier ?

Aviez-vous l'habitude de sports de défense ?

Est-ce que vous exercez/avez exercé cette fonction dans différents lieux (festival, entreprises, chantiers etc...) ? Qu'est-ce qui serait spécifique aux boîtes de nuit ?

Partie 2 : Organisation du travail

Avant le service

- *Comment le travail est-il organisé ?*
- *Qui recrute l'équipe de sécurité ? Beaucoup de changements ou équipes/tandems stables ?*
- *Diversité des tâches... à l'entrée ou ailleurs ?*

Recevez-vous des consignes précises ? Sous quelle forme les recevez-vous ?

Relance : Si oui de qui ?

- *Directeur de l'établissement ?*
- *Responsable de la sécurité ?*

-- Oral : Réunion avant la soirée ?

- *Réunions régulières ?*
- *Plan d'intervention écrit ?*

Changements dans ces consignes depuis que vous êtes en poste ?

- Et selon vous, ces consignes sont-elles suffisantes pour entamer un service d'ordre ou y-t-il des éléments plus informels qui entrent en jeu ?

- A l'opposé, est-ce qu'il y a parfois, des consignes que vous, ou vos collègues, respectez moins ? Bénéficiez-vous d'une marge de manœuvre ? (Norme et respect de la prescription)

- Est-ce qu'il vous arrive d'anticiper, et d'identifier les problèmes qui pourraient potentiellement survenir pendant la soirée ?

(Population à risque, zones de l'établissement plus problématiques...)

Pendant le service

- Est-ce qu'il y a un responsable sur le terrain, un leader qui coordonne les interventions ?

- *Si oui par quels moyens ? (Radio, langage, signes)*

- De quelle manière les agents sont-ils répartis sur le terrain ?

- *Tournus au fil de la soirée (Equipes mobiles)*
- *Espaces répartis en secteur ? (Porte, fumoir, salle, bar...)*

- Les agents ont-ils tous la même mission, et selon quels critères les missions sont attribuées aux agents ?

- Par exemple, se peut-il qu'un agent soit engagé sur le terrain en civil, pour observer discrètement les comportements ? (Visibilité de l'action)

- *Aptitudes physiques*
- *Aptitudes à la négociation*

Parlons du tri opéré sur la clientèle :

- Quels sont vos critères de sélection ?

- *Norme fixes et établies ?*

- Quelles sont vos marges manœuvre dans le tri ? Place de l'instinct et de l'appréciation personnelle

- Comment gérez-vous les situations de refus, qui peuvent me semble-t-il, être sujettes à conflits

- Recevez-vous des indications sur « ce qu'il faut dire ou ne pas dire » ? (dialectique)

Partie 3 : La collaboration

Collaboration au sein des équipes de sécurité

- Avec vos collègues, comment cela se passe-t-il ?
- Relance : Est-ce que ça vous arrive d'avoir des conflits avec eux ?
- Si oui, à quels propos ? (Intervention, décision, expulsion...)
- Relance : est-ce souvent les mêmes avec qui vous travaillez ?

- Lors d'un service d'ordre, est-ce que vous avez déjà eu le sentiment d'être « débordé » ?
Relance - L'impression que la gestion de la foule pouvait devenir problématique ?
- Si oui, comment répondre à ce problème ? Renforts possibles ? Police ?

Collaboration avec la police de Lausanne

- Sur le terrain, est-ce que vous êtes parfois en contact avec des agents de police ?

- Relances - Si oui, dans quel cadre ? Sur le terrain (en cas de problèmes) ?
- Est-ce qu'il vous arrive d'échanger avec eux ? Votre mission est semblable à la leur non ?
Assurer la sécurité de la population.
- Vous sentez-vous proche des agents de police que vous rencontrez ?

- Existe-t-il, à votre connaissance, une collaboration entre les clubs et la police de Lausanne ?
Réunions entre Responsable de la sécurité, directeur d'établissement et police ?

Conclusion de l'entretien

- Aborder le cas de Lausanne, la polémique et les aspects problématiques.*
- (bien de le poser en fin d'entretien, l'interviewé devrait être en confiance, et j'ai en ma possession les informations clés).
 - A développer la manière fine et réfléchie.
 - Terminer sur du positif, valorisation de la profession et de l'interviewé.

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des entretiens

Agents

	Age	Sexe	Carrière et trajectoire	En milieu festif	Employeurs	Fonction individuelle de l'activité
A1	35	F	Fonction de recherche à l'Université	Barmaid depuis 5 ans Agent depuis 3 ans	Clubs et salle de concert	Passion pour le monde de la nuit
A2	28	M	Travail pour la ville de Lausanne	Agent depuis 8 ans	Salle de concert Sécurité privée	Passion dérivée : garde du corps
A3	22	M	Apprentissage manuel, CFC	Agent depuis 4 ans	Salle de concert Sécurité privée	Job d'appoint et passion pour la musique
A4	33	M	Études universitaires en Sport et psychologie	Agents depuis 8 ans	Clubs Festival sur mandat	Complément d'activité professionnelle lié au sport

Gérants

	Age	Sexe	Carrière et trajectoire	Type d'établissement
G1	52	M	Formation : École hôtelière, différents postes occupés en Afrique, en France, USA. Cours de finance en Californie. Activités : Création d'une société de gestion dans l'évènementiel, bars, clubs mais aussi impliqué dans l'organisation d'évènements éphémères	Plusieurs clubs, bars et salle de concert
G2	-	M	Formation : Études universitaires en lettres modernes. Activités : Gestion de clubs, théâtre, production d'évènements, éditions et écriture.	Plusieurs clubs et bars
G3	-	M	Formation : École Hôtelière de Lausanne Activités : patron d'établissements	Bar, restaurant

Responsables sécurité

	Age	Sexe	Carrière et trajectoire	Dans la sécurité	Place de l'activité
R1	26	M	Brevet fédéral de chargé de sécurité	Chargé de projet et responsable sécurité dans divers évènements éphémère	Passion et activité professionnelle principale Intérêts pour l'évènementiel
R2	37	M	Activité diverses et variées Actuellement entrepreneur indépendant	Responsable sécurité pour divers évènements éphémères	Intérêts pour l'évènementiel ACIM, Action immersive, sport

CERTIFICAT DE NON-PLAGIAT

Je déclare sur mon honneur avoir accompli mon mémoire de master seul et sans aide extérieure non-autorisée.

Lucien Delley

Fribourg, le 21 janvier 2015

DELLEY LUCIEN

Ch. du Tubang, 4 - 3960 Sierre
+41 79 546 78 61
delleylucien@hotmail.com

Né à Sierre, le 14 avril 1988 / Célibataire
Nationalité Suisse

ECOLES / DIPLÔMES

- 2014** **Université de Fribourg,**
Master en Sociologie – 90 ECTS
Programme de Bachelor en Sociologie – 30 ECTS
- 2012** **HES-SO Valais, FTS**
Bachelor en Travail Social – 180 ECTS

FORMATIONS ET AUTRES RECONNAISSANCES

- 2014** **Prix « coup de cœur » Label Fiesta**
Décerné par Addictions-Valais au Festival Week-end au bord de l'eau pour son concept de prévention, d'accueil et de sécurité
- 2014** **Ethique, apparence, gestion de conflit et désescalade**
Formation théorique et pratique donnée par Sébastien Gendre
Proposée par Paléo Festival et Opus One
- 2012** **Introduction à la pédagogie non-punitive en institution**
Formation donnée par Roland Coenen, Avril 2012
Proposée par l'Institut St-Raphaël

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

EVÈNEMENTIEL

- 2008 – 2014** **Festival Week-end au bord de l'eau - Sierre**
Membre du comité d'organisation
- Création du projet « Module Libre » (HES-SO, FTS)
Responsable du secteur Santé/Social et Sécurité
Répondant pour la sécurité et la prévention auprès de la ville de Sierre
Coaching des étudiants HES-SO, FTS
Coordination des projets d'accueil et de prévention
Travail de collaboration et de réseau
- Membre du groupe de réflexion «prévention et sécurité »
ASLEC, Tohu-bohu Festival, Carnaval de Miège...
Créé le 14.10.2014
- 2007 - 2014** **Fun & Floor Clubnigh - Hacienda - Sierre**
Membre du comité de l'Association « La Main Verte »
Responsable bénévole
Responsable sécurité

2013 **Les Docks – Lausanne**
Stage de recherche, Université de Fribourg

EDUCATION SOCIALE

2010 – 2012 **Institut St-Raphaël, CPS - Champlan**
Educatrice sociale
70% (Formation HES en emploi)
Population : Jeunes en rupture sociale (10 – 18 ans)

2009 **Home La Miolaine - Ardon**
Stage en éducation sociale – 90% (juillet 2009 – décembre 2009)
Population : Adultes, troubles psychiques et toxicomanies

2007 – 2008 **Institut St-Raphaël, CPS – Champlan**
Stage en éducation sociale – 100% (août 2007 – août 2008)
Population : Jeunes en rupture sociale (10 – 18 ans)

PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES ET CONFÉRENCES

2014 **Mémoire de Master en Sociologie, Université de Fribourg**
Des agents et des désordres – Sociologie de la sécurité en milieu festif
(Titre provisoire, soutenance prévue en février 2015)
Sous la direction de Muriel Surdez

2013 **Collège de l'Abbaye – St-Maurice**
Le cannabis – de la sociologie à la prévention auprès des jeunes
Conférence donnée sur mandat du directeur de l'internat, le chanoine Antoine Salina, en collaboration avec Olivier Mottet, éducateur social

2012 **HES-SO Valais**
La démarche de recherche en sciences sociales
Conférence donnée dans le cadre de l'Université populaire de Sierre

2012 **Mémoire de Bachelor en Travail Social, HES-SO Valais**
Musique et éducation sociale – Sentiment des jeunes et des éducateurs de l'Institut St-Raphaël face aux rôles et influences de la musique dans leur quotidien
Coécrit avec David Philippoz
Sous la direction de Véronique Antonin-Tattini

RÉSUMÉ

Que ce soit à l'occasion de manifestations ponctuelles ou dans le cadre de loisirs urbains plus permanents, les villes contemporaines sont l'objet d'utilisations festives de plus en plus valorisées dans une démarche de marketing urbain. Les enjeux de régulation des espaces festifs se révèlent ainsi particulièrement prégnants et actuels, dans la mesure où une vie nocturne attractive représente une plus-value économique, un argument touristique, symbole de développement urbain et d'innovation culturelle. En un sens, la valeur d'une ville tient aujourd'hui à sa capacité à articuler des échelles et des temporalités différentes (de jour comme de nuit), et à se déployer aussi bien dans un régime fonctionnel quotidien que dans l'éphémère festif, à l'image de Berlin qui doit son essor autant à ses qualités de ville classique (histoire, offre culturelle), qu'à ses clubs de musique électronique qui attirent les fêtards du monde entier.

De par la représentation médiatique accrue des désordres nocturnes qui prolifèrent sur son territoire, la ville de Lausanne se profile comme un cas d'étude privilégié. La chronicité des violences semble inquiéter les acteurs en charge de la gestion de la ville (politiques, police, gérants d'établissements, agents de sécurité) et interroge sur les mesures d'accompagnement pertinentes (restriction sur la vente d'alcool, intensification de la présence policière et des contrôles préventifs, responsabilité des agents de sécurité et des clubs, etc.). Notons que la presse lémanique participe activement à la publicisation des violences nocturnes comme problème public, en estampillant régulièrement les clubs comme responsables des heurts qui animent les nuits lausannoises.

Dans ce contexte, notre enquête veille à redonner la parole aux acteurs de la nuit, à éclairer les débats quant aux désordres et à leur gestion en abordant les enjeux professionnels et les questions de sécurité que pose l'entreprise de régulation sociale des espaces en régime festif. L'analyse des représentations professionnelles des agents de sécurité combinée à une série d'entretiens avec les gérants d'établissements festifs ouvre sur une théorisation du risque et de sa gestion, qui plonge ses racines dans la sociologie du travail et des professions.

Ainsi, notre intérêt porte plus particulièrement sur l'organisation des dispositifs que les clubs déploient pour répondre à la problématique des désordres nocturnes. Aux frontières de la répression et de l'accompagnement, le travail de la sécurité en milieu festif présente déjà un paradoxe fondamental ; celui de cadrer des instants de liberté qui ont justement pour vocation de repousser les limites que les dispositifs de régulation s'emploient à poser.

Mots clés : Loisirs festifs, agents de sécurité, régulation sociale, professions, risques